Quatre-vingt-neuvième année. — N° 140. Le Numéro : 15 francs. Mercredi 19 Juin 1957.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets du 18 juin 1957 admettant des magistrats à faire valoir leurs droits à la retraite et leur conférant l'honorariat (p. 6147).

Arrêté du 11 juin 1957 relatif aux concours pour le recrutement des greffiers de chambre et des greffiers de justice de paix en Algérie (p. 6147).

Arrêtés portant promotions et modifiant les dispositions d'un précédent arrêté et rectificatifs :

Administration pénitentiaire (p. 6148).

Greffiers (p. 6148).

Secrétaires de parquet (p. 6148).

Liste d'admission à l'examen d'aptitude aux fonctions d'adel des mahakmas malékites d'Algérie (p. 6148).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Arrêté du 11 juin 1957 portant affectation provisoire au ministère des affaires étrangères (Cambodge, Laos, Viet-Nam) d'un ensemble immobilier dit « Camp du Moulin », situé sur la commune de Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne) (p. 6148).

Arrêté portant détachement (administration centrale) (p. 6149).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêtés du 21 mai 1957 portant ouverture et report de crédits (fonds de concours et legs et donations) (p. 6149).

Arrêté portant détachement (administration centrale) (p. 6149).

(1 f.)

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Arrêté portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (air) (p. 6149).

Arrêté du 31 mai 1957 portant transfert de crédits (p. 6149).

Arrêtés des 3 et 7 juin 1957 relatifs à des régies d'avances (p. 6149).

Arrêté portant nomination des membres du conseil consultatif de l'office national d'études et de recherches aéronautiques (rectificatif) (p. 6150).

Arrêtés et *décisions* portant inscriptions à des tableaux d'avancement et de classement, promotions, nominations, titularisations, inscriptions sur une liste d'admissibilité, mises en disponibilité, en position hors cadres et en mission :

Armée de terre (active) (p. 6150).

Armée de l'air réserve) (p. 6150).

Comptables des matières (p. 6150).

Constructions et armes navales (p. 6150).

Régisseurs d'avances (p. 6151).

Service des essences des armées (p. 6151).

Service des poudres (p. 6151).

Services extérieurs de l'air (p. 6151).

Techniciens d'études et de fabrications (p. 6151).

Travaux maritimes (p. 6152).

Tableau des désignations pour servir outre-mer en date du 25 mai 1957 (rectificatif) (p. 6152).

Tableau de départ outre-mer du 1er juin 1957 (rectificatif) (p. 6152).

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Décret n° 56-1358 portant répartition de crédits votés pour 1957 (rectificatif) (p. 6152).

Décret n° 57-92 portant blocage de crédits pour 1957 (rectificatif) (p. 6152).

Décret n° 57-610 portant blocage de crédits pour 1957 (rectificatif) (p. 6152).

Arrêté du 11 juin 1957 complétant la liste des produits pharmaceutiques à base d'alcool auxquels est reconnu le caractère exclusivement médicamenteux (p. 6152).

Arrêtés portant affectation et détachements (direction générale des impôts et tabacs et allumettes) (p. 6159).

Tableau d'avancement de classe des administrateurs civils de l'administration centrale des finances pour l'année 1956 (rectificatif) (p. 6159).

Agriculture.

Arrêtés portant mutations et admission à la retraite (eaux et forêts et génie rural) (p. 6159).

Liste d'admission aux fonctions de répétiteur d'école d'agriculture (p. 6159).

Liste d'admission aux fonctions de chef de pratique d'école d'agriculture (p. 6159).

Liste des élèves du cours de mutualité et coopération agricoles de l'école nationale d'agriculture de Montpellier ayant obtenu le diplôme de spécialité ou le certificat spécial de fin d'études (p. 6159).

Reconstruction et logement.

Arrêté du 23 mai 1957 portant affectation définitive au secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement de terrains et constructions dépendant de l'arsenal du Mourillon, à Toulon (Var) (p. 6159).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 28 mai 1957 portant création d'un diplôme d'études supérieures techniques de l'université de Grenoble (p. 6160).

Arrêté du 11 juin 1957 relatif aux conditions d'inscription au concours de sous-intendant (p. 6160).

Arrêté portant acquisition d'un terrain à Vandœuvre (Meurthe-et-Moselle) pour le centre de recherches pétrographiques et géochimiques (rectificatif) (p. 6160).

Arrêtés portant nominations, détachements et attribution de fonctions:

Administration centrale (p. 6160).

Enseignement supérieur (p. 6160).

Enseignement du premier degré (p. 6160).

Musées de France (p. 6160).

Liste des candidats aux fonctions de maître de conférences (p. 6160).

Liste d'aptitude à l'enseignement supérieur (facultés des sciences) (p. 6161).

Liste d'aptitude aux fonctions de chef de travaux (facultés des sciences) (p. 6162).

Liste des élèves de l'école d'électricité industrielle de Paris (école Charliat) ayant obtenu le diplôme d'ingénieur électricien (session de juin 1956) (p. 6163).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Arrêtés portant promotion, réintégration, titularisation et mises en position de mission (institut national de la statistique et des études économiques et travaux publics, mines et techniques industrielles) (p. 6163).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Travail et sécurité sociale.

Arrêtés du 27 mai 1957 autorisant des centres hospitaliers à assumer la charge de la réparation partielle des accidents du travail et des maladies professionnelles (p. 6163).

Arrêté du 6 juin 1957 modifiant l'arrêté du 27 juin 1955 fixant les conditions dans lesquelles est supprimée la participation des assurés aux frais médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation et de cure (p. 6164).

Arrêté relatif à la liquidation et à la revalorisation des pensions d'assurances sociales liquidées sous le régime local des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle (rectificatif) (p. 6164).

Liste d'admissibilité à l'emploi d'inspecteur de la sécurité sociale (p. 6164).

Santé publique et population.

Arrêtés du 8 juin 1957 relatifs au budget du sanatorium national Vancauwenberghe, à Zuydcoote (Nord) (exercices 1956 et 1957) (p. 6164).

Arrêté conférant l'honorariat (administration centrale) (p. 6164).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Arrêté relatif au centre médico-chirurgical de l'Institution nationale des invalides (rectificatif) (p. 6164).

Arrêtés portant titularisations, affectations et détachements (administration centrale et office national et services extérieurs) (p. 6164).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Examen des pouvoirs. — Modification aux listes électorales des membres des groupes. — Démission de membres de commissions. — Convocations de commissions et de la conférence des présidents. — Réunions de commissions (p. 6165).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Modifications aux listes électorales des membres des groupes politiques. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 6167).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 18 juin 1957. — Réunions de commissions du mardi 18 juin 1957. — Convocation de commission (p. 6168).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère de l'intérieur.

Avis de recrutement sur titres d'officiers de paix de la sûreté nationale (p. 6170).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Avis de concours pour l'admission d'élèves à l'école nationale d'ingénieurs de constructions aéronautiques (p. 6170).

Avis relatif au recrutement sur titres d'officiers de réserve interprètes et du chiffre de la marine (p. 6170).

Avis de concours portant recrutement d'apprentis mécaniciens de l'armée de l'air (deuxième session 1957) (modificatif) (p. 6170).

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Avis aux importateurs et *avis* n° 630 de l'office des changes relatif à l'application de l'avis aux importateurs du 18 juin 1957 portant suspension de la libération des échanges (p. 6170).

INDUSTRIE ET COMMERCE

Avis de vacance de chaires à l'école nationale supérieure des mines de Paris (p. 6171).

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Avis de vacance d'emploi de conservateur de musée classé (p. 6171).

Avis de vacance d'un poste de professeur à l'école nationale supérieure des beaux-arts (p. 6171).

Ministère des affaires sociales.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Avis relatif à l'extension d'un avenant et de deux additifs à la convention collective nationale du travail mécanique du bois et des scieries (p. 6171).

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de vacance d'un poste de sténodactylographe à la direction départementale de la santé de l'Eure (p. 6171).

Situation de la caisse centrale de la France d'outre-mer (mars 1957) (p. 6172).

Annonces (p. 6173).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 59 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 18 juin 1957. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 2737).

N° 33 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 18 juin 1957. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1173).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 29

Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 18 juin 1957 (p. 569).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets du 18 juin 1957 admettant des magistrats à faire valoir leurs droits à la retraite et conférant l'honorariat.

Par décret en date du 18 juin 1957, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Mouraire, conseiller à la cour d'appel d'Aix, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 21 juin 1957 (limite d'âge) et est nommé président de chambre honoraire à ladite cour.

Par décret en date du 18 juin 1957, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Girod, conseiller à la cour d'appel de Dijon, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 21 juin 1957 (limite d'âge) et est nommé conseiller honoraire à ladite cour.

Par décret en date du 18 juin 1957, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Vitu, conseiller à la cour de cassation, en congé de longue durée, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 22 juin 1957 (limite d'âge) et est nommé conseiller honoraire à la cour de cassation.

Par décret en date du 18 juin 1957, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Reuter, président du tribunal de première instance de Thionville, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 27 juin 1957 (limite d'âge) et est nommé président honoraire dudit tribunal.

Concours pour le recrutement des greffiers de chambre et des greffiers de justice de paix en Algérie.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 56-1207 du 26 novembre 1956 portant règlement d'administration publique relatif à la nomination des greffiers titulaires de charge en Algérie, et notamment les articles 1er et 2 dudit décret;

Vu le décret n° 56-1208 du 26 novembre 1956 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des greffiers de cours d'appel, de tribunal de première instance et de tribunal de commerce d'Algérie, et notamment les articles 4, 7, 8 et 9 dudit décret,

Arrête:

Art. 1er. — Les concours communs pour le recrutement des greffiers des cours d'appel et des tribunaux de première instance et de commerce, ainsi que des greffiers de justice de paix d'Algérie, institués par l'article 1er du décret n° 56-1207 du 26 novembre 1956 et par les articles 4, 7, 8 et 9 du décret n° 56-1208 du 26 novembre 1956, sont ouverts par arrêtés du garde des sceaux, ministre de la justice, au moins deux mois à l'avance.

Art. 2. — Les candidats justifiant des conditions prévues à l'article 4 du décret n° 56-1208 du 26 novembre 1956 précité doivent se faire inscrire au parquet du procureur de la République près le tribunal de première instance de leur résidence dans le mois qui suit la publication de l'arrêté visé à l'article précédent.

Art. 3. — Le dossier de chaque candidat, constitué par le procureur de la République, est transmis au procureur général du ressort auquel il appartient.

Ce dernier adresse à la chancellerie l'ensemble des dossiers de son ressort.

Art. 4. — La liste des candidats admis à concourir est arrêtée par le garde des sceaux, ministre de la justice.

Elle est publiée au *Journal officiel* de la République française et insérée au *Journal officiel* de l'Algérie.

Art. 5. — Les centres dans lesquels se déroulent les épreuves écrites sont fixés par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice.

Art. 6. — Le concours comporte des épreuves écrites et des épreuves orales.

Les candidats reçoivent du procureur général compétent une convocation individuelle indiquant le jour, l'heure et le lieu du déroulement des épreuves écrites.

Ces épreuves devront commencer dans tous les centres à la même heure, fixée par le président du jury, compte tenu, le cas échéant, des décalages d'horaire entre les centres.

Art. 7. — Les épreuves écrites, d'une durée de trois heures chacune, et cotées de 0 à 20, comprennent:

1° Une composition portant sur plusieurs questions de culture juridique tirées des matières suivantes:

Code civil: livre Ier, titres V à XI, livre III, titre III.

Code de procédure civile: 1re partie, livres Ier à III, livre V, titre XVI; 2e partie, livre Ier, titres 1°, V et IX.

Code pénal: livres Ier et II, livre III, titre II.

Code d'instruction criminelle:

Lois et règlements sur les récidivistes, l'aggravation et l'atténuation des peines, la contrainte par corps, l'organisation judiciaire française, la composition et la compétence des diverses juridictions, le principe de la séparation des pouvoirs, les conflits, l'assistance judiciaire, les frais de justice, le casier judiciaire et le casier d'ivresse;

La procédure criminelle en Algérie, l'organisation du jury en Algérie (loi du 5 août 1942).

Législation algérienne:

I. — Le statut de l'Algérie (loi du 20 septembre 1947):

Principes sur la législation applicable en Algérie, assemblées et circonscriptions administratives locales, le gouvernement général, le ministre résidant en Algérie, les diverses sortes de citoyens français (de statut civil français, de statut musulman).

II. — L'organisation judiciaire de l'Algérie:

a) Structure judiciaire générale de l'Algérie;
b) La justice civile;
c) La justice musulmane (ordonnance du 23 novembre 1944);
d) Les justices de paix à compétence étendue.

2° Une composition portant sur un sujet de pratique des greffes des tribunaux de première instance, de commerce ou des justices de paix.

Cette composition est affectée du coefficient 2.

Les sujets de pratique des greffes comportent l'application à des cas concrets des règles, procédures ou formalités en usage devant les cours, les tribunaux de première instance et de commerce et les justices de paix (y compris les règles relatives aux enquêtes sur les accidents du travail, aux warrants agricoles et à la délivrance des certificats de nationalité).

3° Une épreuve de dactylographie comprenant un exercice de présentation et un exercice de rapidité d'une durée de quinze minutes chacun.

L'exercice de présentation comprend la copie d'un texte juridique d'un minimum de 300 mots.

L'exercice de rapidité comporte la copie du même texte reproduit en un seul paragraphe et, éventuellement, recommencé jusqu'à l'expiration du temps imparti.

Chaque exercice est coté de 0 à 10. Le total de ces deux notes constitue la note générale de cette épreuve.

Art. 8. — Les sujets des compositions écrites sont choisis par le président du jury et placés sous enveloppes cachetées.

La surveillance des épreuves est confiée à des membres du jury ou à des magistrats des cours et tribunaux désignés par arrêtés des procureurs généraux compétents après avis des premiers présidents, s'il s'agit de magistrats du siège.

Les enveloppes contenant les sujets des épreuves écrites sont ouvertes dans les salles d'examen par le président ou le membre du jury ou par le magistrat chargés de la surveillance.

Celui-ci, en donnant les sujets, prévient les candidats du nombre de points affectés à chaque question ou groupe de questions.

Les candidats sont installés de manière à ne pouvoir communiquer ni entre eux ni avec l'extérieur.

Pour les questions écrites, les candidats ne peuvent se servir que de codes ou recueils de lois ne contenant aucune indication de doctrine ou de jurisprudence, et sans autre note que des références à des textes législatifs ou réglementaires.

L'usage de notes ou de documents quelconques, en dehors de ces codes et recueils, est formellement interdit et entraîne la radiation immédiate de la liste des candidats admis à concourir.

Pour chaque épreuve, il sera remis du papier et de l'encre aux candidats, dont l'anonymat devra être assuré.

A l'issue des épreuves, les copies des candidats, placées sous enveloppes cachetées, sont adressées, par les magistrats qui ont assuré la surveillance, au président du jury.

Art. 9. — Le jury dresse la liste par ordre alphabétique des candidats qui, ayant obtenu au moins 48 points aux épreuves écrites, sont seuls admis aux épreuves orales.

Ces candidats sont convoqués individuellement pour ces épreuves par l'intermédiaire du procureur général compétent.

Art. 10. — Les épreuves orales ont lieu à Alger, en séance publique, aux jours et heures fixés par le président du jury.

Ces épreuves comportent deux interrogations sur les matières prévues aux 1° et 2° de l'article 7 ci-dessus, et sont également cotées de 0 à 20.

Elles sont subies devant au moins trois membres du jury.

Art. 11. — Les candidats subissent les épreuves orales en suivant l'ordre alphabétique de l'initiale de leur nom.

La lettre par laquelle il est commencé est tirée au sort au centre d'Alger avant les épreuves écrites.

Art. 12. — Peuvent être seuls définitivement admis les candidats qui ont été déclarés admissibles dans les conditions fixées à l'article 9 ci-dessus et ont obtenu au moins 72 points à l'ensemble des épreuves.

Art. 13. — La liste des candidats définitivement admis est dressée suivant l'ordre de mérite par le jury et arrêtée par le garde des sceaux, ministre de la justice.

Elle est publiée au *Journal officiel* de la République française et insérée au *Journal officiel* de l'Algérie.

Art. 14. — Les dispositions du présent arrêté seront publiées au *Journal officiel* de la République française et insérées au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 11 juin 1957.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation:
Le directeur du personnel et de la comptabilité,
LÉO-HENRI PÉNÉ.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 10 juin 1957:

Est modifié l'arrêté du 22 février 1957 en tant qu'il rattache, à compter du 19 août 1955, aux cadres des services extérieurs de l'administration pénitentiaire métropolitaine, conformément aux dispositions du statut du 31 décembre 1927, et intègre dans lesdits cadres, à compter du 1er janvier 1956, selon les dispositions du statut du 25 avril 1956:

MM. Djebli (Gilbert) et Vella (Emmanuel), fonctionnaires français des cadres pénitentiaires tunisiens.

Sont rattachés, à compter du 19 août 1955, aux cadres des services extérieurs de l'administration pénitentiaire métropolitaine, conformément aux dispositions du statut du 31 décembre 1927, et intégrés dans lesdits cadres à compter du 1er janvier 1956, selon les dispositions du statut du 25 avril 1956, les fonctionnaires français des cadres pénitentiaires tunisiens dont les noms suivent:

En qualité de surveillant (5e classe), statut de 1927, compte tenu d'une bonification pour services militaires de 3 ans, avec ancienneté du 1er juin 1955; surveillant (3e échelon), statut de 1956, avec une ancienneté de 7 mois et un reliquat de bonification et majoration pour services militaires de 1 an 9 mois 4 jours: M. Djebli (Gilbert), surveillant (6e classe) à compter du 1er juin 1955.

En qualité de surveillant (4e classe), statut de 1927, compte tenu d'une bonification et majoration pour services militaires de 5 ans 9 mois 29 jours, avec ancienneté du 2 août 1955; surveillant (1er échelon), statut de 1956, avec une ancienneté de 4 mois 29 jours: M. Vella (Emmanuel), surveillant (6e classe) à compter du 1er juin 1955.

Greffiers.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 juin 1957, page 5831, 1re colonne:

Au lieu de:

« M. Vaucher (Maurice), secrétaire greffier adjoint des cadres chérifiens, est affecté à titre provisoire au tribunal de première instance de Châteaudun pour y exercer les fonctions de greffier »,

Lire:

« M. Vaucher (Maurice), secrétaire greffier adjoint des cadres chérifiens, est affecté à titre provisoire au tribunal de première instance de Châteaudun pour y exercer les fonctions de greffier.

« M. Vaucher percevra à compter du 1er avril 1957 le traitement afférent à l'indice net 280.

« Les dispositions de l'arrêté du 12 mars 1957 concernant M. Vaucher sont rapportées ».

Secrétaires de parquet.

Par arrêté du 11 juin 1957, le congé de longue durée accordé depuis le 22 janvier 1953 à M. Fornier (Pierre), secrétaire de parquet de 1re classe, 4e échelon, au tribunal de première instance de Thonon, est renouvelé pour une période de six mois, à compter du 22 avril 1957, avec la retenue de la moitié de son traitement.

Par arrêté du 11 juin 1957:

Mme Marteau, secrétaire de parquet de 1re classe au tribunal de première instance d'Angoulême, est promue, à compter du 1er juillet 1957, au 2e échelon de la classe principale, avec ancienneté dans cet échelon remontant au 1er juillet 1955.

Mme Marteau est élevée au 3e échelon de la classe principale à compter du 1er juillet 1957.

Sont promus, à compter du 1er juillet 1957, à la 1re classe, 1er échelon, de leur grade, les secrétaires de parquet de 2e classe dont les noms suivent:

M. Nicol (tribunal du Havre);

Mlle Verroust (tribunal de Saint-Omer).

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 juin 1957: page 5835, 1re colonne, au lieu de: « Mlle Rederon, secrétaire de parquet de 2e classe, 5e échelon, au tribunal de Poitiers, est admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 19 août 1956 », lire: « Mlle Rederon, secrétaire de parquet de 2e classe, 5e échelon, au tribunal de Poitiers, est admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 19 août 1957 ».

Liste d'admission à l'examen d'aptitude aux fonctions d'adel des mahakmas malékites d'Algérie.

Par arrêté du 11 juin 1957, la liste, par ordre de mérite, des candidats définitivement admis à l'examen d'aptitude aux fonctions d'adel des mahakmas malékites d'Algérie est fixée comme suit:

MM. Amrani Abdelouahad, Hamida Yahia, Abdellatif Lahcène, Bagdadi Abdelkrim.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Affectation provisoire au ministère des affaires étrangères (Cambodge, Laos, Viet-Nam) d'un ensemble immobilier, dit « Camp du Moulin », situé sur la commune de Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne).

Par arrêté du 11 juin 1957, est affecté, à titre provisoire, au ministère des affaires étrangères (Cambodge, Laos, Viet-Nam), en vue de l'hébergement des rapatriés d'Indochine, l'ensemble immobilier ci-après désigné:

Commune de Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne). — Camp du Moulin du Lot, comprenant:

a) En surface bâtie: 1 hectare 73 ares.

32 baraquements de 60 mètres × 7,30 mètres (nos 1 à 32), ossature en béton et bois, bardage en briques creuses, charpente en bois, couverture en éverite, dallage en ciment;

4 baraquements de 100 mètres × 7,30 mètres (nos 33 à 36), ossature en béton et bois, bardage en briques creuses, charpente en bois et fer, couverture en éverite, dallage en ciment,

avec installations annexes: 32 W.-C. extérieurs, château d'eau de 100 mètres cubes, station de pompage et poste de transformation;

b) Les terrains attenants, d'une superficie de 5 hectares 83 ares 43 centiares.

Le tout d'une superficie globale de 7 hectares 56 ares 43 centiares, tel qu'il est représenté au plan annexé, cadastré, après regroupement des parcelles « Plaines du Moulin du Lot », section K, n° 456.

Administration centrale.

Par arrêté du 11 juin 1957, M. Hessel (Stéphane-Frédéric), secrétaire des affaires étrangères de 1re classe, 2e échelon, en fonction à l'administration centrale, est placé, à compter du 1er septembre 1955, pour une période maximum de cinq ans, en service détaché auprès du haut commissariat de la République française au Viet-Nam, en qualité de premier conseiller du haut commissaire de France au Viet-Nam.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 24 mai 1957, il a été ouvert au ministre de l'intérieur, sur le budget de 1957, un crédit de fonds de concours de 3.072.410 F, applicable aux chapitres ci-après:

Chap. 31-42. — Sûreté nationale. — Indemnités et allocations diverses:	
Art. 2. — Indemnités pour sujétions spéciales:	
§ 1. — Indemnités de surveillance des jeux.....	2.921.410
Chap. 34-95. — Services divers. — Matériel:	
Art. 2. — Conseil national des services publics départementaux et communaux.....	151.000
Total	3.072.410

Legs et donations.

Par arrêté en date du 24 mai 1957, un crédit de 158.337 F a été reporté du chapitre 37-92 de l'exercice 1956 au chapitre 37-92 du budget de l'intérieur pour 1957: « Emploi de fonds provenant de legs ou de donations », en vue du fonctionnement des fondations ci-après:

Fondation A. de Rothschild.....	101.911
Fondation veuve Lefort, née Langlois.....	46.636
Fondation Beausse.....	5.135
Fondation Boissay.....	2.813
Fondation Levant.....	1.812
Total	158.337

Par arrêté en date du 24 mai 1957, il a été ouvert au ministre de l'intérieur, sur le budget de 1957, au titre du chapitre 37-92: « Emploi de fonds provenant de legs ou de donations », un crédit de 18.284 F, se répartissant ainsi qu'il suit:

Fondation A. de Rothschild.....	6.012
Fondation veuve Lefort, née Langlois.....	10.368
Fondation Beausse.....	573
Fondation Boissay.....	804
Fondation Levant.....	527
Total	18.284

Administration centrale.

Par arrêté du 11 juin 1957, M. Posier (Jacques), administrateur civil à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est placé dans la position de détachement pour une durée maximum de cinq ans, afin de lui permettre d'exercer les fonctions de chef de cabinet de préfet. Le présent arrêté aura effet à compter du 1er janvier 1957.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (air).

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu les décrets des 13 et 17 juin 1957 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret n° 51-1030 du 21 août 1951 modifiant le décret du 28 juillet 1948,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (air):

Directeur de cabinet.

M. André Jacomet, maître de requêtes au conseil d'Etat.

Conseiller technique.

M. Georges de Bouteiller, inspecteur de 1re classe de la France d'outre-mer.

Chargé de mission.

M. Marc Brachet.

Chef du secrétariat particulier.

Mlle Marguerite d'Alès de Boscaud.

Attaché parlementaire.

M. Guy Dourlet, journaliste.

Attaché.

M. Raymond Turpin, fonctionnaire au secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement.

Chef de l'état-major particulier.

M. le colonel Perdrizet.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 17 juin 1957, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juin 1957.

HENRY LAFOREST.

Transfert de crédits.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget de l'Etat, notamment en son article 49;

Vu la loi de finances pour 1957 (n° 56-1327 du 29 décembre 1956);

Vu le décret n° 56-1346 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957 (Service des affaires étrangères);

Vu le décret n° 56-1351 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957 (Education nationale, jeunesse et sports);

Vu le décret n° 56-1375 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957 (Défense nationale et forces armées),

Arrête:

Art. 1er. — Sur les crédits ouverts au ministre des affaires étrangères pour 1957, une somme de 50 millions de francs est définitivement annulée sur le chapitre 57-10: « Achat, construction et aménagement d'immeubles diplomatiques et consulaires » du budget des affaires étrangères (I: Service des affaires étrangères).

Art. 2. — Sur les crédits ouverts au ministre de l'éducation nationale pour 1957, une somme de 50 millions de francs est définitivement annulée sur le chapitre 57-80: « Construction d'immeubles nécessaires au fonctionnement des administrations et services publics de l'Etat » du budget de l'éducation nationale.

Art. 3. — Il est ouvert au ministre de la défense nationale et des forces armées un crédit de 100 millions de francs applicable au chapitre 54-41: « Service de l'intendance. — Equipement » de la section Guerre du budget de la défense nationale et des forces armées.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mai 1957.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le conseiller technique,
YVES MALÉCOT.

Régies d'avances.

Par arrêté du 3 juin 1957, les dispositions de l'arrêté du 30 septembre 1955 sont à nouveau modifiées comme suit:

. . . . . »

Circonscription aéronautique régionale de Toulouse.... 15.000.000 F.

. . . . . »

(Le reste sans changement.)

Par arrêté du 3 juin 1957, les articles 1er et 2 de l'arrêté du 20 mars 1952 sont à nouveau modifiés comme suit:

« *Art.* 1er. — Une régie d'avances est instituée auprès de l'atelier-magasin de base n° 10/101 à Toulouse-Francazal... »

(Le reste sans changement.)

« *Art.* 2. — Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur est fixé à 2.600.000 F, dont:

« 2.500.000 F, dépenses de personnel;

« 100.000 F, dépenses de matériel ».

(Le reste sans changement.)

Par arrêté du 7 juin 1957, l'article 1er de l'arrêté du 18 avril 1956 concernant la régie d'avances du service de l'infrastructure aéronautique de l'Algérie (subdivision d'Oran) est modifié comme suit:

« Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur d'avances du service de l'infrastructure aéronautique de l'Algérie (subdivision d'Oran) pour assurer le payement des dépenses de personnel et de matériel visées à l'article 1er du l'arrêté interministériel du 21 septembre 1955 et imputables au budget de la défense nationale et des forces armées (section Air) est fixé à 5 millions de francs. »

(Le reste sans changement.)

Conseil consultatif de l'office national d'études et de recherches aéronautiques.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 mai 1957: page 5336, 1re colonne, 28e ligne, au lieu de: « M. le général de brigade aérienne Firroloni (Joseph-Aimé) », lire: « M. le général de brigade aérienne Firroloni (Joseph-André) ».

Armée de terre (active).

Par arrêté du 14 mai 1957, M. le chef de bataillon des transmissions Doublet (Jean-Charles-Henri) est placé « hors cadres, en mission » à la disposition de la présidence du conseil, groupement des contrôles radioélectriques, à compter du 15 mars 1957.

Par arrêté en date du 8 juin 1957, les officiers dont les noms suivent sont placés « hors cadres, en mission » au titre du secrétariat d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information (radiodiffusion-télévision française), à compter du 1er décembre 1956:

M. le capitaine des affaires militaires musulmanes Langella (Josué-Jean-Pierre).

M. le lieutenant des affaires militaires musulmanes Franco (Jean).

Armée de l'air (réserve).

Par décision du 4 juin 1957, en exécution des prescriptions de la décision ministérielle n° 6847/CAB/EMP/PM du 3 mai 1957, l'élève officier Guillotel (Denis-P.-A.), dont la demande de résiliation du contrat le liant à l'école de l'air a été acceptée, est admis au peloton d'élèves officiers de réserve de l'air, promotion « Caen 57 B ».

Comptables des matières.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 8 juin 1957, M. Menut (Yves-Pierre), secrétaire-administratif de 1re classe « comptable des matières », port matriculaire: Brest, est placé dans la position de disponibilité d'office, pour raison de santé, pour une durée de six mois (première période), à compter du 14 novembre 1956.

Pendant cette période, l'intéressé percevra la moitié de son traitement d'activité et bénéficiera, le cas échéant, des suppléments pour charges de famille.

En exécution des dispositions de l'article 113 de la loi du 19 octobre 1946, M. Menut cessera, pendant la durée de sa disponibilité d'office, de bénéficier de ses droits à l'avancement et à la retraite.

Constructions et armes navales.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 29 mai 1957, sont nommés à l'emploi de technicien d'études et de fabrications des constructions et armes navales (1er échelon), pour compter du 1er avril 1957, les élèves de l'école technique normale et les ouvriers dont les noms suivent:

TOUR ECOLE

M. Le Mens (Raymond), S. T. C. A. N., port matriculaire: Brest. Bonifications pour services militaires: néant.

M. Le Heno (Georges), Lorient, port matriculaire: Brest. Bonifications pour services militaires: 1 an 5 mois 14 jours.

M. Aubert (Eugène), Toulon, port matriculaire: Toulon. Bonifications pour services militaires: 1 an 2 mois 21 jours.

M. Hascoet (André), Toulon, port matriculaire: Brest. Bonifications pour services militaires: néant.

TOUR CHOIX

M. de Hepiner (Georges), Washington, port matriculaire: Toulon. Bonifications pour services militaires: 4 ans 1 mois 11 jours.

TOUR ECOLE

M. Toullec (Jean-Robert), Lorient, port matriculaire: Brest. Bonifications pour services militaires: néant.

M. Alchera (Louis), Toulon, port matriculaire: Toulon. Bonifications pour services militaires: néant.

M. Pineau (André), Ruelle, port matriculaire: Brest. Bonifications pour services militaires: néant

M. Paugam (Yves), Lorient, port matriculaire: Brest. Bonifications pour services militaires: 1 an 4 mois 24 jours.

TOUR CHOIX

M. Mazé (Jean), Brest, port matriculaire: Brest. Bonifications pour services militaires: 3 ans 7 mois 28 jours.

TOUR ECOLE

M. Cadet (Jacques), Cherbourg, port matriculaire: Cherbourg. Bonifications pour services militaires: néant.

M. Fenech (Robert), Ruelle, port matriculaire: Toulon. Bonifications pour services militaires: 1 an 6 mois.

M. Le Scoul (Gérard), Toulon, port matriculaire: Brest. Bonifications pour services militaires: néant.

M. Kernen (Michel), Lorient, port matriculaire: Brest. Bonifications pour services militaires: néant.

TOUR CHOIX

M. Roche (Jean), B. P. A. N. Port-Lyautey, port matriculaire: Toulon. Bonifications pour services militaires: 10 mois 2 jours.

TOUR ECOLE

M. Vautier (Gilbert), Cherbourg, port matriculaire: Cherbourg. Bonifications pour services militaires: néant.

M. Vautier (Raymond), Oran, port matriculaire: Cherbourg, Bonifications pour services militaires: néant.

M. Couriault (Emile), Toulon, port matriculaire: Brest. Bonifications pour services militaires: néant.

M. Longuet (Claude), Brest, port matriculaire: Cherbourg. Bonifications pour services militaires: néant.

TOUR CHOIX

M. Sialelli (Maxime), Toulon, port matriculaire: Toulon. Bonifications pour services militaires: néant.

TOUR ECOLE

M. Royer (Joseph), L. C. A. N., port matriculaire: Cherbourg. Bonifications pour services militaires: néant.

M. Corbin (Claude), Saint-Tropez, port matriculaire: Cherbourg. Bonifications pour services militaires: néant.

M. Guyot (Claude), Brest, port matriculaire: Brest. Bonifications pour services militaires: néant

M. Mien (Jim), Toulon, port matriculaire: Brest. Bonifications pour services militaires: néant.

TOUR CHOIX

M. Pavy (Paul) (1), Indret, port matriculaire: Brest. Bonifications pour services militaires: néant.

TOUR ECOLE

M. Landouar (Pierre), Oran, port matriculaire: Cherbourg. Bonifications pour services militaires: néant.

M. Monat (René), Brest, port matriculaire: Toulon. Bonifications pour services militaires: néant.

M. Crescione (Rosaire), Brest, port matriculaire: Toulon. Bonifications pour services militaires: 1 an 1 mois 19 jours.

M. Noël (Jean), S. T. C. A. N., port matriculaire: Cherbourg. Bonifications pour services militaires: néant.

TOUR CHOIX

M. Bruzzo (René) (1), Oran, port matriculaire: Toulon. Bonifications pour services militaires: néant.

TOUR ECOLE

M. Miliotti (Joseph), Toulon, port matriculair: Toulon. Bonifications pour services militaires: 7 mois 23 jours.

M. Hamon (Jean-Claude), Indret, port matriculaire: Brest. Bonifications pour services militaires: néant.

M. Paillard (Raymond), Toulon, port matriculaire: Brest. Bonifications pour services militaires: néant.

M. Pasquette (Jacques), Cherbourg, port matriculaire: Cherbourg. Bonifications pour services militaires: néant.

(1) Sous réserve d'aptitude à la visite médicale

TOUR CHOIX

M. Drugeon (Jean), Ruelle, port matriculaire: Brest. Bonifications pour services militaires: 10 ans 1 mois 17 jours.

TOUR ECOLE

M. Robein (Emile), Bizerte, port matriculaire: Toulon. Bonifications pour services militaires 1 an 1 mois 19 jours.

M. Flores (Lucien), Saint-Tropez, port matriculaire: Toulon. Bonifications pour services militaires: néant

M. Le Cherpie (Jacques), Brest, port matriculaire: Toulon. Bonifications pour services militaires: 1 an 1 mois 17 jours.

M. Navenant (Henri), Brest, port matriculaire: Brest. Bonifications pour services militaires: néant.

TOUR CHOIX

M. Bourgeon (Raymond), Toulon, port matriculaire: Toulon. Bonifications pour services militaires: néant.

TOUR ECOLE

M. Guéguen (Jean), Oran, port matriculaire: Brest. Bonifications pour services militaires: néant.

M. Viazzo (Pierre), S. T. C. A. N., port matriculaire: Toulon. Bonifications pour services militaires: néant.

M. Ledoux (Michel), Cherbourg, port matriculaire: Brest. Bonifications pour services militaires: néant.

M. Pinon (Jacques), S. T. C. A. N., port matriculaire: Cherbourg. Bonifications pour services militaires: néant.

TOUR CHOIX

M. Négret (Georges), Toulon, port matriculaire: Toulon. Bonifications pour services militaires: néant.

TOUR ECOLE

M. Launay (Marcel), Saint-Tropez, port matriculaire: Brest. Bonifications pour services militaires: néant.

Les techniciens d'études et de fabrications des constructions et armes navales (1er échelon) nommés par le présent arrêté et dont les noms suivent reçoivent les avancements d'échelon ci-après:

M. de Heptner (Georges), au 3e échelon du 1er avril 1957. Reliquat de bonifications: 1 mois 11 jours.

M. Mazé (Jean), au 2e échelon du 1er avril 1957. Reliquat de bonifications: 1 an 7 mois 28 jours.

M. Drugeon (Jean), au 5e échelon du 1er avril 1957. Reliquat de bonifications: 1 an 1 mois 17 jours.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du 4 juin 1957, M. Couillard (Bernard) est nommé régisseur d'avances près du bureau d'aide aux armées alliées de l'intendance d'Orléans, en remplacement de M. Boulard.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 11 juin 1957, M. Marguerie (Robert), officier d'administration de 1re classe, est nommé sous-régisseur d'avances auprès du service technique des transmissions.

Service des essences des armées.

Par décision du 29 mai 1957, à la suite du concours ouvert le 9 avril 1957, est inscrit sur les tableaux de classement pour la nomination au grade d'ingénieur de 3e classe des travaux du service des essences des armées:

Catégorie « Ingénieurs ».

M. Goasduff (Pierre-François).

Service des poudres.

Par arrêté en date du 29 mai 1957, le détachement « hors cadres, mission » de MM. les ingénieurs principaux des travaux de poudrerie Didier (René) et Seigner (Henri), au titre du secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce, est renouvelé pour une période de trois années, à compter du 1er juillet 1957.

Services extérieurs de l'air.

Par arrêté en date du 29 mai 1957, sont nommés secrétaires administratifs de 2e classe, 1er échelon, et titularisés dans le grade correspondant:

A compter du 16 avril 1957: M. Amiot (Daniel). Bonifications pour services militaires à utiliser: 1 an 3 mois 20 jours.

A compter du 23 avril 1957: M. Begneu (Michel). Bonifications pour services militaires à utiliser: 1 an 6 mois.

Techniciens d'études et de fabrications.

Par décision du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) en date du 28 mai 1957, sont inscrits au tableau d'avancement pour la classe exceptionnelle du grade de technicien chef de travaux du corps des travaux de mécanique des services de l'intendance, des transmissions, du matériel, du génie et de la santé, valable pour l'année 1955:

Service du matériel.

MM.

1 Gauthier (André), 1re région, section technique de l'armée.
2 Jaloux (Aimé), 1re région, E. R. M. à Versailles.
3 Rose (Daniel), 1re région, section technique de l'armée.

Service de santé des armées.

4 M. Aumeunier (Raoul), 1re région, détachement auto de la 1re S. I. M.

Par décision du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) en date du 28 mai 1957, sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade de technicien chef de travaux d'études et de fabrications du corps des travaux mécaniques des services de l'intendance, des transmissions, du matériel, du génie et de la santé, valable pour l'année 1955:

Service du matériel.

MM.

1 Quenaudon (René), 1re région, E. R. G. M. à Fontainebleau.
2 Dredemis (Edouard), 6e région, E. R. M. à Metz.
3 Pintrand (Alexis), 8e région, E. R. G. M. à Clermont-Ferrand.
4 Hypolyte (Henri), 3e région, E. R. G. M. à la Fère.
5 Esmery (Roger), 1re région, E. R. G. M. à la Maltournée.
6 Franc (Jean), 5e région, E. R. M. à Toulouse.
7 Defay (Raymond), 3e région, E. R. G. M. à Rennes-Bruz.
8 Baumont (Abel), 6e région, E. R. M. à Nancy.

Par arrêté du 28 mai 1957, les fonctionnaires dont les noms suivent sont promus aux grades ci-après:

Technicien chef de travaux d'études et de fabrications de classe exceptionnelle (1er échelon).

(A compter du 1er janvier 1955.)

Direction centrale du matériel.

MM.

Gautier (André), technicien chef de travaux d'études et de fabrications, 3e échelon, 1re région.

Jaloux (Aimé), technicien chef de travaux d'études et de fabrications, 3e échelon, 1re région.

Rose (Daniel), technicien chef de travaux d'études et de fabrications, 3e échelon, 1re région.

Direction des services de santé des armées.

M. Aumeunier (Raoul), technicien chef de travaux d'études et de fabrications, 3e échelon, 1re région.

Techniciens chefs de travaux d'études et de fabrications.

(Personnel relevant de la direction centrale du matériel.)

(A compter du 1er janvier 1955.)

MM.

Quenaudon (René), technicien d'études et de fabrications, 7e échelon, 1re région.

Dredemis (Edouard), technicien d'études et de fabrications, 7e échelon, 6e région militaire.

Pintrand (Alexis), technicien d'études et de fabrications, 6e échelon, 8e région militaire.

Hypolyte (Henri), technicien d'études et de fabrications, 6e échelon, 3e région militaire.

Esmery (Roger), technicien d'études et de fabrications, 6e échelon, 1re région militaire.

(A compter du 1er février 1955.)

M. Franc (Jean), technicien d'études et de fabrications, 6e échelon, 4e région militaire.

(A compter du 8 mai 1955.)

M. Defay (Raymond), technicien d'études et de fabrications, 7e échelon, 3e région militaire.

(A compter du 26 mai 1955.)

M. Baumont (Abel), technicien d'études et de fabrications, 7e échelon, 6e région militaire.

Travaux maritimes.

Par décision en date du 29 mai 1957 du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine):

1° Sont déclarés admissibles à subir les épreuves du second degré à la suite du concours ouvert les 6, 7, 9 et 10 mai 1957 pour le recrutement d'ingénieurs des directions de travaux de 2e classe des transmissions:

Centre de Paris. — MM. Duret (Michel), Roquefort (Fernand).

Centre de Brest. — M. Burosse (Jean).

Centre de Casablanca — M. Taneron (Léon).

2° Est également autorisé à se présenter aux épreuves du second degré le candidat ci-après admissible au concours de 1956:

Centre de Bizerte. — M. Cortet (Pierre).

Tableau des désignations pour servir outre-mer en date du 25 mai 1957.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 mai 1957:

Page 5281, 1re colonne:

Pour servir en Afrique équatoriale française.

Embarquement à partir du 10 juillet 1957.

Chancellerie coloniale.

Lieutenant.

Au lieu de: « Bere (Louis), 1re R. M. », lire: « Berg (Louis), 1re R. M. ».

(Le reste sans changement.)

Tableau de départ outre-mer du 1er juin 1957.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 juin 1957:

OFFICIERS

Page 5591, 1re colonne:

Lieutenants et sous-lieutenants.

Après: Loire (Charles), 15 novembre 1918, 10e R. M. — 27 mai 1951 (parachutiste), ajouter: « Picard (Jean), 15 août 1921, F. F. A. — 3 janvier 1955 (D. E. M.) ».

(Le reste sans changement.)

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Décret n° 56-1358 portant répartition des crédits votés pour 1957.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er janvier 1957:

Page 93, Intérieur, au lieu de: « ... chapitre 65-62, Subventions d'équipement aux collectivités pour l'habitat urbain », lire: « ... chapitre 65-52, Subventions d'équipement aux collectivités pour l'habitat urbain ».

Décret n° 57-92 portant blocage de crédits pour 1957.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er février 1957:

Page 1287, Intérieur, au lieu de: « ... chapitre 65-62, Subventions d'équipement aux collectivités pour l'habitat urbain », lire: « ... chapitre 65-52, Subventions d'équipement aux collectivités pour l'habitat urbain ».

Décret n° 57-610 portant blocage de crédits pour 1957.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 juin 1957:

Page 6022, annuler le rectificatif concernant le ministère de l'intérieur.

Liste des produits pharmaceutiques à base d'alcool auxquels est reconnu le caractère exclusivement médicamenteux.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu les articles 348, 403 (3°) et 458 (2°) du code général des impôts;

Vu les arrêtés ministériels des 29 août 1925, 11 janvier 1928, 17 juillet 1935, 15 mai 1939 et 1er août 1955;

Vu les avis du conseil de la faculté de pharmacie de Paris;

Vu les propositions du directeur général des impôts,

Arrête:

Art. 1er. — Le caractère exclusivement médicamenteux est reconnu aux préparations énumérées au tableau ci-annexé. Le numéro de référence attribué à chacune de ces préparations devra les suivre dans toutes leurs transactions commerciales.

Le classement fixé par les arrêtés antérieurs est rapporté ou modifié pour celles des préparations que ces arrêtés concernaient.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1957.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RENÉ LARRE.

ANNEXE

Liste des préparations pharmaceutiques à base d'alcool, de vin de liqueur ou de vin doux naturel mises en vente sous des dénominations ou des marques qui leur sont propres, et auxquelles le caractère exclusivement médicamenteux est reconnu.

NOM ET RÉSIDENCE du préparateur.	NOM DU PRODUIT	NUMÉRO de référence.
Société française des laboratoires Abbott, 20, avenue de Wagram, Paris.	Elixir de Nembutal.....	1776
	Solution de Paradione.....	1917
	Nembutal vétérinaire injectable	1918
	Nembutal solution injectable.	2015
Laboratoire de produits vétérinaires « Adeline », 5, rue des Colonnes-du-Trône, Paris (12e).	Synercol 83.....	1927
S. A. R. L. de produits pharmaceutiques Laboratoires Adrian, 2, rue Ficatier, Courbevoie (Seine).	Formule révulsive n° 1.....	1911
	Formule révulsive n° 2.....	1912
	Solution de benzylidène acétone à 5 p. 100 et essence de térébenthine à 25 p. 100.	1924
	Révulsif Adrian n° 1 infantile.	2140
Laboratoire N. Aguettant, 36, quai Fulchiron, Lyon (Rhône).	Soluté buvable d'extrait de foie au chlorure de cobalt..	1816
	Protéolysat, caséine, sang, muscle, 1 g pour 10 cc (soluté buvable).....	2107
Laboratoires Allard, 9, rue Treillard, Paris.	Méthionine-Inositol-Choline ...	1820
Laboratoire des produits Amido (A. Beaugonin, pharmacien), 26, et 28, rue des Tours, Lille (Nord).	Génésérine (gouttes et solution)	1794
	Génatropine (gouttes et solution)	1795
	Génosthéniques (gouttes).....	1796
	Amphosynthyl (gouttes).....	1797
	Génoscopolamine (gouttes et solution)	1798
	Génostrychnine (gouttes et solution)	1799
	Génhyocyamine (gouttes et solution)	1800
	Amphosynthyl (élixir).....	1801
	Génésérine (ampoules).....	1805

NOM ET RÉSIDENCE du préparateur.	NOM DU PRODUIT	NUMERO de référence.
S. A. R. L. Laboratoire des Ampho-vaccins Ronchese, 21, boulevard de Riquier, Nice (Alpes-Maritimes).	Actium vitaminé C 500 mmgr.	2155
S. A. R. L. Société des antibiotiques de France, 178, avenue du Président-Wilson, la Plaine-Saint-Denis (Seine).	Néomycine (gouttes auriculaires)	2050
	Actidil soluté	2156
S. A. R. L. Société nouvelle des laboratoires Aron, 118, rue Carnot, Suresnes (Seine).	Argicilline (gouttes auriculaires)	1982
S. A. R. L. Avicopharma, à Verzeille (Aude).	Zoo D 3	2113
	Tophérol	2114
S. A. Laboratoires Avlon, 5 *bis*, rue Blanche, Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise).	Cetavlon concentré à 20 p. 100.	2032
	Cetavlon teinture à 0,50 p. 100.	2033
S. A. Laboratoire Roger Bellon, 159, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine (Seine).	Calyptol sirop	2149
Laboratoire Beral, 36, avenue Hoche, Paris.	Sirop de myrtine Beral	1894
	Myrtine gouttes (1)	2091
Laboratoires Berr, 21, rue Boucher-de-Perthes, Grenoble (Isère).	Pecto-punch	1765
	Sirop Johnson	1766
	Pansarcine (ampoules) (2)	2030
Laboratoires Bios, 10, rue Vineuse, Paris (16e).	Pulmone (solution)	1827
	Pulmone (ampoules)	1828
Laboratoire Biosedra, 60, rue de Rome, Paris. (Usine: 42, avenue A.-Dumont, à Malakoff [Seine].)	Opoveinogène	1970
S. A. Société d'exploitation des produits pharmaceutiques B. O. N., 21, rue Bargue, Paris (15e).	Vitamine D 3 B. O. N. (ampoules buvables)	2040
Laboratoires Bottu, 115, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6e).	Sirop codoforme Bottu	1768
Laboratoire Bouteille, 7, rue des Belges, Limoges (Haute-Vienne) (3).	Gynécrise	1618
S. A. R. L. Laboratoires Bouty, 3, rue de Dunkerque, Paris (10e).	Biliol à la diphésatine	2081
	Calciosédal (sirop)	2082
	Gafarsol (sirop)	2083
	Opostyl	2084
	Salicylate de soude retard	2085
	Thyroïdine dragées	2086
	Liqueur Bouty à la thyroïdine	2087
	Triglandine dragées	2088
	Vitamine C effervescente	2089
Laboratoire Braquemond et Ce, 105, rue de Normandie, Courbevoie (Seine).	Morrhuetine Junken (solution)	1613
Laboratoire J. Bressier, 102, rue Roger-Brun, Marseille (Bouches-du-Rhône).	Benzovarex	1626
	Néo plasmal II (ampoules buvables)	1629
Laboratoires Brisson (Dr Dedet et Ce), 157, rue Championnet, Paris.	Lotion 208 Brisson	1985

(1) Préparé à Appeville-Annebault (Eure).
(2) Fabriqué par la société Opodex, 18, rue R.-Ridel, la Garenne-Colombes (Seine).
(3) Antérieurement exploité par le laboratoire Embryex, 162, boulevard du Montparnasse, à Paris.

NOM ET RÉSIDENCE du préparateur.	NOM DU PRODUIT	NUMERO de référence.
Laboratoire Bureau, 97, rue R.-Losserand, Paris (14e).	Charphyl liquide	1940
	Charphyl stick	2034
Laboratoires Byla, 9, rue P.-Byla, Gentilly (Seine).	Exo-thyroïdine	891
	Héparmone (ampoules)	899
	Foie buvable (ampoules)	903
	Hépato-musculosine	914
	Vitaminol (ampoules)	1817
	Artrolise	1818
	Bylatonic	1930
	Vitaminol (sirop)	1931
	Irrastérine forte alcoolique	1938
Laboratoire Cantin, Palaiseau (Seine-et-Oise).	Sirop Nican	1682
Laboratoire René Carlier, 1, boulevard Maurice-Berteaux, Saint-Maur (Seine).	Colarsénol	1138
	Infangyl Carlier	1764
S. A. Laboratoire Cetrane, 14, rue Maublanc, Paris (15e).	Paxentérine	1912
Laboratoires Charreyre (M.-G. Charreyre, pharmacien), 145, rue de Rennes, Paris.	Terpoxyl	2011
Laboratoires Châtelain, 107, boulevard de la Mission-Marchand, Courbevoie (Seine).	Sirop Fogyl adultes	1819
Etablissements Chauvin-Blache et Ce, Aubenas (Ardèche).	Osmotol	1714
	Gallo-chrome en solution alcoolique	1715
	Acoegénol (gouttes)	1888
	Acoegénol (solution)	1889
	Acoegénol opothérapique	1890
	Audiscérocurine	1891
	Novaudyl	1892
	Paratyl	1893
	Vitamine D Sympharm (1)	1707
Laboratoire de la Chromine, 16, rue Léopold-Bourg, Epinal (Vosges).	Chromine alcoolique 2 p. 100.	2098
Laboratoires Ciba, 103-123, boulevard Vivier-Merle, Lyon (Rhône).	Elcosine (sirop)	1910
Laboratoires Clin-Comar, 94, avenue Gabriel-Péri, Massy (Seine-et-Oise) (2).	Biocidan (solution antiseptique)	1732
	Biocidan (solution chirurgicale)	1733
	Biocidan (collutoire)	1734
	Biocidan thymol	1735
	Padéryl (sirop)	2150
Consortium Néo-Pharmaceutique, 17, rue Adelshoffen, Strasbourg-Schiltigheim (Bas-Rhin).	Elixir pulmonaire John	1823
	Rob, dépuratif mexicain	1824
Coopération pharmaceutique française, 56, rue Dajot, Melun (Seine-et-Marne).	Verrucide Chavanne	1631
	Rob de Combe	1635
	Lontinol	1636
	Phoscol	1760
	Sirop Desbly	1972
	Sirop Brumaire	2052
	Teskraside	2111
	Elixir Bona (3)	1092

(1) Fabriqué anciennement par les Laboratoires Sympharm, 5, rue Campagne-Première, Paris.
(2) Anciennement Laboratoires Clin (Comar et Ce), 94, rue de Paris, Massy (Seine-et-Oise).
(3) Numéro maintenu malgré la modification de formule.

NOM ET RÉSIDENCE du préparateur.	NOM DU PRODUIT	NUMÉRO de référence.
S. A. R. L. Laboratoires Cortial (M. G. Gaillard André), 7, rue de l'Armorique, Paris (15e).	Propoderme	2042
Société des laboratoires G. Dalin, 49, quai Saint-Vincent, Lyon (Rhône).	Glycocarpine (ampoules buvables)	1727
S. A. Laboratoires Dausse, 4, rue Aubriot, Paris (4e).	Hibernyl sirop adultes	2057
	Hibernyl sirop infantile	2058
Laboratoire Delagrange, 39, boulevard de Latour-Maubourg, Paris.	Vascardyne (gouttes) (1)	1633
Etablissements de Lara (M. Cohen Armand, pharmacien), 120, boulevard de Télémly, Alger.	Sudex	2111
Laboratoire Delalande, 16, rue Henri-Regnault, Courbevoie (Seine).	Thevina	1791
	Etaphylline Aérosol	1929
	Etaphylline au phénobarbital sirop	2147
Laboratoires Demasles, Vienne (Isère).	Phospholéose C	1726
S. A. R. L. Laboratoires De Montmorot (Laboratoires Vede, Fayes, Flamand et de Montmorot réunis) (M. Guiot, pharmacien), 12 *bis*, rue Keppler, Paris (16e).	Tonibiase à l'acide glutamique	2059
	Sirop pectogène adultes	2060
	Sirop pectogène enfants	2061
	Sirop pectogène bébés	2062
	Epicamphryl liniment	2063
	Tubérine liniment	2064
	Ephétricine gouttes nasales	2065
Laboratoire Derambure, 4, rue Duperré, Paris (9e).	Extrait de foie 1=3 Derambure	1712
	Vitamine D 2 Derambure	1713
Etablissements Deschiens et Ce, 9, rue Paul-Baudry, Paris (8e).	Ruby sirop	1747
	Hepato B 12	1748
M. Diaz, pharmacien, 81, boulevard Thiers, Alger.	Vintonyl (2)	1426
Laboratoire de l'Eau Souveraine des Bénédictines de l'Abbaye de Pradines (Mlle M.-H. Marc, pharmacien), Pradines par Régny (Loire) (3).	Eau Souveraine des Bénédictines de l'Abbaye de Pradines	653
	Eau Souveraine des Bénédictines de l'Abbaye de Pradines (élixir)	2165
Laboratoire Elsa (E. Belliol), 27, boulevard Lachèze, Montbrison (Loire).	Carnix Robert	1793
	Toniketisé	2049
S. A. L'Equilibre biologique, Commentry (Allier).	Aminosérobiol	2151
Laboratoire Estachy, 20, rue de la Perle, Paris.	Sirop C. Frany	1611
	Sirop C. Frany enfants	1612
Laboratoires Evans, 39 *bis*, boulevard de Latour-Maubourg, Paris.	Hépatex buvable (ampoules)	1987
G. Ferrenbach (Laboratoires « Les Tubes P. O. S. »), Kaysersberg (Haut-Rhin).	Quina fer Mechling (4)	1825

(1) Vendu en Sarre sous le nom de: Sympatol Liquidum. Antérieurement exploité par les Laboratoires Badrial, 104, rue de Miromesnil, Paris.
(2) Anciennement dénommé Vilonyl.
(3) Exploitée antérieurement par Mlle Gaydon-Besson, 105, grande-rue de la Guillotière, Lyon (Rhône).
(4) Antérieurement fabriqué par Mme veuve Mechling, 2, rue du Port, Mulhouse (Haut-Rhin). (Cf. A. M. du 29 août 1925, tableau n° 2).

NOM ET RÉSIDENCE du préparateur.	NOM DU PRODUIT	NUMÉRO de référence.
Laboratoires Fournier frères, 7, rue Biscornet, Paris (12e).	Crino-sthényl vitamine (ampoules buvables)	1885
	Crino-sthényl sirop	1886
Laboratoires Fournier et Ce, 18, rue de Jouvence, Dijon (Côte-d'Or).	Sirop pectoral Jary	1337
	Thiolyptine (sirop)	1338
	Opo jouvence (élixir)	1339
	Ferro hépatine (sirop)	1341
	Ferro hépatine (ampoules)	1342
	Pecto cherry	1343
	Droselia (sirop)	1344
	Potion antidiarrhéique adultes	1345
	Ephelia élixir	1346
Laboratoires Fournier, 9, rue Petitot, Dijon (Côte-d'Or).	Sirop bioceanol	1802
	Neurostabyl amphétamine (ampoules)	1803
	Sirop baby	1804
	Juvenosan	1806
	Eupnodyne	1975
	Calcium Fournier à la vitamine C. 500	1976
	Sirop pectoral du jouvenceau	1994
	Gluconate de calcium à 10 pour 100 vitamine B 12 50 gammas par ampoule buvable	2047
	Soluté buvable d'extrait de foie 1=10 gr de foie frais pour 5 cc	2048
	Phosovéol vitamine C. 500	2144
	Soluté buvable de vitamine B 12 extrait de foie	2160
Laboratoire Fournis, 26, rue des Francs-Bourgeois, Paris (3e).	Folliculine extrait ovarien Fournis	1822
S. A. R. L. Laboratoire Fuca, 116, boulevard Diderot, Paris (12e). (Usine de conditionnement rue J.-Bleuzen, à Vanves.)	Bioveinal P Elixir (1)	2151
Etablissements Fumouze (Dr H. Glover et Ce), 78, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris (10e).	Dynatonyl à l'extrait de foie vitaminé B (ampoules buvables)	1749
Laboratoire Gallier, 1 *bis*, place du Président-Mithouard, Paris (7e).	Kidoline	1717
	Kidophédrine	1718
Laboratoires Geigy, 45, rue Spontini, Paris.	Teinture de désogène	1706
Etablissements Givaudan, Lavirotte et Ce, 50 à 56, rue Cazeneuve, Lyon (Rhône).	Sirop Amblard	1686
S. A. Laboratoires Goupil, 30, avenue du Président-Wilson, Cachan (Seine).	Vithasthényl (élixir)	2143
Laboratoires Goupil-Savenor, 30, avenue du Président-Wilson, Cachan (Seine).	Teinture d'essence de menthe	1738
	Soluté de digitaline à 1 p. 100	1739
	Soluté d'ouabaïne à 1 p. 100	1740
	Curichrome solution	1741
	Curichrome crayon	1742
	Curoptal	2055
	Curoptal inhalation	2056
	Tieucaly sirop adultes	2066
	Tieucaly sirop bébés	2067

(1) Fabriqué pour son compte par les Etablissements Givaudan-Lavirotte, Lyon (Rhône).

NOM ET RÉSIDENCE du préparateur.	NOM DU PRODUIT	NUMÉRO de référence.
Laboratoire Goy, 23, rue Beautreillis, Paris (4e).	Nothormone	1781
	Pimpinol	1782
	Stilliderm à l'iode	1783
S. A. R. L. Laboratoires P. Hardy, 22, rue François-Bonvin, Paris.	Asthébiose (1)	2031
	Rhinalgol au pénicillate de procaïne	2036
		2091
Laboratoire Hépafrance, 4, rue Marceau, Grenoble (Isère).	Actibyl (2)	1984
S. A. R. L. Société d'exploitation du laboratoire Hepatoum, Saint-Yorre (Allier).	Solution Hépatoum	2046
Laboratoire Homeodose, 111, rue du Bac, Paris (7e).	Formule n° 1 (troubles circulatoires de la femme)	1719
	Formule n° 9 (affection des voies respiratoires)	1720
	Formule n° 11 (asthme et emphysème)	1721
	Formule n° 16 (maladies de l'intestin)	1722
	Formule n° 18 (maladies de la vésicule biliaire)	1723
Laboratoires homéopathiques de France, 4 à 10, rue Rabelais, Asnières (Seine).	Endhométrol	1754
	Keratocynésol	1755
	Elixir dentifrice	1756
	Adénocysine	1757
	Vermifuge	1758
Laboratoires homéopathiques modernes, 19, rue de la Gare, Levallois-Perret (Seine).	Drainols (série) (arthro-chloro- dermo- gastro- cynéco- hépato- organo- pertussi-pulmo- reno- sclério- veino-)	1556
	Homéodraineurs (série, goutes et granulés) (Boriane, Ficariol, Labrazol, Lanivol, Nicrodyne, Noriliane, Pertucoq, Polydrainol, Sermecine, Stodal, Urodrainol, Vaquiral, Vitodrainol)	1557
Laboratoires homéopathiques modernes, 19, rue de la Gare, Levallois - Perret (Seine).	Hépatopan gouttes	1558
	Phytogargarisme	1559
	Sirop Stodal	1560
S. A. industrielle Toraude (anciennement S. A. R. L. Laboratoires De Barge), 12, rue Avaulée, Malakoff (Seine).	Camphopneumine sirop adultes (3)	2008
	Camphopneumine sirop enfants	2009
	Camphopneumine sirop bébés.	2010
	Stimutonyl adultes	2011
	Stimutonyl enfants	2012
Institut de physiologie appliquée (I. P. A.), 12, rue des Petits-Carreaux, Paris (2e).	Colloïdogénine (sirop) (4)	2024
	Colloïdogénine (ampoules buvables (4)	2025

(1) Fabriqué par la société anonyme L'Organotechnie de la coopération pharmaceutique de Melun, 27, avenue J.-Mermoz, la Courneuve.
(2) Ex-Jecoboldine (n° 1668) fabriquée par les Laboratoires Malaval, 77, rue de la République, Oullins (Rhône).
(3) Pour le compte des laboratoires Toraude.
(4) Fabriqué par la société Opodex, 18, rue Ridel, la Garenne-Colombes (Seine).

NOM ET RÉSIDENCE du préparateur.	NOM DU PRODUIT	NUMÉRO de référence.
Laboratoire Iscovesco, 8, passage Morel, Montrouge (Seine).	Percutacrine œstrogénique	1807
	Percutacrine lutéinique	1808
	Percutacrine androgéno lutéinique	1809
	Percutacrine androgéno-surrénalien	1810
	Percutacrine andro-génique	1811
	Percutacrine andro - génique forte	1977
	Percutacrine thyroxinique 10.	1978
	Percutacrine thyroxinique 20.	1979
	Percutapneumine	1980
Laboratoires Jeanson, 4, rue du Marché - Saint - Honoré Paris (1er).	Méladinine	1884
S. A. R. L. Laboratoires Joullie (anciens Laboratoires R. Rolland), 42, rue Sadi-Carnot, Puteaux (1).	Otomide	1299
Laboratoire du Juglane, 8, rue Jaboulan, Lyon (Rhône).	Gouttes Adol	1896
Laboratoire du Juglansérum, 71, cours Vitton, Lyon (Rhône).	Juglanserum (vin)	1674
	Juglanserum (gouttes)	1675
	Quinthamélis (gouttes)	1676
	Pulmocadets	1677
S. A. Société française des laboratoires Labaz, avenue Roger-Salengro, Villeparisis (Seine-et-Marne).	Elixir de vitamine B 12 et citrate de fer	2103
	Atussil sirop	2104
S. A. R. L. Laboratoire Lahiola, 52, rue de Cambrai, Lille (Nord).	Stinergyx (ampoules buvables)	1774
Société Labonor, 132, rue La Fayette, Paris.	Solution alcoolique de mercuresceine (mercurochrome) (2)	1377
	Alcool à 90 degrés teinté au bleu de méthylène (2)	1378
S. A. Laboratoire Laboral, 6, place Clichy, Paris.	Céphalose amphétaminée à l'acide glutamique (ampoules buvables)	1923
Laboratoire Lachartre, 26, boulevard de l'Hôpital, Paris (5e).	Phytoveinol (gouttes)	1779
Laboratoires Lambert, rue de la Paix, Vichy (Allier).	Epicral	1211
S. A. R. L. Laboratoires Lancosme, 19, rue Alain-Chartier, Paris (15e).	Inhalation Lancosme	1928
Laboratoires Laroche - Navarron, 63, rue Chaptal, Levallois-Perret (Seine).	Cortine naturelle (ampoules).	1710
S. A. Latema, 31, rue de Lisbonne, Paris (8e) (3).	Gouttes N-Oblivon	2161
Société d'exploitation des Laboratoires Lavril, 13, rue Péclet, Paris.	Squamavril (4)	1963
Laboratoires Le Brazidec, 8, boulevard de Vaugirard, Paris (15e).	Dissolvurol	1643

(1) Anciennement S. A. R. L. Laboratoires R. Rolland, 21, rue des Graviers, Puteaux (Seine).
(2) Exploité antérieurement par la Société Amo, 2, rue Jules-César, Paris (12e).
(3) Usine: 26, rue Pagès, Suresnes (Seine).
(4) Anciennement dénommé « Plicaderm ».

NOM ET RÉSIDENCE du préparateur.	NOM DU PRODUIT	NUMÉRO de référence.
Lefort et Cie, pharmaciens, 61, avenue Philippe-Auguste, Paris (11e) (Anciennement Trouette-Perret).	Oponuclyl (ampoules buvables) (1)	1716
M. Leleu (Robert), boulevard Carnot, Dunkerque (Nord).	Aigue d'or, élixir antinévralgique (2)	1566
S. A. Laboratoire Lelong, 29, rue Duret, Paris (16e).	Crinodyl	2099
Laboratoire Le Perdriel, 11, rue Milton, Paris (9e).	Damoc	1639
Laboratoires Leprestre, 12, rue de Strasbourg, Paris (Usine à Houilles [Seine-et-Oise]).	Chloral iode liquide Sirop Norest sulfo-gaïacolé Taenifuge Bardet	1995 1996 1997
S. A. R. L. Les Laboratoires parisiens, 13 et 15, rue de la Sablière, Bécon-les-Bruyères (Seine).	Solution Schoum diluée Solution Schoum concentrée.	1973 1974
S. A. Laboratoires Leurquin, 20, rue du Capitaine-Ferber, Paris (20e).	Sirop de terpine codéine composé Oxypinocamphone gouttes à 10 p. 100	2145 2146
Laboratoires industriels pharmaceutiques Libs (M. Vermeiren, pharmacien), Mareuil-sur-Lay (Vendée).	Pearsine ascorbique (3) Sirop Tinardon (3)	1969 1214
Laboratoires Longuet, 68, avenue Jean-Jaurès, Paris (19e).	Urisanine Phospho strychnal (ampoules buvables)	2004 2005
S. A. R. L. Laboratoires Macors (M. Ducournau, pharmacien), 18, rue des Fabriques, Melun (Seine-et-Marne).	Mélange Lasamique au menthol Macors (pour inhalations) Trachédrine	2038 2148
Laboratoires Malaval, 77, rue de la République, Oullins (Rhône).	Terpine Barbier Normaflux Depurhemo Vigorstyl Thiopectol (adultes)	1669 1670 1671 1672 1673
Laboratoire de l'Ouest F. Mannet, Loudun (Vienne).	Elixir Mannet ferro ergoté	2039
S. A. R. L. Laboratoires du docteur Martinet, 16, rue du Petit-Musc, Paris (4e).	Néo-collargol élixir fort Néo-collargol élixir faible	2069 2070
S. A. R. L. Laboratoires Marx, rue de Sète, Longuyon (Meurthe-et-Moselle).	Asthmalgine	2043
Laboratoires Medial, 8, chemin de Montbrillant, Lyon (Rhône).	Teinture Merfène incolore Teinture Merfène colorée Merfène pénicilline	1761 1762 1763
Laboratoires Medicia, 13, rue Pelletier, Lyon (Rhône).	Sédatonyl	1642
Laboratoires Merminod, 49, rue de Paradis, Paris (10e).	Paradisflore Phytofluide Jumer interne Phytofluide Jumer externe	1648 1649 1650

(1) Fabriqué par la Société Opodex, 18, rue R.-Ridel, à la Garenne-Colombes (Seine) (anciennement par U. C. L. A. F., à Romainville).
(2) Anciennement préparé, pour le compte de M. Leleu, par la Société Descamps et Boucharet, 80, rue de Tournai, à Lille (voir A. M. du 1er août 1955).
(3) Dénominations à l'étranger: Ascorbicsine, Ascortussin.
(4) Anciennement exploité par les Laboratoires Oberlin, 17, rue Cadet, Paris.

NOM ET RÉSIDENCE du préparateur.	NOM DU PRODUIT	NUMÉRO de référence.
Laboratoire Paul Métadier, Tours (Indre-et-Loire).	Vitamine D 2 A Métadier	1868
Laboratoires Michels, 4 *bis*, rue du Colonel-Moll, Paris (17e).	Chloro calcion vitamine C tétravit B	1895
Laboratoires Midy, 67, avenue de Wagram, Paris.	Sirop cithymène Midy Exofène solution Sirop de pipérazine 15 p. 100 Midy Thiodérazine gouttes Thiodérazine B 1 vitaminée buvable Elixir antigastralgique Winckler	1759 1909 2092 2108 2109 2110
Marcel Moluçon, 20, rue Charles-Monselet, Nantes (Loire-Atlantique).	Kolavitose (ampoules buvables)	1902
Laboratoires Monal, 13, avenue de Ségur, Paris (7e).	Sympavagol liquide	1898
A. Monnier-Le Borgne, Hennebont (Morbihan).	Elixir strychnophospharsiné	1767
Laboratoire du Myoral, 3, rue Saint-Roch, Paris.	Glycosthène	1792
S. A. R. L. Laboratoire Nativelle, 27, rue de la Procession, Paris (15e).	Ouabaïne Arnaud à 2/100 (solution)	2112
Laboratoire d'exploitation de spécialités pharmaceutiques Neothera, 5, avenue Courteline, Paris (12e).	Soluté buvable de codéine et codéthyline	1821
Laboratoire Neothera, 83, rue Saint-Charles, Paris (15e).	Lénisérum adultes Lénisérum bébés Biodarcine concentrée Calyptophédryl (sirop) Hépavita (ampoules buvables) Strongénol (ampoules) Vin de coca-cola composé au cacao	1915 1916 1964 1965 1966 1967 1968
Laboratoires Neotherap, 83, rue Saint-Charles, Paris (15e).	Soluté buvable d'extrait de foie à 1 g d'extrait sec pour 10 cc Panfluine liquide concentré Aqua Néothérap Strongénol (ampoules buvables) (1) Biodarcine élixir (1)	1988 2051 2093 1632 1320
Laboratoires Nogues, 7, rue Galvani, Paris.	Jecosedyl (2)	1667
S. A. R. L. Laboratoires Oberlin (M. Defrene, pharmacien), 17, rue Cadet, Paris.	Pectine morphine Pectine codéthyline Biodynamine vitaminée D 2 Biodynamine vitaminée D 2 à l'acide glutamique (forme non arséniée) Gouttes d'extrait fluide d'hamamélis Elixir strychno-phospho-arsiné	1655 1656 1775 1922 2096 2097
Laboratoires d'opochimiothérapie, 62, boulevard des Récollets, Toulouse (Haute-Garonne).	Biokola (ampoules) Biokola (sirop)	1646 1647

(1) Anciennement Laboratoires M. de Rive, 83, rue Saint-Charles, Paris (15e).
(2) Antérieurement fabriqué par les Laboratoires Malaval, 77, rue de la République, Oullins (Rhône).

NOM ET RÉSIDENCE du préparateur.	NOM DU PRODUIT	NUMÉRO de référence
S. A. Organotechnie de la Coopération pharmaceutique française de Melun (M. Badreau), 27, rue J.-Mermoz, à la Courneuve (Seine).	Transfusine (1)	2053
	Catal B (2)	2095
	Embryhormone (2)	2102
	Soluté fortifiant Néocarnis (3).	2152
Laboratoires de l'Ozothine, 18, rue Roger-Bacon, Paris (17e).	Sirop Ozothine	1784
S. A. R. L. Laboratoire de pharmacologie homéopathique (M. Tetau, pharmacien), 62, rue Beaubourg, Paris (3e).	Drainoflux	2071
	Polioplastine	2072
	Feltauryl	2073
	Pankrypton F	2074
	Pankrypton M	2075
	Quintosédyl (gouttes)	2076
	Quintosedyl (sirop)	2077
	Quintosédyl (suppositoires)	2078
	Elixir dentifrice au calendula.	2079
	Dolisotonic	2080
La Pharmacotechnie industrielle, 75, rue Condorcet, Clamart (Seine).	Ampoules de vitamine D 2 à 15 mmg	1936
	Ampoules d'extrait de foie buvable	1937
	Ampoules de soluté buvable d'hématoporphyrine et de glycocolle à la vitamine B 12	1938
	Ampoules de soluté buvable de P. A. S. à la vitamine C (1)	1939
Laboratoires Phosma (M. Georget), 16, rue du Palais-Gallien, Bordeaux (Gironde).	Phosma amphétamine (élixir).	1906
	Phosma glutamique (élixir)	1907
	Curoveinyl élixir (ampoules buvables)	2162
	Végéto sérum sirop	2163
S. A. Docteur Pinard et Ce, 90, boulevard Saint-Denis, Courbevoie (Seine).	Créophosan	1897
Laboratoires R. Monneau, Vayres (Gironde)	Mélissine dite Sauve vie, Eau des Carmes (liquide)	1631
S. A. Coopérative La Prévoyance des pharmaciens français, 5 *bis*, rue Chappon, Meaux (Seine-et-Marne) (5).	Baume Marthet	2115
	Bionergyl élixir	2116
	Collugol	2117
	Collugol bleu	2118
	Dépuratif de Fleurmont	2119
	Elixir de Fleurmont	2120
	Génaldyl	2121
	Gouttes de Fleurmont	2122
	Jugléine	2124
	Moriodol	2125
	Novédrine	2126
	Pepto-fer Valacca	2127
	Sirop de dentition Jeannot	2128
	Veinofluine	2129
	Sirop des écoliers	2130
	Sirop de Fleurmont adultes	2131
	Sirop de Fleurmont enfants.	2132
	Melbébé	2133
	Sirop de Galathiol	2134
	Sirop de la Pifié	2135
	Sirop pneumotonyl	2136
	Sirop Rube adultes	2137
	Sirop Rube enfants	2138
	Baume Salix	2139
	Sirop Dioni	2157
	Sirop Cantusol	2158

(1) Fabriqué pour le compte de la société anonyme Laboratoires Roland-Matie, 191, rue du Faubourg-Saint-Antoine, Paris (11e).
(2) Fabriqué pour le compte de Thérapie énergétique, Riom (Puy-de-Dôme).
(3) Remède vétérinaire.
(4) Façonnage d'ampoules pour quelques hôpitaux.
(5) Ancien siège social: à Souppes (Seine-et-Marne).

NOM ET RÉSIDENCE du préparateur.	NOM DU PRODUIT	NUMÉRO de référence
Laboratoire Probios, 4, rue de Miromesnil, Paris.	Hépatonia (1)	1628
	Hépatosuc (2)	1638
Etablissements Publirex (Dr Joel), 42, rue Pasteur, Villefranche-sur-Saône (Rhône).	Fluxine (gouttes)	952
S. A. Laboratoire Quesneville, 11, rue Edouard-Jacques, Paris (14e).	Merseptyl teinture (pour usage chirurgical)	2100
	Cuprémone F gouttes	1695
	Cuprémone M gouttes	1697
	Cuprémone S gouttes	1699
	Phagolysine	1703
	Grog médical Demonelo (3)	1700
Laboratoire du Quintussyl, 71, boulevard de Picpus, Paris (12e).	Quintussyl friction	1887
Réaubourg et Ce, Laboratoires de la Passiflorine, 115, rue de Paris, Boulogne-sur-Seine (Seine).	Lycitrope	1708
Laboratoire Rebert, 95, rue de la République, Guebwiller (Haut-Rhin).	Primavérine	1751
	Cupro globine (sirop)	1752
	Créo (sirop)	1753
Laboratoires Rey, 7 et 12, rue Montmartre, Dijon (Côte-d'Or).	Sériorine Rey	1614
	Puériorine Rey (sirop)	1615
Laboratoires Robia, 32, rue Legendre, Paris (17e).	Réticulène (ampoules buvables)	1750
Laboratoires Robin, 13, rue de Poissy, Paris.	Vin au peptonate de fer	1332
S. A. Produits Roche, 10, rue Crillon, Paris (4e).	Gouttes Adoverne Roche	1405
	Pantopon Roche (ampoules)	1409
	Somnifère Roche (ampoules 2 cc)	1411
	Spasmalgine Roche (gouttes).	1413
	Thyroxine Roche (ampoules).	1415
	Sirop de Bécozyme Roche	1689
	Sirop de Théphorine Roche	1705
	Gantrisine Roche (Sirop)	1869
	Astérol Roche (solution)	1900
Laboratoires Henry Rogier, 56, boulevard Pereire, Paris.	Baume Delacour	1683
S. A. R. L. Laboratoires Roques, 36, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, Paris (4e)	Sconitran solution	2029
Laboratoire Rousselet, 87, rue d'Alsace, Villeurbanne (Rhône).	Bioplasmol (ampoules buvables) (4)	1630
S. A. R. L. Laboratoires Charles Roux, 60, avenue Pierre-Brossolette, Malakoff (Seine).	Végélax (suppositoires)	2090

(1) Antérieurement fabriqué sous la dénomination « Ampoules G 60 » par le Laboratoire J. Bressier, 102, rue Roger-Brun, à Marseille, puis par le Laboratoire Tixier, 18, rue Hamelin, Paris (15e).
(2) Exploité antérieurement par les Laboratoires Georges Tixier, 18, rue Hamelin, Paris.
(3) Antérieurement fabriqué par les Laboratoires d'études et de réalisations pharmaceutiques de Paris, 5 *bis*, rue de Berri, Paris.
(4) Anciennement fabriqué par le Laboratoire J. Bressier, 102, rue Roger-Brun, Marseille (Bouches-du-Rhône).

NOM ET RÉSIDENCE du préparateur.	NOM DU PRODUIT	NUMÉRO de référence.
Laboratoires Sandoz, 6, rue de Penthièvre, Paris.	Hydergine solution	1866
	Méthergin solution	1867
	Cédilanide (ampoules)	1879
	Digilanide (ampoules)	1880
	Scillarène (ampoules)	1881
	Ipécopan (sirop)	1882
	Ipécopan-éphédrine (sirop)	1883
Laboratoires Santa (ex-Laboratoires Fourcal), 21, rue de la Sourdière, Paris (1er).	Gynestranol gouttes	1983
Laboratoires Sas, 20, avenue Daumesnil, Paris (12e).	Sanalepsi Russi	1714
Laboratoires Sauba, 260 à 266, rue de Rosny, Montreuil (Seine).	Ményantal	1660
	Elixir parégorique	1661
	Sirop pectoral Charpentier	1662
Laboratoires Sauba, 260 à 266, rue de Rosny, à Montreuil (Seine).	Bain de bouche	1663
	Pomolax	1664
	Sirop Jarcel	1665
	Glotarsinol	1812
	Juguryl	1813
	Sirop vermicide	1814
	Eau de Dalibour forte	1815
	Dépuratif Castan	1861
	Hepatodyne	1993
Laboratoires Saunier, 89, rue Lauriston, Paris (16e).	Ephydrol	1322
Laboratoires Sauter, Bellegarde (Ain).	Elixir Néogénol Sauter	1624
S. A. R. L. Laboratoires Seclo, 5, rue d'Arsonval, Paris (15e).	Osmolax	1947
	Osmolax bourdaine	1948
	Uricure	1949
	Ekineurol	1950
Société d'exploitation de produits pharmaceutiques spécialisés (S. E. P. P. S.), 89, avenue de La Bourdonnais, Paris.	Progynon liquide Cruet	1789
	Testoviron T Cruet	1790
Société de l'institut de sérothérapie hémopoïétique, 97, rue de Vaugirard, Paris (6e).	Sirop de concentré globulaire	1711
S. A. R. L. Laboratoires Servier, 25, rue E.-Vignat, Orléans (Loiret).	Sarpagan liquide (gouttes)	2153
Société Sidel (Laboratoire médico-pharmacologique de Vichy), 34, avenue Foch, la Garenne-Colombes (Seine-et-Oise).	Elixir dentifrice à la chlorophylle	1730
	Hényl liquide	1731
Société industrielle de fabrications pharmaceutiques (S. I. F. A. P.), 3, rue Lamblardie, Paris (12e).	Anticors	2013
	Asthmatine	2014
	Dépuratif liquide Espée	2015
	Solution Fortys	2016
	Ficatine liquide	2017
	Gouttes circulatoires Espée	2018
	Liqueur purgative Espée	2019
	Lotion pilocarpine Mollard	2020
	Savon liquide Mollard chirurgical	2021
	Sirop Bronchy adultes	2022
	Sirop Bronchy bébés	2023
Laboratoire Siger, 21, rue de l'Estrapade, Paris.	Euflux	1598
	Révulsoderme	1599
	Solution mercurescéine	1600
	Essence de menthe	1601
Société d'exploitation des produits « Sobio », 47, rue des Francs-Bourgeois, Paris.	Collutoire à la tyrothricine Sobio hydrosol	1690
	Hydrosol dilué Sobio	1691
	Hydrosol concentré Sobio	1692
S. A. R. L. Laboratoires Somedia, 12, rue Lamartine, Paris (9e).	Surtonyl (ampoules buvables) (1)	2142
Société parisienne d'expansion chimique Specia, Saint-Fons (Rhône).	Largactil (gouttes)	1914
	Mopazine (gouttes)	2159
S. A. R. L. Laboratoire Stago, 6 *ter*, rue Denis-Papin, Asnières (Seine).	Stagogénol (2)	1971
Laboratoires Substantia, 13, rue Pagès, Suresnes (Seine).	Sirop Cosillex	1915
	Sirop Rami	1916
Tachot (Charles), 17, boulevard Davout, Paris (20e).	Gouttes de Séru	1709
Laboratoire Theramex, Monaco (principauté de Monaco).	Procklh (3)	1785
S. A. R. L. Société nouvelle d'applications thérapeutiques (Théraplix), 98, rue de Sèvres, Paris. Usine: 5 à 15, rue Gossin, Montrouge (Seine).	Hexomédine transcutanée	2007
Laboratoire Treille, 201, rue Vendôme, Lyon (Rhône).	Vertreil vermifuge antinerveux	1704
Union de pharmacologie scientifique appliquée (U. P. S. A.), Agen (Lot-et-Garonne).	Biopausine (4)	2035
	Phytocalm	2101
Laboratoire Vademecum, 10, rue Valentin, Levallois-Perret (Seine).	Baume topique Bio-Arctium	1905
Laboratoire biologique Valtry, 46, rue Saint-Didier, Paris.	Embryo dyname	1715
	Histo-fluine P	2161
Laboratoires des vermifuges Ch. Sorin (L. Trombetta, pharmacien), Blain (Loire-Atlantique).	Elixir vermifuge Sorin	2044
Laboratoire du Docteur J.-L. Veyron, 14, avenue du Maréchal-Foch, Marseille (Bouches-du-Rhône).	Aparoxal (gouttes)	1693
	Vibérol	1694
Laboratoire René Walter, 10, avenue du Colifichet, Croissy-sur-Seine (Seine-et-Oise).	Buccawalter	1788

(1) Conditionnement: 178, avenue du Président-Wilson, la Plaine-Saint-Denis (Seine).
(2) Antérieurement fabriqué sous la dénomination: « Ampoules T 50 » (n° 1627), aux Laboratoires J. Bressier, 102, rue R.-Brun, Marseille (Bouches-du-Rhône).
(3) Antérieurement fabriqué par le Laboratoire Biodex, 51, avenue Faidherbe, Montreuil (Seine).
(4) Nouvelle formule.

Vu pour être annexé à l'arrêté du 11 juin 1957.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RENÉ LARRE.

Direction générale des impôts.

Par arrêté en date du 8 juin 1957, MM. Tiolais (Marcel-Isidore-Marie), inspecteur de 1re classe des contributions directes, et Saint-Martin (Pierre-Yves-Eloi), inspecteur hors classe des contributions directes, ont été, pour une période maximum de cinq ans, à compter respectivement des 11 et 19 février 1957, placés en service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer, pour servir en Afrique équatoriale française.

Tabacs et allumettes.

Par arrêté du 8 juin 1957, M. Silberberg (Marcel-Léopold), ingénieur en chef de 1re classe à la manufacture d'allumettes de Mâcon (Saône-et-Loire), a été affecté, à compter du 12 mars 1957 et dans l'intérêt du service, à la manufacture d'allumettes d'Aubervilliers (Seine).

Tableau d'avancement de classe des administrateurs civils de l'administration centrale des finances pour l'année 1956.

ADMINISTRATEURS CIVILS DE 1re CLASSE
PROPOSÉS POUR LA CLASSE EXCEPTIONNELLE

Administration centrale des finances.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 juin 1957: page 5901, 2e colonne, 47e ligne, au lieu de: « Suffin (Candole), dette publique », lire: « Suffin (Camille), dette publique ».

AGRICULTURE

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 29 mai 1957, il est mis fin à la suspension de fonctions de M. Demangeat.

M. Demangeat (Camille), chef de district des eaux et forêts à Saint-Quirin (Moselle), district n° 37, maison forestière de la Basse-Frenz, inspection des eaux et forêts d'Abreschviller, est affecté à Hennezel-Clairey (Vosges), district n° 18, maison forestière d'Hennezel, inspection des eaux et forêts d'Epinal-Sud.

Par arrêté en date du 3 juin 1957, M. Balleydier (Roger), ingénieur des eaux et forêts de 2e classe, 4e échelon, à la direction générale des eaux et forêts (3e bureau), à Paris, est, d'office, dans l'intérêt du service, mis à la disposition du conservateur des eaux et forêts, chef de la 10e conservation, à Paris.

Par arrêté en date du 3 juin 1957:

M. Durley (Roger-Eugène), ingénieur des eaux et forêts de 2e classe, 4e échelon, à Paris, est nommé, sur sa demande, avec grade, classe et échelon actuels, chef de section au bureau du personnel de la direction générale des eaux et forêts (poste vacant).

M. Bazire (Pierre), ingénieur des eaux et forêts de 2e classe, 4e échelon, à Senlis (Oise), est nommé, sur sa demande, avec ses grade, classe et échelon actuels, à Chantilly (Oise), en remplacement de M. Lefebvre, qui a été promu au grade supérieur.

M. Claudel (François-Albert), ingénieur des eaux et forêts de 1re classe, 3e échelon, à Schirmeck (Bas-Rhin), est nommé, sur sa demande, avec ses grade, classe et échelon actuels, à Colmar (Haut-Rhin), en remplacement de M. Berard, qui a été promu au grade supérieur.

M. Tisserant (Maurice-Emile-Désiré), ingénieur des eaux et forêts de 2e classe, 4e échelon, à Dole (Jura), est nommé, sur sa demande, avec ses grade, classe et échelon actuels, à Lure (Haute-Saône), en remplacement de M. Goux, qui a reçu une autre affectation.

Par arrêté en date du 3 juin 1957, M. Estager (Gaston-Louis), ingénieur des eaux et forêts de 2e classe, 4e échelon, à Lyons-la-Forêt (Eure), est nommé, d'office et dans l'intérêt du service, avec ses grade, classe et échelon actuels, à la direction générale des eaux et forêts (3e bureau), à Paris, poste vacant.

Par arrêté en date du 3 juin 1957:

M. Melquiond (Edmond-Joseph), ingénieur des travaux des eaux et forêts de 2e classe, 2e échelon, à Mézières (Ardennes), est nommé, sur sa demande, avec ses grade, classe et échelon actuels, à Sisteron (Basses-Alpes), en remplacement de M. Girard, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Belisaire (Michel-Emile-Hippolyte), ingénieur des travaux des eaux et forêts de 2e classe, 2e échelon, au Thillot (Vosges), est nommé, sur sa demande, avec ses grade, classe et échelon actuels, à Saint-André (Basses-Alpes), poste vacant.

Par arrêté en date du 3 juin 1957, M. Rolley (Jean), ingénieur des eaux et forêts de 1re classe, 3e échelon, à Annecy (Haute-Savoie), est nommé, sur sa demande, avec ses grade, classe et échelon actuels, adjoint au conservateur chef de la 26e conservation à Annecy (Haute-Savoie), en remplacement de M. Plagnat, qui a été promu au grade supérieur.

Génie rural.

Par arrêté du 3 juin 1957, M. Reynaud (Maurice), ingénieur en chef du génie rural, né le 21 mai 1897, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er août 1957.

Liste d'admission aux fonctions de répétiteur d'école d'agriculture.

Par arrêté du 6 juin 1957, ont été déclarés admis, après concours et dans l'ordre suivant, aux fonctions de répétiteur d'école d'agriculture:

MM.	Michel.		Tisserant.
Godfernaux.	Bonnaud. } *ex æquo.*		Lejeal. } *ex æquo.*
Laporte.	Lanternier. }		Strosser. }

Liste d'admission aux fonctions de chef de pratique d'école d'agriculture.

Par arrêté du 6 juin 1957, ont été déclarés admis, après concours et dans l'ordre suivant, aux fonctions de chef de pratique d'école d'agriculture:

MM.	Girard.	Chaumeil.
Durand-Gosselin.	Laborde.	Petit.
Guillon.	Fremy.	Saint-Lezer.
Vinial.	Louault.	

Liste des élèves du cours de mutualité et coopération agricoles de l'école nationale d'agriculture de Montpellier ayant obtenu le diplôme de spécialité ou le certificat spécial de fin d'études.

A la suite de l'examen général de sortie du cours de mutualité et de coopération agricoles annexé à l'école nationale d'agriculture de Montpellier (session 1956), ont obtenu:

1° Le diplôme de spécialité.

MM.	Thomas (Bernard), ingénieur agricole.
Baloche (Jean), ingénieur agricole.	Tallard (Jean), ingénieur agricole.

2° Le certificat spécial de fin d'études.

MM.	Lalanne (Robert).	Guibouret (André).
Bassignot (René).	Barbeau (Philippe).	Audibert (Jean).
Rieuneau (Michel).	Iperti (Gabriel).	

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

Affectation définitive au secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement de terrains et constructions dépendant de l'arsenal du Mourillon, à Toulon (Var).

Par arrêté du 23 mai 1957, sont affectés, à titre définitif, au secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement (direction de l'aménagement du territoire), aux fins d'aménagement sur les ressources du fonds national d'aménagement du territoire, les immeubles bâtis et non bâtis, d'une superficie totale de 135.895 mètres carrés, dépendant de l'arsenal du Mourillon, à Toulon (Var), tels que ces immeubles sont figurés en teinte jaune sur le plan annexé au présent arrêté.

La créance du service des domaines est fixée à la somme de 320 millions de francs correspondant à la valeur vénale des immeubles.

Le montant de cette créance ne sera éventuellement remboursé au budget général que dans la mesure où il excédera le coût des dépenses exposées sur les ressources du fonds national d'aménagement du territoire en vue de la réinstallation des services de la marine.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Diplôme d'études supérieures techniques de l'université de Grenoble.

Par arrêté du 28 mai 1957, est approuvée la délibération du conseil de l'université de Grenoble portant création d'un diplôme d'études supérieures techniques de l'université de Grenoble.

Conditions d'inscription au concours de sous-intendants.

Par arrêté du 11 juin 1957, sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 19 février 1957 autorisant les étudiants titulaires du diplôme de l'institut commercial de l'université de Nancy à s'inscrire au concours de sous-intendants.

Acquisition d'un terrain à Vandœuvre (Meurthe-et-Moselle) pour le centre de recherches pétrographiques et géochimiques.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 mars 1957: page 2638, 2e colonne, 49e ligne, au lieu de: « 1 hectare 78 ares 18 centiares », lire: « 1 hectare 18 ares 78 centiares ».

Administration centrale.

Par arrêté du 11 juin 1957, M. Jacquot (Pierre), administrateur civil au ministère de l'éducation nationale, est détaché dans un emploi d'attaché de direction de la Régie nationale des usines Renault, pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 1er novembre 1955.

Enseignement supérieur.

Par arrêté du 7 juin 1957, sont nommés directeurs des instituts de préparation aux enseignements de second degré pour l'année scolaire 1956-1957, à compter du 1er avril 1957:

Université d'Aix-Marseille. — Faculté des sciences: M. Jausseran, professeur.

Université de Poitiers. — Faculté des lettres: M. Martin, professeur.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 22 mai 1957, M. Murgier (Maurice), professeur agrégé de grammaire, adjoint au directeur de l'enseignement en Afrique équatoriale française, inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions d'inspecteur d'académie, est délégué dans les fonctions d'inspecteur d'académie et mis à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer, en cette qualité, les fonctions de directeur de l'enseignement au Cameroun, à compter du 1er avril 1957.

Le présent arrêté prendra effet à compter du 1er avril 1957.

Par arrêté du 11 juin 1957, Mme Disses, née Donat (Yvette), institutrice de 3e classe du département de Seine-et-Marne, est mise, pour une durée de trois ans, à compter du 1er décembre 1956, à la disposition du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports pour exercer des fonctions de rédactrice à l'inspection académique d'Oran (Algérie).

Par arrêté du 11 juin 1957, M. Ould Aoudia Salah, instituteur de 2e classe, du département d'Alger, est mis, du 1er décembre 1955, pour une durée de cinq ans, à la disposition du service des centres sociaux en Algérie pour exercer les fonctions de chef de centre, 4e échelon.

Par arrêté du 11 juin 1957, M. Fares Mohamed, instituteur de 1re classe, du département d'Alger, est mis, du 1er décembre 1955, pour une durée de cinq ans, à la disposition du service des centres sociaux en Algérie pour exercer les fonctions d'inspecteur, 4e échelon.

Par arrêté du 11 juin 1957, M. Boukhechem Abdelhamid, instituteur de 4e classe, du département d'Alger, est mis, du 1er décembre 1955, pour une durée de cinq ans, à la disposition du service des centres sociaux en Algérie pour exercer les fonctions de chef de centre, 1er échelon.

Par arrêté du 11 juin 1957, M. Pinaud (Raoul), instituteur de 5e classe, du département d'Alger, est mis, du 1er décembre 1955, pour une durée de cinq ans, à la disposition du service des centres sociaux en Algérie pour exercer les fonctions de chef de centre, 1er échelon.

Par arrêté du 11 juin 1957, Mme Blache (Germaine), institutrice de 2e classe, du département de Constantine, est mise, du 1er octobre 1956 au 30 septembre 1961, à la disposition du service des centres sociaux en Algérie pour exercer les fonctions d'adjointe au chef de centre, 8e échelon.

Par arrêté du 11 juin 1957, M. Gast (Marceau), instituteur de 4e classe, du département d'Alger, est mis, du 1er octobre 1956 au 30 septembre 1961, à la disposition du service des centres sociaux en Algérie pour exercer les fonctions d'adjoint au chef de centre, 7e échelon.

Par arrêté du 11 juin 1957, Mme Vial, née Ferrandi, institutrice de 4e classe, du département de Constantine, est mise, du 1er avril 1956, pour une durée de cinq ans, à la disposition du service des centres sociaux en Algérie pour exercer les fonctions d'adjointe au chef de centre, 6e échelon.

Musées de France.

Par arrêtés du 22 mai 1957:

Mlle Hulftegger (Adeline), assistante des musées nationaux, diplômée de l'école du Louvre, a été nommée conservateur des musées nationaux et titularisée dans cet emploi à compter du 1er mai 1957, en remplacement numérique de M. Fradel, nommé conservateur en chef.

Mme Péchadre, dite Guynet-Péchadre (Jeanne-Marie-Madeleine), conservateur des musées classés, diplômée de l'école du Louvre, a été nommée conservateur des musées nationaux (emploi créé), titularisée dans cet emploi à compter du 1er mai 1957 et affectée en cette qualité au service des relations avec le public.

M. Guilly (René-Henry), licencié ès lettres, a été nommé assistant des musées nationaux et titularisé dans cet emploi en remplacement numérique de Mlle Hulftegger, nommée conservateur.

Mlle Desfarges (Marguerite-Aimée-Clémentine), commis chargée des fonctions d'assistante des musées nationaux, diplômée de l'école du Louvre, a été nommée assistante des musées nationaux et titularisée dans cet emploi à compter du 1er mai 1957 (emploi créé).

Le R. P. d'Audibert Caille du Bourguet (Pierre-Marie), licencié ès lettres, diplômé de l'école pratique des hautes études, pensionnaire de l'institut français d'archéologie orientale du Caire, a été nommé assistant des musées nationaux (emploi créé), titularisé dans cet emploi à compter du 1er mai 1957 et affecté en cette qualité à la section des antiquités chrétiennes du musée du Louvre.

Par arrêté du 31 mai 1957, M. Varagnac (André), conservateur des musées nationaux, chargé de la conservation du musée des antiquités nationales, a été nommé conservateur en chef des musées nationaux et titularisé dans cet emploi à compter du 1er mai 1957, en remplacement de M. Lantier, retraité.

Liste des candidats aux fonctions de maître de conférences.

Par arrêté du 8 juin 1957, la liste des candidats aux fonctions de maître de conférences dans les facultés des sciences est établie ainsi qu'il suit:

Astronomie-géophysique.

MM. Blamont, Cayrel, Bricard, Delhaye, Denisse, Dessens, Grenet, Leborgne, Wlerick.

Mathématiques.

MM. Berger, Blambert, Blanchard, Boughon, Bruhat, Charles, David (Marcel), Dolbeault, Faure, Fraisse, Frenckel, Fuchs, Mme Hennequin, MM. Krasner, Lalagüe, Mme Lévy-Bruhl, MM. Lions, Malgrange, Malliavin, Mlles Marquet, Mourier, M. Nahon, Mlle Naïm, MM. Pailu de la Barrière, Pham Mau Quan, Pham Tinh Quat, Mlle Renaudie, MM. Revuz, Wachs.

Mathématiques appliquées.

MM. Bernard (Jean), Boulx, Chaleat, Craya, Kastler, Mandelbrot (probabilités).

Mécanique des fluides.

MM. Boscher, Bourot, Goethals, Huard de La Marre.

Physique théorique.

MM. Abeles, Arnous, Mlle Benoist-Gueutal, MM. Cazin, Curie, Daudel, d'Espagnat, Herpin, Kahan, Kastler, Laforgue (phénomènes chimiques), Laudet, Mariot, Marty, Massignon, Michel, Mlle Morette, MM. Nataf, Petiau, Potier, Proca, Tillieu, Vigier.

Physique.

MM. Abeles, Amat, Armbruster, Avan, Barbier, Bayet, Bene, Bernard (Michel-Yves) (électronique), Bertein, Birebent, Blamont, Blanc (Daniel), Blaquiere, Boulloud, Bousquet, Bricard, Brin, Brodin, Buyle-Bodin, Cerf, Chastel, Coche, Combe (René), Curie (Daniel), Mme Darmois-Sutra, MM. Debiesse, Delcroix, Delloue (électronique), Denisse, Mlle Dossier, MM. Dreyfuss, Dumontet, Giacomo, Guy, Epelboin, Hadni, Jauneau, Mme Johannin-Gilles, M. Jouty (mécanique physique), Mlle Laffitte, MM. Lafoucriere, Lansraux, Lavigne, Laurent, Lebot, Lebrun (radio-électricité), Lecorre, Levy-Bertaut, Liandrat, Lonchamp, Loudette, Marboux-Stromberg, Mme Magnac-Valette, MM. Magnan, Martelli, Mattler, Mesnard, Meyer, Nikitine, Pauthenet (électrotechnique), Mme Pecker (astrophysique), MM. Perez y Jorba, Perret (électrotechnique et servomécanique), Pesteil, Philbert, Pillet (électronique), Riou, Rivault, Robin, Romand, Salmon, Suhner, Mlle Taurel, MM. Thirion (physique nucléaire), Ubersfeld, Vacher, Vauthier, Vendryes, Vu Nhu Canh, Wlerick, Wucher.

Chimie physique.

MM. Amat, Amiot, Barret, Bonnemay, Darmois, Donnet, Duval (Xavier), Hoareau, Julg, Le Goff, Lumbroso (Henri), Mlle Quintin, M. Rumph, Mlle Stora, MM. Thomassin, Voigt.

Chimie générale, minérale, organique, chimie appliquée.

M. Backes, Mme Barbier, MM. Bernard, Bigorgne, Blum, Boudet, Broche, Cadiot, Casadevall, Mlle Chauvelier, MM. Chapon, Cohen-Adad, Conia, Deluzarche, Dreux, Epsztein, Eyraud, Faucherre, Freling, Freon, Freundlich, Gardy, Gaudemar, de Gaudemaris, Girard, Mme Grat-Cabanac, MM. Grillot, Hagenmuller, Herold, Heubel, Jacquier, Julia (Sylvestre), Jullien (Jean), Lalande, Maitte, Malaprade, Masdupuy, Mauret, Merlin, Miquel, Naudet, N'Guyen Quang Trinh, Pallaud, Paquot, Pariaud, Peisson, Peltier, Petit, Rio, Romanet, Savidan, Schaal, Sosa, Sourisseau, Sue, Teichner, Tridot, Yvernault, Vuillard (Guy).

Chimie biologique.

MM. Acher, Asselineau, Baron, Bertrand (Didier), Clauser, Creac'h, Heilzmann, Joly (Maurice), Justisz, Lavollay, Montreuil, Pesson, Rosemberg, Wurtz.

Physiologie.

M. Aschkenasy, Mlle Bonnet, Mme Chalazonitis, MM. Chouteau, Clement, Corabœuf, Creac'h, Delost, Dessaux, Jacquot, Laget, Mayer (Jean), Mlle Olivereau, MM. Paillard, Reinberg, Ripplinger, Mlles Terroine, Veil (Catherine).

Botanique, biologie végétale.

MM. Bersillon, Binet, Bourreau, Bugnon, Camefort, Dedonder, Doguet, Duperon, Eyme, Mme Feldmann, Mlle Foureroy, Mme Gayral, MM. Geneves, Hamant, Heller, Lerredde, Miege, Nozeran, Oddoux, Pavillard, Mme Potiez (Tunis), Mlle de Poucques, MM. Quezel, Roger, Mlle Salmon, Mme Sosa-Bourdouil (physiologie végétale), M. Sossountzov.

Zoologie.

MM. Amar, Anthony, Baudoin, Bergerard, Boisson, Bonnet, Bougis, Chaudonneret, Mme Cotton, M. Delamare-Debouteville, Mme Dupont-Raabe, MM. Dussart, Echalier, Mme Gans, MM. Haget, Houillon, Laviolette, Levi, Maillet, Panigel (Maurice), de Puytorac, Reymond, Mme Schachter, MM. Sellier, Serfaty, Sigot, Sourie, Stolkowsky, Stoll, Strudel, Stutinsky, Thibault, Vaillant, Vaugien, Voy.

Géologie.

MM. Castany, Cogne, Comte (Pierre), David (Louis), Debelmas, Deleau, Dubourdieu, Durand-Delga, Ellenberger, Ennouchi, Mlle Faure-Muret, MM. Firtion, Gigout, Gourinard, Gouvernet, Hilly, Lelubre, Mazenot, Muraour, Ottmann, Pareyn, Pichel, Pimienta, Rocci, Sadran, Thiebaut (pétrographie).

Minéralogie.

MM. Coppens, Farran, Guilliemin, Kern, Monier, Mme Oberlin, MM. Pulou, Rose, Sabatier, Weill, Wey.

Anthropologie.

M. Bordes, Mme Genet-Varcin, M. Leroi-Gourhan, Mme Leschi.

La liste ainsi établie annule et remplace les précédentes et prendra effet le 1er juin 1957.

Liste d'aptitude à l'enseignement supérieur (facultés des sciences).

Par arrêté du 8 juin 1957, la liste d'aptitude à l'enseignement supérieur dans les facultés des sciences est établie ainsi qu'il suit:

Astronomie-géophysique.

MM. Benoit (René), Blamont, Cayrel, Delhaye, Denisse, Dessens, Mme Duclaux, MM. Favre (Hervé), Grenet, Le Borgne, Muller, Rivault, Roche, Mlle Roquet, MM. Semirot, Soulage, Mme Thellier, Mme Vasey (géophysique). M. Wlerick.

Mathématiques.

MM. Baganas, Bass, Benneton, Berge, Berger, Bernard (Jean) (mathématiques appliquées), Blambert, Blanchard, Boscher (mécanique appliquée et mécanique des fluides), Boughon, Bouix (mathématiques appliquées), Bruhat, Chaleat, Charles, David (Marcel), Dolbeault, Mme Dubois-Violette, MM. Faure, Feron, Fraisse, Frenckel, Fuchs, Girault, Mme Hennequin, MM. Herz, Huard de La Marre, Krasner, Lalague, Lefranc, Mme Lévy-Bruhl, MM. Lévy, Lions, Malgrange, Malliavin, Mandelbrodt (mathématiques appliquées), Marchand, Mlle Marquet, MM. Meiral, Meynieux, Mlle Mourier, MM Nahon, Nataf (économétrie), Pallu de La Barrière, Pham Tinh Quat, Pham Mau Quan, Pironneau (mécanique appliquée), Mlle Renaudie, MM. Revuz, Riguet, Schutzenberger, Mme Schwartz, MM. Teissier du Gros, Vivier, Wachs.

Mécanique des fluides.

MM. Bernard (Jean), Bourot, Bureste, Mlle Clarion, MM. Craya, Girard, Goethals, Huard de La Marre, Plan, Saint-Guily.

Physique théorique.

M. Arnous, Mme Benoist-Gueutal, MM. Causse, Cazin, Costa de Beauregard, Daudel, d'Espagnat, Jouvet, Kastler (Daniel), Kahan, Laforgue, Laudet, Lurçat, Mariot, Marty, Massignon, Meyer (Philippe), Michel, Mlle Morette, M. Nataf, Mme Odiot, MM. Petiau (Gérard), Potier, Proca, Tilleu, Mlle Viard, M. Visconti, Mme Winogardzki.

Physique.

M. Abeles, Mlle Albouy, Mme Andrillat, MM. Amat, Armbruster (physique nucléaire), Arnal, Mme Avan, MM. Avan, Avignon, Badoz, Barbaron, Basile (physique nucléaire), Baurand, Bayet, Barbier, Barraud, Barrere, Benne, Benoit (René), Bernard (Michel-Yves), Bernas, Bertein, Berthet, Birebent, Blamont, Blanc (Daniel), Blaquiere, Blum (Jacques), Bonnet-Maury (radiologie), Bonvalet, Boulloud, Bousquet, Bricart, Brin, Brodin, Brot, Bureste, Buyle-Bodin, Caillon, Cayrel, Chalin, Charpark, Chastel, Mlle Chenot, MM. Cerf, Coche, Cohen (René), Collet, Combe (René), Combes, Coppens, Cotton (Eugène), Courtel, Couvertier (physique appliquée), Curie (Daniel), Mmes Darmois, Darmois-Sutra, MM. Dautreppe, Debienne, Debiesse, Delcroix, Delloue, Delorme, Denisse, Despujols, Deloeuf, Mlle Dossier, MM. Dreyfus (B.), Duchesne, Duffay, Dufour, Dumas, Dumontet, Duquesne, Durand, Durandeau, Epelboin, Eyraud, Forrer, Fournet, Fournier (Georges), Gabillard, Gaume, Gaultier (Pierre), Gauzit, Genin, Giacomo, Gillod, Grandmontagne, Grange (Jean), Grégoire, Mme Grenier, MM. Guilbert, Guintini, Guy, Hadni, Mlle Harrand, MM. Herpin, Herreng, Horn, Huetz, Mme Huetz, MM. Jauneau, Jouguet, Jouty, Mme Laberrigue, Mlle Laffitte, MM. Lafoucrière, Lansraux, Laskar, Laville, Leblond, Leborgne, Le Bot, Lebrun (radio-électricité), Le Corre, Legrand, Legros (électronique), Lemonde, Le Montagner, Mlle Lenoble, MM. Lermusiaux, Lewy-Bertaut, Liandrat, Lochet, Longchamp, Loudette, Mabboux-Stromberg, Mme Magnac-Valette, MM. Magnan, Maignan, Mlle Maitrot, M. Marguin, Mme Marty-Wollmann, MM. Manson, Mattler, Mayer (Herman) (électronique), Meriol, Mesnard, Meyer (André), Moch (Raymond), Montel, Morelet, Mme Mouradoff-Fouquet, MM. Muller (physique nucléaire), Naggiar, Nikitine, Noury, Pauthenet, Mme Pecker, MM. Perez Y Jorba, Pernoux, Perret (électrotechnique et servomécanismes), Perrot, Pesteil, Peyron, Philbert, Pistoulet, Prost, Renard, Riou, Rivault, Mme Robin, MM. Rogozinsky, Romand, Rosch, Roux, Mme Rozis, MM Saddy, Salmon, Septier, Mlle Serres, MM. Suhner, Suzor, Mlle Taurel, Mlle Theodoresco, MM. Thirion (physique nucléaire), Tobaliem (physique nucléaire), Ubersfeld, Uzan (physique appliquée), Vauthier, Vautier, Vendryes, Vigier (physique théorique), Mme Vincent, MM. Vu Nhu Canh, Weil (Georges), Werthelmer, Wlerick, Wucher.

Physique industrielle appliquée.

MM. Barrault (physique appliquée), Cayrel, Colin (physique appliquée), Mlle Couillaud, MM. Graf (physique appliquée), Lagasse, Laurent (physique appliquée), Nougaro, Pillet (électrotechnique).

Chimie, physique.

MM. Amat, Bernard (Louis-Michel), Berthier, Mme Bloch-Chaudé, MM. Bon, Bonnemay, Chemla, Cherriez, Corriez, Darmois, Deschamps (Jean), Donet, Mme Feneant, Mlle Ferradini, Guastala, Lumbroso, Magat, Marchand (A.), Mattler, Mlles Pullman, Quintin, M. Rolin, Mlles Stora, Tribalat.

Chimie générale, chimie minérale, chimie appliquée, chimie organique.

MM. Amiot, Anziani, Arditti Nathan, Arnaud, Audier, Backes, Mme Barbier-Andrieux, MM. Bardolle, Baron, Barret, Mme Bastick (chimie industrielle), MM. Beltran, Bernanose, Bieber, Bigorgne, Blum, Bonnier, Boudet, Bouissières, Mlle Brigando, MM. Broche, Cadiot, Caillat, Casadevall, Chablay, Chapon, Mlle Chauvelier, MM. Christofol, Cohen-Adad, Conia, Curchod, Mlle Cuvigny, MM. Deluzarche, Deschamps, Dreux, Dugain, Dulou, Duval (Xavier), Epsztein, Etienne, Eyraud, Faucherre, Mlle Ficini, MM. Freling, Freon, Freundlich, Gardy, Gastambide, Gaudemar, Gauguin, de Gaudemaris, Mme Gaudmahn, M. Girard, Mmes Girault, Grat-Cabanac, MM. Grillot, Hagenmuller, Hammel, Mlle Hatem, MM. Hering, Herold, Heubel, Hoarau, Hoch, Jacquier, Joliet, Julg, Julia (Sylvestre), Jullien

(Jean), Juillien (Paul), Justisz, Lacombe, Lacroix (chimie agricole), Mme Laforgue, Mlle Lagarde, MM. Lalande, Lang, Laurent (Pierre) (métallurgie), Mme Lecuir, MM. Lefebvre (Jean), Lefort, Le Goff, Lemaire, Louis, Lucquin, Lumbroso, Mme Lumbroso, MM. Maitte, Malaprade, Marchand, Masdupuy, Mauret, Merlin, Miquel, Monier, Naudet, Nguyen Quang Trinh, Nicol, Païdassi, Pallaud, Paquot, Pasteur, Pettier, Petit, Pierron, Pottier, Prudhomme, Racine, Renaud (Pierre), Rigaudy, Rinck, Rio, Roch (Maurice), Romanet, Rumpf, Sabatier, Sauterey, Savidan, Schaal, Servigne, Sosa, Sourrisseau, Sue, Surzur, Teighner, Mlle Thiec, MM. Thiollais, Thomassin, Tridot, Vallet, Viallard, Vilkes, Voigt, Vuillard, Yvernault.

Chimie biologique.

MM. Asselineau, Aubert, Barand, Baron, Bertrand (Didier), Clauser, Mme Cohen, MM. Creac'h, Ebel, Fromageot, Gouzon, Heitzmann, Joly, Lavollay, Lindenberg, Molhoo, Montreuil, Pacheco, Pasquier, Pesson, Raynaud, Rosenberg, Senez, Tabone, Vendrely, Vialard-Goudou.

Physiologie.

M. Aschkenasy, Mme Aschkenasy-Lelu, M. Avargues, Mlle Beauvallet, Mlle Bonnet, MM. Bouisset, Brochart (zootechnie), Bussard (immunologie), Chouteau, Clement, Corabœuf, Creac'h, Dontcheff, Delost, Dessaux, Grelet, Griffie, Husson (Raoul) (psycho-physiologie), Jacob, Jacquot, Kauffmann (physiologie bactérienne), Laget, Le Van Hung, Maetz, Mayer, Monod, Mlle Olivereau, MM. Paillard, Peaud-Lenoel (microbiologie), Peres (G.), Mlle Piery, M. Reinberg, Mme Renaud, MM. Richard, Ripplinger, Rybak, Serfaty, Mlle Terroine, Mme Thibault, M. Tuchmann-Duplessis, Mlle Weil (Catherine).

Physique biologique.

Mme Chalazonitis.

Zoologie, biologie animale.

MM. Allegret, Amar, Antony, Badonnel, Baudoin, Bergerard, Blanc (Maurice), Mlle Bobin, MM. Boisson, Bonnemaison (zoologie appliquée), Bonnet, Bougis, Mme Buser, MM. Cachan (P.), Chaudonneret, Conde, Mme Cotton, MM. Delamare-Debouteville, Deleurance, Devillers, Dorst, Mlle Dubois, Mme Dupont-Raabe, Mme Dupre-Mugard, MM. Dussart (hydrobiologie), Echalier, Fischer, Mme Furnestin, M. Franc, Mme Gans (génétique), Mme Genet-Varcin (anthropologie), MM. Gouin, Gouilliart, Grenier, Guibe, Haget, Mlle Hamon, Mme Heldt, MM. Holstein, Houillon, Lallier, Laviolette, Legay, Lender, Levi (Claude), Mlle L'Helias, MM. Loubatieres, Maillet, Manicault, Mlle Manier, MM. Mettetal, Moricard, Panigel, Panijel, Patay, de Puytorac, Ranson, Raynaud, Real (zoologie appliquée), Regnier, Reymond, Mme Schachter, MM. Secondat, Sellier, Sigot, Mme Skrob, MM. Soulie, Stolkowski, Stoll, Strudel, Stutinsky, Mlle Tatry, MM. Thibault, Timon, Vachon, Vago (zoologie appliquée), Vaillant, Vaugien, Mlle Verrier, MM. Viaud, Voy, Mme Wolff.

Botanique, biologie végétale.

Mlle Berducon, MM. Bersillon, Binet, Bonnet, Bournier, Bourreau, Bourrely, Mme Brunel-Capelle, MM. Bugnon, Camefort, Caumartin, Cure, Daste, Davy de Virville, Mlle Debraux, MM. Dedonder, Dilleman, Doguet, Duperon, Eyme (Jean), Favre-Duchartre, Mme Feldmann, Mlle Fourcroy, Mme Gauthier-Lievre, Mme Gayral, MM. Geneves, Hamant, Heller, Lapraz, Mlle Legrand, MM. Leredde, Linder, Mieige, N'Guyen Giung, Negre, Nozeran, Obaton, Oddoux, Pavillard, Mlle Pobeguin, Mme Pottier, Mlles de Poucques, Poussel, MM. Quetel, Quezel-Ambrunaz, Roger, Mlles Rousseau, Rubat du Merac, Salmon, M. Simonneau (botanique appliquée), Mme Sosa-Bourdouil, MM. Sossountzov, Vazart.

Géologie.

Mlle Allimen, M. Aubert, Mme Basse de Menorval, MM. Bigotte, Blanc (Jean), Blanchot, Bordet, Castany, Cayeux de Senarpont dit Cayeux, Cogne, Colo, Comte, Mme Danze (paléobotanique), MM. David (Louis), Debelmas, Delattre, Deleau, Duberiret, Mme Duboul-Razavet, Dubourdieu, Dupuis (pédologie), Durand-Delga, Ellenberger, Ennouchi, Mlle Faure-Muret, MM. Firtion, Furon, Gandillot (géographie physique), Gigout, Gourinard, Gouvernet, Mme Gubler, M. Hilly, Mlle Lalou (sédimentologie), MM. Lavocat, Lehman, Lelubre, Lefourneur, Mazenot, Mercier, Michel, Muratour, Nicolas, Ottmann, Pareyn, Philippot, Pimienta, Mlle Richard, MM. Rocci, Sadran, Sornay, Taltasse, Mme Taxi-Fabre, Mme Termier, MM. Thiebault, Valensi, Vatan.

Minéralogie.

M. Barraut, Mlle Caillere, MM. Coppens, Farran, Grison, Guillemin, Kern, Kulbicki, Legrand, Monier, Nithoilon, Mme Oberlin, MM. Pulou, Rose, Sabatier, Weill (René), Weppe (minéralogie appliquée), Wey.

Anthropologie.

M. Bordes, Mlle Ferembach, Mme Genet-Varcin, MM. Glot, Leroi-Gourhan, Mme Leschi, MM. Olivier, Vaufray.

La liste ainsi établie annule et remplace les listes précédentes et prendra effet le 1er juin 1957.

Liste d'aptitude aux fonctions de chef de travaux (facultés des sciences).

Par arrêté du 8 juin 1957, la liste d'aptitude aux fonctions de chef de travaux dans les facultés des sciences est établie ainsi qu'il suit :

Astronomie-géophysique.

Mme Vassy.

Mathématiques.

MM. Avez, Baganas, Bantegnie, Benneton, Bouquet (mécanique des fluides), Copodanno, Carré (mécanique des fluides), Cazin, Chadeyras, Chamard, Coatmelec, Couty, David (Marcel), Mme Dolbeault, Mme Dubois-Violette, MM. Dumas (Régis), Fuchs, Fraisse, Mlle Gohier, MM. Honnorat, Glaeser, Gouarne, Hébert, Lacombe, Mme Levy-Bruhl, MM. Loricux (résistance des métaux), Meffroy, Métivier, Papon, Pernet, Petrescu, Plan (mécanique des fluides), Poutigo, Riguet, Rimpault, Roumieu, Mme Schwartz, MM. Sentis, Tisnes.

Physique.

M. Arpiarian, Mme Avan, MM. Avignon, Barbier, Barrère, Baruch, Basile, Batailler, Bayet, Bedos, Mme Benoist-Gueutal, MM. Bernard, Bernard (Roger), Bernas, Blanc (Daniel), Mlle Blancheton, MM. Bouyer, Breton, Brissonneau, Cagnet, Carre, Chabbal, Chalin, Challande, Champier, Mme Chah-Mouradoff, MM. Charru, Cecchi, Cohen (Joseph), Cohen-Solal, Coulon (électrotechnicien), Couvertier, Curie (Daniel), Daune, Delcroix, Delorme, Deloupy, Derouet, Despujols, Dumas (A.), Dupeyrat, Dupuy, Eyraud, Fritz, Garreta, Mme Gasc, MM. Gaume, Gerber, Gobert, Gosse, Grange (Jean), Mme Granier, Mme Grenier, Mme Huetz, Mme Jambon, MM. Joannis, Kara, Lacoste, Lafon, Lancia, Lebrun, Legrand, Legros, Le Montagner, Mangin (C.), Meinnel, Mevel, Moniel, Mosnier, Nguyen-Chung-Tu, Mme Odiot, MM. Panet, Pauthenet (électrotechnicien), Pernoux, Petit (Georges), Peyron, Philip, Picca, Pouzens, Prost, Riou, Robert (électrotechnicien), Mme Robin, MM. Roche, Romand, Roux, Sator, Mlle Saulgeot, MM. Sauvage, Savelli, Mme Savornin, M. Serre, Mlle Serres, MM. Thomas (J.), Thureau, Trompette, Uzan, Valentin, Mme Vassy, M. Viemot.

Chimie.

MM. Adloff, Arnaud, Backes, Balas, Baldy, Mme Barbier, MM. Bardolle, Barrère (chimie-physique), Beaufils, Beck, Mlle Berthier, MM. Bertrand, Bezaguet, Mme Binet du Jassoneix, M. Bittel (chimie des sols), Mlle Bossuyt, M. Boutier (chimie-physique), Mlle Brigando, Mme Brini, Mme Brouty, MM. Cadiot, Caillat, Mme Camain, MM. Carrie, Chatelus, Christol, Mlle Claudon, M. Cohen-Adad, Mme Cohen-Nordmann, M. Conia, Mme Constantin, M. Cosserat, Mlle Couvigny, MM. Deschamps, Dumontet, Federlin, Mlle Ficini, MM. Foucaud, Fritz, Gardy, Gaudemar, Mlle Gautheron, MM. Girot, Glenat, Golder, Grange, Mme Grosdenis, Mme Guillaume, MM. Julia (Sylvestre), Juillen (Jean), Mlle Lafon, Mme Lecuir, MM. Lefebvre, Lefort (M.), Legoff, Lelec (génie chimique), Lemanceau, Mme Levas, M. Lucquin, Mme Lumbroso, Mme Marie, MM. Marion, Masdupuy, Martin (Henri), Mollier, Monnier, Metche, Minangoy, Pacheco, Paland, Mme Panouse, MM. Pesson, Prigent, Renaud (Pierre), Robert (A.), Roch (Maurice), Rolin, Rouzaud, Mme Samne, MM. Sauterey, Schaal, Talbot, Trambouze, Mlle Tinelli, Mlle Tribalat, Mme Trinquier-Fabry, MM. Vessière, Vuillard, Weinreich, Wey.

Physiologie.

MM. Barraud, Corabœuf, Dontcheff, Dreux, Laget, Lallier, Mialhe, Mlle Olivereau, MM. Panigel, Peres (Gabriel), Mlle Piery.

Botanique.

MM. Bernaud, Bonnet, Bouillard, Mme Brunel-Capelle, MM. Caumartin, Daste, Duperon, Dupont (Pierre), Fallot, Favre-Duchartre, Girand, Mlle Goas, MM. Heller, Lapraz, Magne, Molinier, Monnier, Negre, Parrinud, Mme Paulian, Mlle Poussel, M. Prevost, Mlle Remy, M. Ricard, Mlles Rousseau, Rubat du Merac, M. Schotter, Mlle Sébastien, Mme Terra, M. Vindt.

Zoologie.

MM. Allegret, Beetschen, Bitsch, Brun, Mlle Chandebois, MM. David (Jean), Devèze, Echalier, Fuzet, François, Mlle Gantes, MM. Gautier (Y.), Ginet, Mme Jeannenot-Hutasse, MM. Legendre, Maillet, Maetz, Pages, Picard de Puytorac, Mme Renaud, M. Ripplinger, Mme Schachter, MM. Soulie, Stutinsky, Vaillant, Vaissière, Vivier, Vuillaume.

Géologie.

MM. Auboin, Bernard, Mlle Catzigras, M. Chenevoy, Mlle Choux, MM. Clin, Collomb, Mme Danze (paléobotanique), MM. Devries, Emberger, Gidon, Jauzein, Mlle Lalou, M. Laurentiaux, Mlle Le Gouz de Saint-Seine, MM. Mangin (J.-Ph.), Nicolas, Mme Pelhate, MM. Polvèche, Pratviel, Proust, Prud'homme, Rat, Ravier, Mlle Sauvage, MM. Visse, Thiebault.

Minéralogie.

MM. Clastre, Falguelrettes, Guillemin, Legrand, Mme Oberlin.

La présente liste annule et remplace les listes précédentes et prendra effet le 1er juin 1957.

Liste des élèves de l'école d'électricité industrielle de Paris (école Charliat) ayant obtenu le diplôme d'ingénieur électricien.

(Session de juin 1956.)

Les élèves, par ordre de mérite, dont les noms suivent, de l'école d'électricité industrielle de Paris (école Charliat), établissement d'enseignement technique privé reconnu par l'Etat, 1 *bis*, passage Duhesme, à Paris (18e), ont obtenu, à la session de juin 1956, le diplôme d'ingénieur électricien (décision ministérielle du 16 janvier 1957) :

Rollier (Claude).	Gueneau (Gérard).	
Pimentel-Coelho (Alberto).	Girod (Marcel).	
Nguyen-Te.	Picco (Henri).	
Schmitt (Jean).	Bernard (Jacques).	
Guerin (René).	Lepers (Jean).	
Tarassenko (Serge).	Bareau (Michel).	
Cruchaudet (René).	Vilquin (Robert).	
Pernot (Pierre).	Teisseire (Jean-Pierre).	
Grumel (Jean).	Bayle (Robert).	
Clarenc (Gérard).	Hourcq (Jean)	*ex æquo.*
Coullaud (Michel).	Moronval (Gérard)	
Biederman (Paul).	Bredent (Valère).	
Le Brun (Jean-Pierre).	Millet (Michel).	
Durand (Hubert).	Mathieu (François).	
Mudry (Bernard).	Deplano (Marc).	
Devoise (Jean-Pierre).	Crucifix (Jean-Pierre).	
Reymond (Pierre).	Guillot (François).	
Bailleux (Claude) (Mlle).	Guidiglo (Thomas).	
Courcol (Bernard).	Groznykh (René)	*ex æquo.*
Gorry (Alfred).	Baudon (Jacques)	

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Institut national de la statistique et des études économiques.

Par arrêté du 18 mai 1957, M. Viennot, administrateur de 2e classe, 1er échelon, de l'institut national de la statistique et des études économiques, est placé dans la position de mission en Afrique équatoriale française pour une période allant du 3 au 21 novembre 1956.

Par arrêté du 22 mai 1957, M. Jolivot (Roger), administrateur de 2e classe de l'institut national de la statistique et des études économiques, chef du service de la statistique générale à Madagascar, est placé dans la position de mission à Brazzaville pendant la période du 15 au 28 novembre 1956.

Par arrêté du 27 mai 1957, M. Le Polotec (Henri), attaché de 1re classe à l'institut national de la statistique et des études économiques, en service détaché à l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, est placé dans la position de mission à Dakar pour une période de trois mois, à compter du 1er avril 1957.

Travaux publics, mines et techniques industrielles.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 6 juin 1957, M. Puvilland (Louis), ingénieur principal des travaux publics de la France d'outre-mer, en service détaché auprès de l'institut d'émission A. O. F.-Togo, a été réintégré dans son cadre d'origine à compter du 9 juillet 1956.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 6 juin 1957 :

M. Robson (Désiré), ingénieur adjoint de 2e classe stagiaire des mines de la France d'outre-mer, a été inscrit au tableau de nomination prévu à l'article 29 du décret du 15 juillet 1911.

L'intéressé a été titularisé dans le cadre général des travaux publics, des mines et des techniques industrielles de la France d'outre-mer au grade d'ingénieur adjoint de 2e classe, pour compter du 15 août 1953, avec ancienneté du 15 août 1952.

Il a été attribué à M. Robson une bonification d'une classe pour avoir suivi un enseignement complémentaire colonial.

M. Robson a été promu à la 1re classe du grade d'ingénieur adjoint des mines de la France d'outre-mer pour compter du 15 août 1953, en conservant une ancienneté civile d'un an.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Autorisation d'assumer la charge de la réparation partielle des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Le ministre de l'intérieur, le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale et le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,

Vu le livre IV du code de la sécurité sociale ;
Vu le décret n° 46-2959 du 31 décembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application du livre IV du code de la sécurité sociale ;
Vu le décret n° 56-511 du 24 mai 1956 fixant les modalités particulières du service des prestations d'accidents du travail par les départements, les communes et leurs établissements publics n'ayant pas le caractère industriel ou commercial en ce qui concerne leurs agents bénéficiaires du livre IV du code de la sécurité sociale ;
Vu la délibération en date du 5 juillet 1956 de la commission administrative du centre hospitalier régional « Bretonneau » de Tours demandant l'autorisation de continuer à assumer directement, pour le personnel auxiliaire du centre bénéficiaire du livre IV du code de la sécurité sociale, la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, à l'exception des risques d'incapacité permanente et d'accidents mortels ;
Vu l'avis du préfet d'Indre-et-Loire,

Arrêtent :

Art. 1er. — Le centre hospitalier régional « Bretonneau » de Tours est autorisé à continuer d'assumer directement, pour son personnel auxiliaire bénéficiaire du livre IV du code de la sécurité sociale, la réparation partielle du risque d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Art. 2. — L'autorisation de gestion est limitée au service des prestations prévues aux articles 436 à 439 (prestations en nature) et aux articles 448 à 450 (indemnités journalières) du code de la sécurité sociale.

Art. 3. — Les dispositions de l'article 2 du décret n° 53-531 du 28 mai 1953 relatif aux régimes spéciaux du livre IV du code de la sécurité sociale sont applicables au centre hospitalier régional « Bretonneau » de Tours.

Art. 4. — Le directeur général de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 mai 1957.

Le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le directeur du cabinet,
BETTY BRUNSCHVICG.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'administration départementale et communale,
GEORGES LAHILLONNE.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le directeur du cabinet,
MATHEO CONNET.

Le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale, le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,

Vu le livre IV du code de la sécurité sociale ;
Vu le décret n° 46-2959 du 31 décembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application du livre IV du code de la sécurité sociale ;
Vu le décret n° 56-511 du 24 mai 1956 fixant les modalités particulières du service des prestations d'accidents du travail par les départements, les communes et leurs établissements publics n'ayant pas le caractère industriel ou commercial en ce qui concerne leurs agents bénéficiaires du livre IV du code de la sécurité sociale ;
Vu la délibération en date du 28 décembre 1956 de la commission administrative du centre hospitalier de Saint-Etienne demandant l'autorisation de continuer à assumer directement, pour le personnel non titulaire du centre bénéficiaire du livre IV du code de la sécurité sociale, la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, à l'exception des risques d'incapacité permanente et d'accidents mortels ;
Vu l'avis du préfet de la Loire,

Arrêtent :

Art. 1er. — Le centre hospitalier de Saint-Etienne est autorisé à continuer d'assumer directement, pour son personnel non titulaire bénéficiaire du livre IV du code de la sécurité sociale, la charge partielle de la réparation du risque d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Art. 2. — L'autorisation de gestion est limitée au service des prestations prévues aux articles 436 à 439 (prestations en nature) et aux articles 448 à 450 (indemnités journalières) du code de la sécurité sociale.

Art. 3. — Les dispositions de l'article 2 du décret n° 53-531 du 28 mai 1953 relatif aux régimes spéciaux du livre IV du code de la sécurité sociale sont applicables au centre hospitalier de Saint-Etienne.

Art. 4. — Le directeur général de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 mai 1957.

Le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
BETTY BRUNSCHVICG.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le directeur de l'administration départementale et communale,
GEORGES LAHILLONNE.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATHEO CONNET.

Modification de l'arrêté du 27 juin 1955 fixant les conditions dans lesquelles est supprimée la participation des assurés aux frais médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation et de cure.

Le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale, le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'article 286 du code de la sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 27 juin 1955 fixant les conditions dans lesquelles est supprimée la participation des assurés aux frais médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation et de cure, et notamment l'article 1er (§ 2);

Sur le rapport du directeur général de la sécurité sociale,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 1er (§ 2) de l'arrêté du 27 juin 1955 est modifié comme suit:

« La participation de l'assuré est également supprimée pour les frais engagés à l'occasion des soins dispensés aux enfants prématurés, y compris les dépenses d'hospitalisation, que ces enfants soient ou non placés dans un incubateur, à condition que ces soins soient dispensés dans un centre ou service spécialisé et agréé à cet effet ».

Art. 2. — Le conseiller d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 juin 1957.

Le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale,
JEAN MUNOZ.

Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:
Le conseiller technique,
YVES MALÉCOT.

Pour le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL REVERDY.

Pour le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATHEO CONNET.

Liquidation et revalorisation des pensions d'assurances sociales liquidées sous le régime local des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 juin 1957: page 5715, 1re colonne, 1re ligne, au lieu de: « c) Une majoration égale à 1,35 p. 100 des salaires ayant servi de... », lire: « c) Une majoration égale à 1,33 p. 100 des salaires ayant servi de... ».

Liste d'admissibilité à l'emploi d'inspecteur de la sécurité sociale à la suite de l'examen professionnel du 21 mai 1957.

(Art. 47 *c* du décret n° 55-993 du 28 juillet 1955.)

1 M. Lemaire (Jacques). — 2 M. Bicard (Léopold).

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

Budget du sanatorium national Vancauwenberghe, à Zuydcoote (Nord).

Par arrêté en date du 8 juin 1957, le budget primitif du sanatorium national Vancauwenberghe, à Zuydcoote (Nord), pour l'exercice 1957 est fixé, en recettes et en dépenses, à 454.848.968 F.

Par arrêté en date du 8 juin 1957, le budget additionnel du sanatorium national Vancauwenberghe, à Zuydcoote (Nord), pour l'exercice 1956 est fixé, en recettes et en dépenses, à 271.289.529 F.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 28 mai 1957, M. Rouveure (Jules), administrateur civil de classe exceptionnelle, est nommé sous-directeur honoraire à l'administration centrale du secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Centre médico-chirurgical de l'institution nationale des invalides.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 juin 1957: page 5931, 5e ligne, au lieu de: « donnant toutes indications sur la nature et la date... », lire: « donnant toutes indications sur la nature, l'origine et la date... »; 20e ligne, au lieu de: « l'institution nationale des invalides au titre de bénéficiaire de... », lire: « l'institution nationale des invalides au titre de bénéficiaires de... ».

Administration centrale et office national.

Par arrêté du 8 juin 1957, les agents temporaires de l'administration centrale du ministère et de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre dont les noms suivent sont nommés et titularisés, à la date du 16 avril 1957, en application des articles 4, 5 et 6 du décret n° 57-498 du 11 avril 1957, en qualité de secrétaires d'administration:

MM. Alfonsi (Mathieu), Bonnot (René), Boulanger (Robert), Carrière (Casimir), Mlle Caubet (Raymonde), Mme Champion (Simone), M. Cigal (André), Mmes Cognet (Germaine), Debesque (Simone), MM. Decker (Raymond), Desforges (Rémy), Dressay (Hubert), Duteuil (Pierre), Gaudin (Albert), Grandsaignes (Georges), Guilloumy (Lucien), Guizelin (Robert), Mme Jarry (Amélie), Mlle Josset (Marguerite), MM. de L'Ecluse (Marc), Levot-Becot (Pierre), Le Wita (Gustave), Mlle Massinot (Pauline), MM. Minard (Emile), Moutier (André), Nemoz (Roger), Neuville (Edouard), Obertin (Jean), Perain (Maurice), Reve (Louis), Teissèdre (Raymond).

Parmi les agents ci-dessus visés, sont affectés à l'office national des anciens combattants et victimes de guerre:

Mmes Champion (Simone), Cognet (Germaine), MM. Decker (Raymond), Desforges (Rémy), Duteuil (Pierre), Grandsaignes (Georges), Mlle Josset (Marguerite), MM. Le Wita (Gustave), Minard (Emile), Reve (Louis).

La titularisation des agents visés ci-dessus est prononcée sous réserve du résultat favorable des examens médicaux prévus à l'article 23 de la loi du 19 octobre 1946.

Les conditions dans lesquelles les agents visés ci-dessus seront nommés secrétaires d'administration feront l'objet d'un arrêté ultérieur pris par le ministre des anciens combattants et victimes de guerre.

Services extérieurs.

Par arrêté du 20 mai 1957, M. Saada Fradji, délégué adjoint stagiaire à la direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre à Toulouse, est titularisé dans son grade à partir du 3 avril 1957.

Par arrêté du 8 juin 1957, M. Bescond (Jean), secrétaire général adjoint de 2e classe, 7e échelon, à l'office départemental des anciens combattants et victimes de guerre du Morbihan, est détaché sur sa demande, à compter du 1er mai 1957 et pour cinq ans, auprès de la mairie de Vannes en qualité de secrétaire général adjoint.

Par arrêté du 11 juin 1957, l'arrêté du 31 janvier 1955 portant détachement de M. Tristani (Simon), secrétaire administratif à la direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre à Montpellier, auprès de l'office départemental des anciens combattants et victimes de guerre de l'Aveyron à compter du 26 septembre 1954, en qualité de rédacteur, est annulé.

M. Tristani est détaché auprès de l'office départemental des anciens combattants et victimes de guerre de l'Aveyron en qualité de secrétaire administratif de 2e classe, 5e échelon (indice 251) à compter du 26 septembre 1954, de 2e classe, 6e échelon (indice 265) à compter du 2 novembre 1954 et de 1re classe, 1er échelon (indice 275) à compter du 1er janvier 1956, jusqu'au 25 septembre 1959.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du mercredi 19 juin 1957.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vérification de pouvoirs. (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

Département de l'Ain. (Rapport de M. Félix Gouin publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 18 juin et au *Journal officiel* lois et décrets du 19 juin 1957.)

2. — Vote de la proposition de loi de M. Raymond Guyot et plusieurs de ses collègues tendant à rétablir dans leurs droits, au regard de l'assurance vieillesse, les chauffeurs de taxis salariés exclus du régime général des assurances sociales entre le 1er juillet 1930 et le 1er janvier 1936. Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission. (Nos 709-1448 rectifié. — M. Jourd'hui, rapporteur.) (*Sous reserve qu'il n'y ait pas débat.*)

3. — Vote de la proposition de loi (n° 4914) de Mme Francine Lefebvre tendant à réglementer l'ouverture et la fermeture des établissements durant la période des congés payés. Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission. (N° 4888. Mme Francine Lefebvre, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

4. — Discussion du projet de loi (n° 4035) programme pour l'aide à la construction navale (Nos 4422-4609. — M. Mazier, rapporteur.)

5. — Suite de la discussion du projet de loi (n° 3703) et de la lettre rectificative au projet de loi (n° 4021) concernant diverses dispositions relatives au Trésor. (Nos 4155-4182-4600. — M. Francis Leenhardt, rapporteur général.)

6 — Discussion de la proposition de loi, adoptée par le Conseil de la République, tendant à modifier les règles relatives à la création, la suppression et l'extension de la compétence territoriale ou professionnelle des conseils de prud'hommes. (Nos 3547-3955-4390. — Mme Francine Lefebvre, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il y ait débat restreint.*)

7. — Discussion du projet de loi, adopté par le Conseil de la République, portant institution d'un code de procédure pénale. (Nos 2256-4255. — M. Isorni, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mercredi 19 juin 1957.

N° 2486. — Proposition de résolution de M. Edouard Daladier tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de statut des agents de conduite (roulants) de la Société nationale des chemins de fer français (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 5096 (1). — Proposition de résolution de M. Ducos tendant à inviter le Gouvernement: 1° à accorder une aide exceptionnelle importante, des remises d'impôts et des prêts à faible intérêt aux sinistrés victimes de la violente tornade et des orages qui ont sévi le 2 juin 1957 sur la ville de l'Isle-en-Dodon et sur des communes rurales de ce canton et des cantons voisins; 2° à attribuer les crédits nécessaires pour la réparation des dégâts causés aux édifices publics et aux voies de communication (renvoyée à la commission des finances).

N° 5101. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont tendant à exclure les pensions militaires d'invalidité du calcul du plafond de la retraite des vieux travailleurs salariés, de l'allocation spéciale de vieillesse et du fonds national de solidarité (renvoyée à la commission du travail).

N° 5105. — Proposition de loi de Mme Francine Lefebvre tendant à modifier l'article L. 72 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre en vue de faire bénéficier d'une pension d'ascendant au taux plein le père ou la mère séparés de fait avec domicile distinct depuis plus de cinq ans (renvoyée à la commission des pensions).

N° 5106. — Proposition de loi de M. Lucien Nicoles tendant à modifier l'article L. 314 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (renvoyée à la commission des pensions).

N° 5113. — Proposition de loi de M. Roland Dumas tendant à modifier les articles 234 du code civil, 865 et 875 du code de procédure civile relatifs à la procédure du divorce, de la séparation de corps et de la séparation de biens (renvoyée à la commission de la justice).

N° 5118. — Proposition de résolution de M. Roscary-Monsservin tendant à inviter le Gouvernement à rétablir le ministère de l'agriculture (renvoyée à la commission de l'agriculture).

(1) Tirage restreint.

EXAMEN DES POUVOIRS

RAPPORT D'ÉLECTION

remis à la présidence en application de l'article 5 du règlement.

ELECTIONS PARTIELLES

(Scrutin majoritaire à deux tours) (Code électoral, art. 116).

1er BUREAU. — *M. Félix Gouin*, rapporteur.

Département de l'Ain.

Circonscription unique.

Les élections du 10 mars 1957 ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits	192.839
Nombre de votants	110.106
Bulletins blancs ou nuls à déduire	2.740
Suffrages exprimés	107.366
dont la majorité absolue est de	53.684
le quart des électeurs inscrits étant de	48.209

Ont obtenu:

MM. Blanchet	23.379	voix.
Saint-Cyr	21.254	—
Chastel	21.249	—
Bevand	14.103	—
Marchand	13.014	—
Pilon	11.193	—
Brosselin	2.904	—

Aucun candidat n'ayant réuni les conditions exigées pour être élu au premier tour, il a été procédé le 24 mars 1957 à un second tour de scrutin qui a donné les résultats suivants:

Nombre de votants	115.300
Bulletins blancs ou nuls à déduire	3.035
Suffrages exprimés	112.265

Ont obtenu:

MM. Chastel	43.921	voix.
Saint-Cyr	38.854	—
Blanchet	29.490	—

M. Chastel ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages a été proclamé député.

Les opérations se sont faites régulièrement.

Un extrait d'acte de naissance et un extrait de casier judiciaire sont joints au dossier.

M. Chastel a justifié des conditions d'éligibilité requises par la loi.

Nulle protestation n'était jointe au dossier.

En conséquence, votre 1er bureau vous propose de valider son élection.

Modification aux listes électorales des membres des groupes.

GROUPE D'UNION ET FRATERNITÉ FRANÇAISE

(37 membres au lieu de 39.)

Supprimer les noms de MM. Démarquet et Le Pen.

Démission de membres de commissions.

En application de l'article 16, alinéa 15, du règlement relatif aux députés nommés membres du Gouvernement:

M. Arnal (Frank) cesse d'appartenir à la commission de la défense nationale et à la commission des finances (en qualité de membre suppléant).

M. Auban (Achille) cesse d'appartenir à la commission de la défense nationale et à la commission des moyens de communication et du tourisme.

M. Edouard Bonnefous cesse d'appartenir à la commission des finances.

M. Conte (Arthur) cesse d'appartenir à la commission des boissons, à la commission de la presse et à la commission des immunités parlementaires (en qualité de membre suppléant).

M. Corniglion-Molinier cesse d'appartenir à la commission de la famille, de la population et de la santé publique et à la commission de la presse.

M. Faggianelli cesse d'appartenir à la commission de l'éducation nationale et à la commission des finances.

M. François-Bénard (Hautes-Alpes) cesse d'appartenir à la commission des finances et à la commission de la presse.

M. Gaillard (Félix) cesse d'appartenir à la commission de la défense nationale et à la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions.

M. Gaty-Gasparrou cesse d'appartenir à la commission des pensions, à la commission des immunités parlementaires (en qualité de membre suppléant) et à la commission de comptabilité.

M. Giacobbi cesse d'appartenir à la commission des moyens de communication et du tourisme et à la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions.

M. Guyon (Jean-Raymond) cesse d'appartenir à la commission des finances.

M. Hugues (Emile) (Alpes-Maritimes) cesse d'appartenir à la commission de la justice et de législation et à la commission de la presse.

M. Keita (Mamadou) cesse d'appartenir à la commission de l'éducation nationale et à la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions.

M. Meunier (Jean) (Indre-et-Loire) cesse d'appartenir à la commission de la presse.

M. Morice (André) cesse d'appartenir à la commission des finances et à la commission de la marine marchande et des pêches.

M. Quinson cesse d'appartenir à la commission des boissons et à la commission de l'intérieur.

M. Ramonet cesse d'appartenir à la commission des affaires économiques et à la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions.

M. Soulié (Michel) cesse d'appartenir à la commission de la presse et à la commission du travail et de la sécurité sociale.

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions.

Séance du mardi 18 juin 1957.

Présents. — MM. Ballanger (Robert), Barrachin, Billat, Bouxom, Bruyneel, Coste-Floret (Paul), David (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Dejean, Delachenal, Demusois, Giscard d'Estaing, Mme Lefebvre (Francine), MM. Lussy (Charles), Mazuez (Pierre-Fernand), Mignot, Moisan, Perche, Peron (Yves), Verdier.

Suppléants. — MM. Palmero (de M. Alduy), Jourd'hui (de M. Bourbon), Duquesne (de M. Mamadou Dia), Plaisance (de M. Jacques Duclos), Pagès (de M. Juge), Desson (de M. Juvenal), Le Caroff (de M. Kriegel-Valrimont), Alphonse Denis (de M. André Mercier), Dufour (de M. Ramette), Lacaze (de M. Teitgen), Segelle (de M. Tsiranana).

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mardi 18 juin 1957.

Présents. — MM. Barry Diawadou, Cheikh (Said Mohamed), Corniglion, Malbrant, Naudet, Ninine.

Excusé. — M. Démarquet.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le jeudi 20 juin 1957, à dix heures (local de la commission n° 263):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

Les projets de loi:

(N° 4868). (Ratification accord franco-italien sur protection propriété industrielle dans les expositions);

(N° 4869). (Ratification accord franco-italien sur marques de fabrique et de commerce);

(N° 4926). (Ratification décret douanier du 7 novembre 1956);

(N° 4960). (Ratification prorogation prohibition exportation alcools éthyliques);

Les propositions de loi:

(N° 1437) de M. Bouxom tendant à réglementer l'accès à la profession de coiffeur;

(N° 4853) de M. Marcel Noël tendant à doter d'un statut les gérants non salariés des maisons à succursales multiples et des coopératives de consommation;

Les propositions de résolution:

(N° 4911) de M. Raymond Larue tendant à la suppression de la taxe compensatrice à l'importation des machines à fabriquer les brosses et balais;

(N° 5075) de M. Bouyer tendant à l'exonération des voyageurs, représentants et placiers de la taxe différentielle sur véhicules à moteur;

(N° 5081) de M. Réoyo tendant à la restitution à la nation des entreprises industrielles gérées par l'Etat;

(N° 5112) de M. Courrier tendant à la prise de mesures en faveur des artisans ayant eu un fils décédé en Afrique du Nord;

(N° 5119) de M. Monnier tendant à l'interdiction aux représentants, courtiers et colporteurs d'accéder dans les locaux ou bureaux des administrations et services publics pour y exercer leur profession.

II. — Avis de M. Piette sur le rapport supplémentaire (n° 3883) de M. Wasmer sur les propositions de loi relatives à la répression des fraudes dans le commerce de la cristallerie.

La commission des finances se réunira le jeudi 20 juin 1957, à dix heures et quinze heures (local de la commission des finances):

A dix heures.

Projet de loi (n° 4676) autorisant le Président de la République à ratifier: 1° le traité instituant la Communauté économique européenne et ses annexes; 2° le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique; 3° la convention relative à certaines institutions communes aux communautés européennes, signés à Rome le 25 mars 1957.

Première partie: Communauté économique européenne. — M. Gilles Gozard, rapporteur.

A quinze heures.

Projet financier. — M. le rapporteur général.

Eventuellement, audition du ministre des finances, des affaires économiques et du plan.

La commission des pensions se réunira le jeudi 20 juin 1957, à dix heures (local de la commission n° 266):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 3906) de M. Quinson tendant à réorganiser le ministère des anciens combattants;

La proposition de loi (n° 4197) de M. André Marie tendant à étendre aux victimes civiles de la guerre le bénéfice de l'article 236 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre;

La proposition de loi (n° 4669) de Mlle Dienesch tendant à modifier l'article 123 *bis* du code des pensions de retraite;

La proposition de loi (n° 4680) de M. Frank Arnal tendant à modifier l'article 4 de la loi du 2 août 1949;

La proposition de loi (n° 4741) de M. Charlot tendant à supprimer les inégalités entre les veuves remariées redevenues veuves ou divorcées à leur profit;

La proposition de loi (n° 4748) de M. Delabre tendant à abroger l'acte dit loi du 3 février 1942 relatif au cumul d'une pension et d'un traitement;

La proposition de loi (n° 4749) de M. Delabre tendant à assurer à tous les fonctionnaires réformés de guerre le bénéfice de l'article 97 du code des pensions civiles et militaires de retraite;

La proposition de loi (n° 4821) de M. Mabrut tendant à ouvrir un nouveau délai de six mois pour l'obtention de la carte D. I. R. et de la carte du combattant volontaire de la résistance;

La proposition de loi (n° 4898) de M. Mouton tendant à revaloriser les pensions d'invalidité de guerre de 10 p. 100 à 95 p. 100;

La proposition de loi (n° 4918) de M. Médecin tendant à attribuer une pension d'invalidité basée sur le taux du grade à tous les militaires de carrière et à leurs ayants cause;

La proposition de loi (n° 4918) de M. Frédéric-Dupont tendant à réaliser l'échelle unique des pensions de retraite des sous-officiers;

La proposition de loi (n° 4908) de M. Paquet portant modification du régime des pensions civiles et militaires;

La proposition de loi (n° 5061) de M. Paquet tendant à rendre obligatoire dans un délai de six mois le rapatriement des corps des militaires tués à l'ennemi;

La proposition de loi (n° 5065) de M. Lucien Nicolas tendant à modifier l'article L. 109 du code des pensions militaires d'invalidité.

II. — Rapport de M. Fauchon sur les propositions de loi (n°s 3075 et 3112) de M. Beauguitte et de M. Bichet tendant à l'institution d'une carte de mobilisé.

III. — Rapport de M. Thiriet sur la proposition de loi (n° 388) de M. André Monteil tendant à la revalorisation des majorations de pension spéciales à la gendarmerie.

IV. — Rapport de M. Dixmier sur la proposition de loi (n° 1561) concernant certains officiers de réserve ayant cessé leur activité avant le 30 juin 1952.

V. — Rapport de M. Dixmier sur la proposition de loi (n° 1810) de M. Max Brusset concernant les agents permanents des offices départementaux des anciens combattants.

VI. — Rapport pour avis de M. Guibert sur la proposition de loi (n° 3155) de M. Mouton tendant à exonérer de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur tous les invalides pensionnés titulaires de la carte portant la mention « station debout pénible ».

VII. — Rapport de M. Roger Roucaute sur la proposition de résolution (n° 4302) de M. Barel tendant à inviter le Gouvernement à étendre le bénéfice des dispositions du décret n° 55-957 du 11 juillet 1955 aux retraités ayant été atteints par la limite d'âge entre le 21 septembre 1948 et le 1er janvier 1955.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le vendredi 21 juin 1957, à neuf heures quarante-cinq (local de la commission n° 255):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 1341) de M. Meck (pensions des survivants du régime général de la sécurité sociale);

La proposition de loi (n° 5072) de Mme Guérin (majoration de 5 p. 100 des allocations familiales);

La proposition de loi (n° 5083) de M. Soustelle (remboursement des honoraires médicaux).

II. — Communication de Mme Lefebvre sur les traités instituant la Communauté européenne et l'Euratom.

III. — Rapport supplémentaire de M. Gagnaire sur le projet de loi (n° 3040) (extension du fonds de solidarité).

IV. — Rapport de M. Garet sur le projet de loi (n° 3063) (emploi des étrangers dans les départements d'outre-mer).

V. — Avis de M. Garet sur la proposition de loi adoptée par le Conseil de la République (n° 3286) (statut des étrangers).

VI. — Rapport de Mme Lefebvre sur sa proposition de loi (n° 4856) (nombre de membres des comités d'entreprise).

VII. — Rapport de M. Besset sur la proposition de loi (n° 4170) de M. Michel (évaluation des ressources des bénéficiaires de l'allocation supplémentaire).

VIII. — Rapport supplémentaire de M. Besset sur le rapport repris (n°s 809 et 1266) (indemnités de nourriture du personnel de l'hôtellerie).

IX. — Rapport de M. Gagnaire sur le projet de loi (n° 3090) (intermédiaires en matière de sécurité sociale).

X. — Rapport de M. Gagnaire sur la proposition de loi (n° 3964) de Mme Lefebvre (plafond de ressources des économiquement faibles).

XI. — Suite du rapport de M. Ulrich sur la proposition de loi (n° 1722) de M. Duquesne (allocations familiales des veuves non travailleuses).

XII. — Rapport de M. Musmeaux sur les propositions de loi (n°s 516 et 954) de M. Musmeaux et de Mme Lefebvre (pension entière à soixante ans).

XIII. — Rapport de M. Coquel sur la proposition de loi (n° 1690) de M. André Mancey (prise en compte pour la retraite vieillesse de services miniers).

XIV. — Rapport de Mme Guérin sur la proposition de résolution (n° 4119) de M. Maurice-Bokanowski (exonération d'impôt des colonies de vacances des comités d'entreprises).

XV. — Rapport de Mme Lefebvre sur la proposition de loi (n° 4189) de M. Moisan (alternance des présidents de conseils de prud'hommes).

XVI. — Rapport de Mme Lefebvre sur la proposition de loi (n° 4939) de M. Halbout (allocation aux mères de famille).

XVII. — Questions diverses.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de la défense nationale le mercredi 19 juin 1957, à dix heures (local de la commission n° 213) :

Examen de la demande de discussion d'urgence de la proposition de loi (n° 5112) de M. Billat tendant à faire bénéficier de permissions exceptionnelles « agricoles » les militaires stationnés en France et en Afrique du Nord.

Additif à l'ordre du jour de la réunion que tiendra la commission de la production industrielle et de l'énergie le mercredi 19 juin 1957, à dix heures (local de la commission n° 261) :

I. — Nomination d'un rapporteur pour le projet de loi (n° 4676) relatif au traité instituant la communauté économique européenne (Marché commun), en remplacement de M. Coutant, démissionnaire.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 34 du règlement (vice-présidents de l'Assemblée, présidents des commissions et présidents des groupes de 14 membres au moins) est convoquée par M. le président pour le vendredi 21 juin 1957, à onze heures quinze, dans les salons de la présidence.

Réunions de commissions du mercredi 19 juin 1957.

Commission des affaires étrangères, à dix heures. — Local du 6e bureau.

Commission de la défense nationale, à dix heures. — Local n° 213.

Commission de l'éducation nationale, à neuf heures trente. — Local n° 262.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à dix heures trente. — Local n° 249.

Commission de la justice et de législation, à dix heures. — Local n° 250.

Commission de la marine marchande et des pêches, à dix heures. — Local n° 220.

Commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement, à neuf heures trente. — Local n° 208.

Commission de la production industrielle et de l'énergie, à dix heures. — Local n° 261.

Commission des territoires d'outre-mer, à dix heures. — Local n° 251.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du jeudi 20 juin 1957.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion, en troisième lecture, de la proposition de loi, adoptée avec modification par l'Assemblée nationale dans sa troisième lecture, relative aux concours de médecin des hôpitaux de Paris, et complétant l'article 730 du code de la santé publique. (N°s 561, 665, session de 1955-1956; 420, 500, 651 et 686, session de 1956-1957. — M. René Dubois, rapporteur de la commission de la famille, de la population et de la santé publique.)

2. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 1er du code des débits de boissons et des mesures de lutte contre l'alcoolisme (classification des boissons). (N°s 427 et 622, session de 1956-1957. — Mme Gilberte Pierre-Brossolette, rapporteur de la commission de la famille, de la population et de la santé publique; et n° , session de 1956-1957, avis de la commission de la presse, de la radio et du cinéma. — M. Georges Maurice, rapporteur; et n° 696, session de 1956-1957, avis de la commission des boissons. — M. Monichon, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant amnistie de certaines infractions commises dans le territoire du Cameroun. (N°s 161 et 196, session de 1956-1957. — M. Lodéon, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à étendre aux conjoints et enfants mineurs des titulaires d'une rente, pension, retraite, allocation ou d'un secours viager versés au titre d'un régime de sécurité sociale, le bénéfice de la réduction tarifaire de 30 p. 100 accordée sur les réseaux de la Société nationale des chemins de fer français. (N°s 620 et 699, session de 1956-1957. — M. Jean Bertaud, rapporteur de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme.)

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier le statut des travailleurs à domicile. (N°s 359 et 591, session de 1956-1957. — M. Francis Dassaud, rapporteur de la commission du travail et de la sécurité sociale.)

6. — Discussion des conclusions du rapport portant, au nom de la commission de la France d'outre-mer, proposition de décision sur le décret du 24 février 1957 examiné en première lecture par l'Assemblée nationale, en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956 relatif aux conditions de création et de fonctionnement des circonscriptions autonomes à Madagascar. (N°s 628 et 676, session de 1956-1957. — M. Jules Castellani, rapporteur.)

7. — Discussion des conclusions du rapport portant, au nom de la commission de la France d'outre-mer, proposition de décision sur le décret n° 57-241 du 24 février 1957, examiné en première lecture par l'Assemblée nationale, en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956 relatif à l'organisation des chemins de fer de la France d'outre-mer. (N°s 629 et 677, session de 1956-1957. — M. Jules Castellani, rapporteur.)

8. — Discussion des conclusions du rapport portant, au nom de la commission de la France d'outre-mer, proposition de décision sur le décret du 24 février 1957, examiné en première lecture par l'Assemblée nationale, en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, fixant les règles générales applicables aux marchés passés au nom des groupes de territoires, territoires et provinces d'outre-mer. (N°s 633 et 701, session de 1956-1957. — M. Durand-Réville, rapporteur.)

9. — Discussion des conclusions du rapport portant, au nom de la commission de la France d'outre-mer, proposition de décision sur le décret du 24 février 1957, examiné en première lecture par l'Assemblée nationale, en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, portant extension des attributions du conseil général de Saint-Pierre et Miquelon. (N°s 610 et 662, session de 1956-1957. — M. Marius Moutet, rapporteur.)

10. — Discussion des conclusions du rapport portant, au nom de la commission de la France d'outre-mer, proposition de décision sur le décret n° 57-242 du 24 février 1957, examiné en première lecture par l'Assemblée nationale, en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, relatif au régime des substances minérales dans les territoires d'outre-mer. (N°s 642 et 700, session de 1956-1957. — M. Durand-Réville, rapporteur.)

11. — Discussion des conclusions du rapport portant, au nom de la commission de la France d'outre-mer, proposition de décision sur le décret n° 57-235 du 24 février 1957, examiné en première lecture par l'Assemblée nationale, en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, relatif à l'office antiacridien. (N°s 643 et 675, session de 1956-1957. — M. Jules Castellani, rapporteur.)

12. — Discussion des conclusions du rapport portant, au nom de la commission de la France d'outre-mer, proposition de décision sur le décret n° 57-240 du 24 février 1957, examiné en première lecture par l'Assemblée nationale, en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, instituant une université à Dakar. (N° 629, session de 1956-1957. — M. Quenum-Possy-Berry, rapporteur.)

13. — Discussion des conclusions du rapport portant, au nom de la commission de la France d'outre-mer, proposition de décision sur le décret n° 57-211 du 21 février 1957, examiné en première lecture par l'Assemblée nationale, en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, relatif à l'émission des monnaies métalliques dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et dans la République autonome du Togo. (N° 631, session de 1956-1957. — M. Symphor, rapporteur.)

14. — Discussion de la proposition de résolution de M. Jean Bertaud tendant à inviter le Gouvernement à prescrire dans tous les établissements d'enseignement une leçon spéciale sur les départements français d'Afrique du Nord. (Nos 184 et 655, session de 1956-1957. — M. Jean Bertaud, rapporteur de la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.)

Modifications aux listes électorales des membres des groupes politiques.

GROUPE SOCIALISTE

(51 membres au lieu de 55.)

Supprimer le nom de M. Amadou Doucouré.

GROUPE DES INDÉPENDANTS D'OUTRE-MER ET DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE AFRICAIN

(16 membres au lieu de 15.)

Ajouter le nom de M. Amadou Doucouré.

Convocations de commissions.

La commission de la France d'outre-mer se réunira le jeudi 20 juin 1957, à dix heures (local n° 215) :

I. — Audition de M. Gérard Jaquet, ministre de la France d'outre-mer, sur les quatre décrets institutionnels concernant la Côte française des Somalis, les Comores, la Nouvelle-Calédonie et les Etablissements français d'Océanie, le décret sur la procédure d'expropriation dans les territoires d'outre-mer et les crédits du F. I. D. E. S.

II. — Discussion des rapports de MM. Marius Moutet, Quenum-Possy-Berry et Symphor sur différentes décisions concernant les derniers décrets pris en application de la loi-cadre d'outre-mer.

III. — Questions diverses.

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le jeudi 20 juin 1957, à quinze heures (local n° 213) :

I. — Rapport de M. Edgard Pisani sur le projet de loi (n° 665, session 1956-1957), adopté avec modification par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs.

II. — Questions diverses.

Réunions de commissions du mercredi 19 juin 1957.

Commission des affaires étrangères, local n° 201. — Quinze heures.
Commission de l'agriculture, local n° 214. — Quinze heures.
Commission de l'éducation nationale, local n° 207. — Onze heures.
Commission des finances, local n° 131. — Dix heures.
Commission de la justice, local n° 202. — Neuf heures trente.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 20 juin 1957.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de M. Chastenet tendant à inviter le Gouvernement à porter de 20 à 50 millions de francs le crédit afférent aux relations culturelles figurant dans le budget du ministère de la France d'outre-mer. (Nos 265 et 372, session 1956-1957, Mme Lefaucheux, rapporteur de la commission des affaires financières. — Avis de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer, M. Chastenet, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de M. Ahmed Abdallah et des membres du groupe de l'union des gauches républicaines pour l'Union française tendant à demander au Gouvernement que le prochain plan quadriennal soit orienté aux Comores vers les points essentiels spécialement demandés par la population. (Nos 285 et 370, session 1956-1957, M. Marquet, rapporteur de la commission du plan, de l'équipement et des communications.)

3. — Discussion de la proposition de M. Ahmed Abdallah tendant à inviter le Gouvernement à installer, dans les plus brefs délais, un poste radio émetteur aux Comores. (Nos 286 et 371, session 1956-1957, M. Marquet, rapporteur de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — Avis de la commission d'information, M. Guy, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de M. Reyt et des membres du groupe du centre républicain d'action paysanne et sociale tendant à inviter le Gouvernement à examiner et décider les mesures susceptibles de provoquer dans les territoires d'outre-mer la promotion accélérée d'artisans ruraux polyvalents. (Nos 310 et 336, session 1956-1957, M. Reyt, rapporteur de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts, et n° 378, session 1956-1957, avis de la commission des affaires sociales, Mme Malroux, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de M. Burkhardt tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures nécessaires pour célébrer le centenaire de la naissance du père Charles de Foucauld, un grand Saharien, en 1958. (Nos 325 et 377, session 1956-1957, M. Burkhardt, rapporteur de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 18 juin 1957.

N° 336 (1). — Rapport par M. Reyt, au nom de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts, sur la proposition (n° 310, session 1956-1957) de M. Reyt et des membres du groupe du centre républicain d'action paysanne et sociale, tendant à inviter le Gouvernement à examiner et décider les mesures susceptibles de provoquer dans les territoires d'outre-mer la promotion accélérée d'artisans ruraux polyvalents.

N° 359 (1). — Proposition de Mme la princesse Ping-Peang Yukanthor tendant à inviter le Gouvernement de la République française à accorder à l'Etat du Cambodge une aide complémentaire destinée au développement social et économique du royaume (renvoyée à la commission des affaires financières).

N° 360 (2). — Rapport par M. Pierre Cornet, au nom de la commission des affaires financières, sur : 1° la demande d'avis (n° 322, session 1956-1957), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de résolution de M. Quinson et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à inviter le Gouvernement à émettre un grand emprunt destiné à financer la mise en valeur du Sahara; 2° la demande d'avis (n° 323, session 1956-1957), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de résolution de M. Pierre Pommier et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à inviter le Gouvernement à faire appel à l'épargne française pour financer les investissements nécessaires à la mise en valeur des richesses minières et pétrolières du Sahara.

N° 367 (3). — Rapport par M. Pierre Cornet, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 358, session 1956-1957), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi (A. N. n° 4972) portant ouverture et annulation de crédits et concernant diverses dispositions applicables à 1957, en ce qui concerne les dépenses militaires.

N° 368 (4). — Proposition de M. Blanchard de La Brosse tendant à inviter le Gouvernement français à accorder à l'Etat du Laos une aide complémentaire destinée au développement social et économique du royaume (renvoyée à la commission des affaires financières).

N° 369 (5). — Rapport par M. de Gouyon, au nom de la commission de la défense de l'Union française, sur la proposition (n° 332, session 1956-1957), présentée par M. de Gouyon, président de la commission de la défense de l'Union française, au nom de cette commission, tendant à inviter le Gouvernement à réaliser d'urgence un programme de construction de logements militaires en Afrique noire et à Madagascar, notamment par la mise en application rapide des textes portant création d'offices de logement.

N° 372. — Rapport par Mme Lefaucheux, au nom de la commission des affaires financières, sur la proposition (n° 265, session 1956-1957) de M. Chastenet tendant à inviter le Gouvernement à porter de 20 à 50 millions de francs le crédit afférent aux relations culturelles dans le budget du ministère de la France d'outre-mer.

NOTA. — (1) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le mardi 28 mai 1957.
(2) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le lundi 27 mai 1957.
(3) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le jeudi 23 mai 1957.
(4) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le samedi 15 juin 1957.
(5) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le mercredi 29 mai 1957.

Affaires culturelles et civilisations d'outre-mer.

Séance du mardi 18 juin 1957.

Présents: MM. Burkhardt, Castex, Chastenet, Dardelle, Dubois, Hazoumé, Héline, Julien (Charles-André), Mlle Le Ber, Mme Malroux, M. Signoret. *Suppléants:* M. Chastenet de M. Bentounès, Mme Malroux de M. Chekkal-Dao, M. Héline de M. Marceau Dupuy, M. Castex de M. Raphaël-Leygues, M. Charles-André Julien de M. Guirandou N'Diaye, M. Dubois de M. Kamil, M. Hazoumé de S. A. R. Mme la princesse Yukanthor.

Excusés: MM. Boucavel, Cheikh Sidya, Mme Eboué-Tell, MM. Gervain, La Gravière, Sylla.

Assistaient en outre à la séance: M. Paul-Marc Henry, secrétaire général du comité de coopération scientifique et technique pour l'Afrique au Sud du Sahara, et M. Jean-Paul Lebeuf, secrétaire de la commission interafricaine pour les sciences humaines.

Affaires économiques.

Séance du mardi 18 juin 1957.

Présents: MM. Bégarra, Blanchard de La Brosse, David-Darnac, Dède, Dusseaulx (Roger), Giovoni, Loste, Rocaglia, Schmitt (Robert), Troisgros.

Excusés: MM. Foccart, Olléon (Jean), Ramus.

Affaires financières.

Séance du mardi 18 juin 1957.

Présents: MM. Antonini, Bernier, Cornet, David-Darnac, Léger, Lounda, Schmitt (Robert). *Suppléants:* M. Antonini de M. Béne, M. Bernier de M. Reverbori, M. Cornet de M. Gay, M. David-Darnac de M. Fredet, M. Léger de M. Schleiter, M. Robert Schmitt de Mme Lefaucheux.

Affaires sociales.

Séance du mardi 18 juin 1957.

Présents: MM. Bégarra, Bernier, Deroux, Dumas, Jacquier, Mlle Le Ber. *Suppléants:* M. Bégarra de Mme Malroux, M. Bernier de M. Courtois, M. Deroux de M. Saar, M. Jacquier de M. Marceau Dupuy, Mlle Le Ber de M. La Gravière.

Excusés: MM. Begat, Burkhardt, Dubois, Mme Eboué-Tell.

Agriculture, élevage, chasses, pêches et forêts.

1re séance du mardi 18 juin 1957.

Présents: MM. Bour (Alfred), Guiter (Jean), Guyard, Lounda, Monnet (Georges), Roulleaux-Dugage. *Suppléants:* M. Alfred Bour de M. Iba Zizen, M. Jean Guiter de M. Lhuillier, M. Guyard de Mme Crémieux, M. Georges Monnet de M. Menguy, M. Roulleaux-Dugage de M. Reyt.

Excusé. — M. Cazelles.

2e séance du mardi 18 juin 1957.

Présents: MM Bour (Alfred), Guiter (Jean), Guyard, Lounda, Monnet (Georges), Roulleaux-Dugage. *Suppléans:* M. Alfred Bour de M. Iba Zizen, M. Jean Guiter de M. Lhuillier, M. Guyard de Mme Crémieux, M. Georges Monnet de M. Menguy, M. Roulleaux-Dugage de M. Reyt.

Excusé: M. Cazelles.

Défense de l'Union française.

Séance du mardi 18 juin 1957.

Présents: MM. Blanchard de La Brosse, Castex, Dardelle, Fleury, Georget, Guiter (Jean), Laurent-Eynac, Letourneau, Rencurel, Reyt. *Suppléants:* M. Dardelle de M. de Gouyon, M. Georget de M. Legentilhomme, M. de La Malène de M. Jean-Bertrand Aidu, M. Jean Guiter de M. Bazé, M. Letourneau de M. Max André, M. Reyt de M. Berthé, M. Castex de M. Raphaël-Leygues, M. Rencurel de M. Schneider.

Plan, équipement et communications.

Séance du mardi 18 juin 1957.

Présents: MM. Bernier, Castex, Blanchard de La Brosse, Dède, Deroux, Dusseaulx (Roger), Duval, Fleury, Jacobson, Marquet, Monnet (Georges), Rocaglia. *Suppléants.* M. Bernier de M. René Schmitt, M. Castex de M. Rogué, M. Dède de M. Isautier, M. Deroux de M. Guillabert, M. Roger Dusseaulx de M. Charles, M. Duval de M. Junillon, M. Fleury de M. Lhuillier, M. Jacobson de M. Iba Zizen, M. Marquet de M. Jean Olléon, M. Georges Monnet de M. Charlier, M. Rocaglia de M. Ramus, M. Blanchard de La Brosse de Mme la princesse Yukanthor.

Politique générale.

Séance du mardi 18 juin 1957.

Présents: MM. Antonini, Baudouin, Boisdon, Charles-Cros, Rencurel, Rosenfeld, Roulleaux-Dugage. *Suppléants:* M. Antonini de M. Bertrand, M. Boisdon de Mme Lefaucheux, M. Charles-Cros de M. Cazelles, M. Roulleaux-Dugage de M. Pialoux.

Relations extérieures.

Séance du mardi 18 juin 1957.

Présents: MM. Baudouin, Benon, Bégarra, Bidet (André), Daher, Dardelle, Héline, Jacobson, Jacquier, Laurent-Eynac, Letourneau, Oudard, Riond (Georges), Sarraut (Omer), Vignes. *Suppléants:* M. Fleury de M. William Bazé, M. Jean Guiter de M. Guy, M. Christian de La Malène de M. Habib Deloncle, M. Duval de M. Coquart, M. Charles-Cros de M. Lakhdari, M. Boisdon de Mme Lefaucheux, M. Georget de M. Legentilhomme, M. Dède de M. Roy, M. Rencurel de M. Schneider, M. Rosenfeld de M. René Schmitt.

Assistaient en outre à la séance: M. Maurice Faure, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. le professeur Vedel, M. Mille, conseiller technique au cabinet du secrétaire d'Etat, membre de la délégation française à la conférence de Bruxelles, MM. Bernier, Charles-Cros, Reyt, Léger, Ahidjo, Guyard, Troisgros, Deroux, Antonini, Avinin, Gay, Roger Dusseaulx, Blanchard de La Brosse, Georges Monnet, Roulleaux-Dugage, Giovoni, Marquet, Loste, David-Darnac, Cornet, Alfred Bour, Robert Schmitt, Castex, Mlle Le Ber, M. Rocaglia, Mme Malroux, MM. Cazelles, Dumas.

Excusés: MM. Olléon et l'amiral Moullec.

Convocation de commission.

La commission des relations extérieures se réunira le mercredi 19 juin 1957, à quinze heures (local C 21), palais de l'Union française:

Fin de l'examen des rapports de MM. Vignes et Bégarra sur la demande d'avis (n° 319, session 1956-1957) sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier: 1° le traité instituant la communauté économique européenne et ses annexes; 2° le traité instituant la communauté européenne de l'énergie atomique; 3° la convention relative à certaines institutions communes aux communautés européennes, signés à Rome le 25 mars 1957. — Vote sur l'ensemble.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'intérieur.

Avis de recrutement sur titres d'officiers de paix de la sûreté nationale.

Un recrutement sur titres d'officiers de paix de la sûreté nationale est organisé jusqu'au 31 décembre 1959 au ministère de l'intérieur, dans la limite des places disponibles.

Ce recrutement est ouvert.

1° Aux candidats justifiant de la qualité d'aspirant ou d'officier de réserve et de la possession du baccalauréat complet de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme admis en équivalence, âgés de vingt et un ans au moins et de vingt-huit ans au plus au 1er janvier de l'année du recrutement. Cette limite d'âge est prolongée d'une durée égale à celle des services militaires obligatoires et d'une année par enfant à charge, les candidats ne devant cependant en aucun cas avoir atteint l'âge de trente ans;

2° Aux fonctionnaires des services actifs relevant de la direction générale de la sûreté nationale ou de la direction de la sûreté nationale en Algérie qui, titulaires du baccalauréat complet de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme admis en équivalence, sont âgés de moins de trente-cinq ans.

Tous ces candidats devront remplir, en outre, les conditions physiques prévues à l'article 6 du décret n° 55-401 du 9 avril 1955 relatif au statut particulier du corps des commandants et officiers de la sûreté nationale.

Pour toutes demandes de renseignements, s'adresser à la direction générale de la sûreté nationale (bureau de recrutement et instruction du personnel), 11, rue Cambacérès, Paris (8e).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Avis de concours pour l'admission d'élèves à l'école nationale d'ingénieurs de constructions aéronautiques.

Deux concours pour l'admission de vingt élèves titulaires français à l'école nationale d'ingénieurs de constructions aéronautiques s'ouvriront le 17 septembre 1957.

Quinze places sont offertes au titre du premier concours « A » dont les épreuves portent sur le programme de la classe de mathématiques supérieures.

Cinq places sont offertes au titre du deuxième concours « B ». Les candidats doivent être titulaires du brevet de technicien de l'aéronautique délivré dans les conditions prévues par l'arrêté du 23 juillet 1956. Les épreuves portent sur la partie commune des programmes afférents aux quatre spécialités du brevet de technicien de l'aéronautique.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'école nationale d'ingénieurs de constructions aéronautiques, 32, boulevard Victor, à Paris (15e).

Avis relatif au recrutement sur titres d'officiers de réserve interprètes et du chiffre de la marine.

1. — Le nombre de candidats à admettre sans examen dans le corps des officiers de réserve interprètes et du chiffre de la marine est fixé à cinq pour l'année 1957.

2. — Les candidats doivent remplir les conditions suivantes:

Etre libérés du service militaire actif;
Etre âgés de trente ans au moins et de quarante ans au plus;
Etre nés Français ou être naturalisés Français depuis dix ans au moins;
Ne pas avoir été éliminés soit comme élèves, soit comme aspirants pour ceux qui auraient été admis antérieurement après examen probatoire.

3. — Ils doivent, en outre, être titulaires de l'un des diplômes suivants:

Agrégation des langues vivantes;
Licence de langues slaves;
Diplômes de l'école nationale des langues orientales vivantes;
Certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes dans les lycées et collèges ou le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (section langues vivantes).

4. — Constitution des dossiers, envoi des dossiers. — Les demandes, conformes à l'annexe jointe, doivent indiquer, outre les noms et prénoms, la profession, la date et le lieu de naissance, le domicile du candidat:

a) La langue vivante correspondant au diplôme présenté;
b) Eventuellement, les autres langues vivantes connues du candidat et, s'il y a lieu, les titres ou diplômes correspondants;
c) Les titres civils et militaires dont le candidat peut se prévaloir.

Chaque demande doit être accompagnée des pièces ci-après:
Un bulletin de naissance sur papier libre;
Un certificat de la direction régionale du recrutement et de la statistique constatant la situation militaire du candidat;
Un extrait du casier judiciaire;
Un certificat du juge de paix ou du maire de la localité où réside le candidat attestant sa nationalité française à titre originaire ou sa naturalisation depuis plus de dix ans (ordonnance n° 45-2441 du 19 octobre 1945, *Journal officiel* du 28 octobre 1945);
Une copie certifiée conforme du ou des certificats ou diplômes dont le candidat est titulaire;
Un certificat médical délivré par un médecin de la marine ou de l'armée constatant que le candidat réunit les conditions d'aptitude physique au service armé à la mer, telles qu'elles sont exigées des candidats à l'école du commissariat de la marine (notice 29 du service de santé de la marine) (1).

5. — Les candidats admis seront nommés officiers de réserve interprètes et du chiffre de 2e classe (deux galons). Toutefois, ceux qui détenaient déjà un grade au moins aussi élevé dans les réserves de l'armée dont ils relevaient seront nommés au grade correspondant en conservant leur ancienneté sans cependant que ce grade puisse être supérieur à celui d'officier principal (quatre galons).

6. — Dans l'année qui suit leur nomination, ces officiers de réserve seront convoqués pour effectuer un stage de quatre semaines dans une force navale où ils suivront un cycle de formation.

(1) Les candidats de la région parisienne passeront leur visite médicale à la caserne de la Pépinière, 15, rue de Laborde, Paris (8e).

Les dossiers ainsi constitués devront parvenir au secrétariat d'Etat aux forces armées (marine) (direction du personnel militaire, bureau de l'état-major de la flotte), 2, rue Royale, à Paris (8e), le 15 décembre 1957 au plus tard.

Avis de concours portant recrutement d'apprentis mécaniciens de l'armée de l'air.

(Deuxième session 1957.)

Modificatif au *Journal officiel* du 19 avril 1957, page 4153:

Les concours portant recrutement d'apprentis mécaniciens de l'armée de l'air en première et en deuxième année, prévus initialement les 9, 10 et 11 juillet 1957, sont reportés aux 10, 11 et 12 juillet 1957.

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Avis aux importateurs et avis n° 630 de l'office des changes relatif à l'application de l'avis aux importateurs du 18 juin 1957 portant suspension de la libération des échanges.

I. — L'avis aux importateurs du 18 juin 1957 a suspendu la libération des échanges.

En conséquence:

1° Les marchandises antérieurement libérées en totalité qui étaient importées jusqu'à présent sous le couvert de licences d'importation délivrées automatiquement par l'office des changes ou, pour les contrats commerciaux ne dépassant pas 200.000 F, sous le couvert de certificats d'importation, ne pourront plus être importées désormais que sur présentation de licences d'importation délivrées en application d'avis aux importateurs portant ouverture de contingents qui seront publiés ultérieurement au *Journal officiel*;

2° Est suspendue l'application des dispositions de:

L'avis n° 561, publié au *Journal officiel* du 26 septembre 1953;
L'avis n° 601, publié au *Journal officiel* du 4 janvier 1956;
L'avis n° 621, publié au *Journal officiel* du 26 septembre 1956, en tant qu'elles visent les importations contre remboursement et les importations réglées par la voie postale portant sur des produits antérieurement libérés;
L'avis n° 624, publié au *Journal officiel* du 15 mars 1957;
L'avis n° 625, publié au *Journal officiel* du 6 avril 1957.

II. — Par dérogation aux dispositions qui précèdent, demeurent valables:

1° Les licences d'importation et les autorisations préalables délivrées par l'office des changes jusqu'au 17 juin 1957 en vue de l'importation de marchandises antérieurement libérées en totalité;

2° Les dossiers de domiciliation ouverts dans le cadre de la procédure du certificat d'importation avant le 18 juin 1957 pour l'importation de produits antérieurement libérés en totalité; les importations correspondantes continueront à s'effectuer sous le couvert de certificats d'importation jusqu'à l'expiration du délai de trois mois suivant la date d'ouverture du dossier de domiciliation.

III. — D'autre part, les demandes de licences automatiques déposées en vue de l'importation de marchandises antérieurement libérées en totalité, en instance de délivrance le 18 juin 1957, pourront être prises en considération, dans la limite de la moitié de leur montant (1).

IV. — La procédure du certificat d'importation prévue à l'avis n° 483 (chap. Ier, titres III et IV), modifié par les avis nos 524 (§ II) et 589, demeure applicable aux importations portant sur des marchandises libérées à concurrence de contingents.

(1) Les importateurs pourront obtenir, après la délivrance de licences autorisées partiellement, la restitution du pourcentage du dépôt correspondant à la partie de l'opération qui n'a pas été autorisée.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Avis de vacance de chaires à l'école nationale supérieure des mines de Paris.

La chaire de géologie générale à l'école nationale supérieure des mines de Paris sera vacante le 1er octobre 1957.

Les chaires et emplois suivants de cet établissement pourront, en outre, être éventuellement vacants à la même date:

Chaire de paléontologie;

Poste de chef de travaux pratiques de géologie générale;

Poste de chef de travaux pratiques de paléontologie.

Les candidats à ces chaires et postes devront adresser une lettre de candidature, accompagnée du relevé de leurs titres et services, au directeur de l'école nationale supérieure des mines de Paris, 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6e), avant le 1er juillet 1957.

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Avis de vacance d'emploi de conservateur de musée classé.

Conformément aux dispositions de l'article 21 du décret du 31 août 1945, publié au *Journal officiel* du 12 septembre 1945, le poste de conservateur des musées ci-après désigné est déclaré vacant:

Nice (musées municipaux).

Les candidats à cet emploi qui posséderaient les titres prévus par le décret précité et qui ne seraient pas déjà régulièrement inscrits sur les listes d'aptitude aux fonctions de conservateur de musée classé, publiées au *Journal officiel* du 27 avril 1957, devront, dans un délai d'un mois franc à dater de la publication du présent avis, faire acte de candidature auprès du ministre de l'éducation nationale (direction des musées de France, palais du Louvre, pavillon Mollien, à Paris [1er]), en lui adressant leur dossier établi ainsi qu'il suit:

1° Une demande sur papier libre;

2° Un extrait d'acte de naissance sur papier libre;

3° Un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois de date;

4° Un certificat de position militaire (pour les candidats hommes);

5° Une note sur leurs titres et travaux;

6° Des expéditions ou copies certifiées conformes des diplômes allégués à l'appui de la demande;

7° Un certificat d'un médecin choisi par le candidat attestant qu'il est physiquement apte à remplir l'emploi considéré.

Avis de vacance d'un poste de professeur à l'école nationale supérieure des beaux-arts.

Un poste de professeur de théorie de l'architecture est actuellement vacant à l'école nationale supérieure des beaux-arts.

Les candidats devront fournir un dossier comprenant:

1° Une demande sur papier libre;

2° Une notice de leurs titres et travaux avec l'indication de la date, du lieu de leur naissance et de leur nationalité.

Ils devront indiquer s'ils exercent un emploi public ou privé et s'ils sont titulaires d'une pension de retraite. De plus, il y aura lieu de mentionner les services qu'ils auront accomplis comme professeur dans l'enseignement public ou privé.

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de vingt jours à dater de la présente insertion au *Journal officiel*, au directeur général des arts et des lettres (bureau de l'enseignement artistique), 53, rue Saint-Dominique, Paris (7e).

Ministère des affaires sociales.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Avis relatif à l'extension d'un avenant et de deux additifs à la convention collective nationale du travail mécanique du bois et des scieries.

(Application des articles 31 *j* et suivants du livre Ier du code du travail.)

En application de l'article 31 *j* du livre Ier du code du travail, le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale envisage de prendre un arrêté tendant à rendre obligatoires un avenant et deux additifs à la convention collective nationale du travail mécanique du bois et des scieries du 28 novembre 1955, étendue, ainsi que ses annexes et avenants, par arrêté du 12 juillet 1956 (*Journal officiel* du 1er août 1956), pour tous les employeurs et salariés des professions et régions comprises dans le champ d'application de la convention et des avenants précités.

Le premier de ces additifs est intervenu le 15 janvier 1957 entre la confédération nationale des industries du bois et la fédération nationale du bois, d'une part, et la fédération nationale des travailleurs du bois et parties similaires (C. G. T.), la fédération nationale des travailleurs du bâtiment et du bois (C. G. T. - F. O.), la fédération des employés et cadres (C. G. T. - F. O.), la fédération française des syndicats des travaux publics, du bâtiment, bois et ameublement, des carrières et matériaux de construction (C. F. T. C.) et la fédération française des syndicats chrétiens d'employés, techniciens et agents de maîtrise (C. F. T. C.), d'autre part.

L'objet de cet additif est d'apporter certaines modifications aux classifications d'emploi et aux appointements figurant dans l'avenant Collaborateurs et son annexe du 28 novembre 1955.

Le second de ces additifs est intervenu le 26 février 1957 entre les organisations d'employeurs susvisées et le syndicat national des cadres de l'industrie du bois (C. G. C.), la fédération française des syndicats d'ingénieurs et cadres (C. F. T. C.), le syndicat national des ingénieurs et cadres du bâtiment et du bois (C. G. T.), la fédération nationale des travailleurs du bâtiment et du bois (C. G. T. - F. O.) et le syndicat national des ingénieurs et cadres du bâtiment et du bois (C. G. T.-F. O.).

L'objet de cet additif est d'apporter certaines modifications aux classifications d'emploi et aux appointements fixés par l'avenant Ingénieurs et cadres et son annexe du 28 novembre 1955.

Le troisième de ces textes: un avenant relatif aux clauses générales de la convention collective nationale du 28 novembre 1955, est intervenu le 6 mars 1957 entre les organisations d'employeurs ci-dessus désignées et la fédération nationale des travailleurs du bois et parties similaires (C. G. T.), le syndicat national des ingénieurs et cadres du bâtiment et du bois (C. G. T.), la fédération nationale des travailleurs du bâtiment et du bois (C. G. T. - F. O.), la fédération des employés et cadres (C. G. T. - F. O.), le syndicat national des ingénieurs et cadres du bâtiment et du bois (C. G. T. - F. O.), la fédération française du syndicat des travaux publics, du bâtiment bois et ameublement, des scieries et matériaux de construction (C. F. T. C.), la fédération française des syndicats chrétiens d'employés, techniciens et agents de maîtrise (C. F. T. C.), la fédération française des syndicats d'ingénieurs et cadres (C. F. T. C.) et le syndicat national des cadres de l'industrie du bois (C. G. C.).

L'objet de cet avenant est de compléter l'article 1er des clauses générales de la convention collective nationale du 28 novembre 1955 relatif au champ d'application.

Le texte des additifs et de l'avenant a été déposé au secrétariat du conseil des prud'hommes de la Seine, où il pourra en être pris connaissance.

Dans un délai de quinze jours, les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément à l'article 31 *k* du livre Ier du code du travail, de faire connaître leurs observations et avis au sujet de la généralisation envisagée.

Leurs communications devront être adressées au secrétariat d'Etat au travail et à la sécurité sociale, 127, rue de Grenelle, à Paris (7e), (inutile d'affranchir).

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de vacance d'un poste de sténodactylographe à la direction départementale de la santé de l'Eure.

Est envisagée la vacance du poste de sténodactylographe à la direction départementale de la santé de l'Eure.

Les sténodactylographes titulaires en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population et de l'aide sociale intéressées par cette vacance sont priées de se faire connaître, dans un délai maximum de trois semaines à compter de la publication du présent avis, et de s'adresser pour tous renseignements à la direction de l'administration générale, du personnel et du budget (2e bureau), secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels
JEAN-PAUL MARTIN

CAISSE CENTRALE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

SITUATION AU 31 MARS 1957

ACTIF		PASSIF	
Service de l'émission.			
Disponibilités	194.616.442	Billets émis (1)	13.033.766.641
Trésor. — Compte d'opérations	5.695.455.823	Dépôts	851.728.123
Effets et avances à court terme	7.995.422.499		
	13.885.494.764		13.885.494.764
Service des investissements.			
Disponibilités	28.451.148.103	F. I. D. E. S.	14.711.404.136
Réescompte à moyen terme	4.195.862.880	Fonds national de régularisation des cours des produits d'outre-mer	879.637.153
Avances aux entreprises privées	16.409.076.611	Fonds de soutien des textiles des territoires d'outre-mer	978.315.571
Avances aux sociétés d'Etat et aux sociétés d'économie mixte	28.266.609.469	Prêts du Trésor pour investissements outre-mer	195.100.904.706
Avances aux territoires, départements, communes et organismes publics d'outre-mer	141.003.656.137	Comptes d'ordre et divers	12.800.161.118
Participations	5.735.708.876	Réserves	400.000.000
Immeubles, matériel, mobilier	1.306.781.527	Dotation	2.500.000.000
Comptes d'ordre et divers	2.101.579.119	Profits et pertes: Report à nouveau	100.000.000
	227.170.425.722		227.170.425.722

(1) Détail des billets émis par territoire:

La Réunion	Francs C. F. A.		2.562.012.625
Saint-Pierre et Miquelon	—	—	194.431.500
Guyane	Francs métropolitains.		737.617.060
Martinique	—	—	3.570.888.815
Guadeloupe	—	—	3.212.336.516

Certifié conforme aux écritures:

Le directeur général,
A. POSTEL-VINAY.

Les censeurs,
M. LAURE, H. BIZOT, G. GUET.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.	Cours extrêmes cotés à la Bourse du 18 juin 1957.
359 ..	États-Unis	1 $ U.S.A.	350 .. (1)	....	359 .. ..
367 25	Canada	1 $ Can.	.... ..	....	367 35 367 ..
163 10	Côte Fse Somalis.	100 F Djib.	164 0727	....	....
2796 ..	Mexique	100 pes.	2800 ..	....	....
8395 30	Allemagne occid.	100 D Mk.	8333 33	8271 .. 8396 ..	8395 30 8391 ..
1336 25	Autriche	100 sch.	1346 15	1336 03 13 6 25	1336 25 .... ..
709 15	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75 705 25	700 39 700 ..
5078 50	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25 5106 25	5067 50 5066 ..
983 65	Gde-Bretagne	1 liv. st.	980 ..	972 65 987 35	982 40 983 ..
56 19	Italie	100 lire	56 008	55 59 56 43	56 24 56 ..
4924 50	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4863 50 4937 ..	4921 50 4919 ..
9236 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9161 63 9259 99	9236 .. 9233 ..
6808 50	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 .. 6816 50	6808 50 6807 ..
8049 ..	Suisse	100 f. s.	8003 98	7944 .. 8084 ..	8048 50 8047 ..
1007 ..	Égypte	1 liv. ég.	1006 04	....	....
1213 ..	Portugal	100 esc.	1217 30	1208 25 1226 50	1212 .. 1211 ..
4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs.	4861 11	4824 50 4897 50	4897 50 .... ..
117 40	Yougoslavie	100 din.	116 608	115 70 117 60	117 40 .... ..
Zone C. F. A.			100 F C. F. A.	200	
Zone C. F. P.			100 F C. F. P.	550	

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

ANCIENNE MAISON J. WEBER & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 22.500.000 F
SIÈGE SOCIAL : 12-14, RUE MAZEL, A VERDUN (MEUSE)

Obligations 4 1/2 0/0 1943 *de* 2.000 *F.*

Liste des 25 obligations sorties au douzième tirage d'amortissement effectué le 21 mai 1957 et des obligations restant à rembourser sorties aux tirages antérieurs.

1	(1954)	100	(1957)	161	(1957)	299	(1956)	395	(1955)
13	(1957)	118	(1957)	169	(1957)	304	(1956)	407	(1955)
22	(1955)	127	(1954)	187	(1957)	318	(1957)	423	(1956)
26	(1956)	128	(1954)	199	(1957)	324	(1957)	439	(1956)
27	(1957)	129	(1955)	204	(1955)	339	(1957)	441	(1955)
47	(1956)	131	(1957)	207	(1956)	344	(1957)	450	(1956)
64	(1956)	133	(1952)	213	(1956)	360	(1957)	451	(1957)
67	(1956)	135	(1951)	215	(1957)	365	(1957)	454	(1954)
74	(1957)	140	(1956)	232	(1957)	369	(1957)	461	(1954)
80	(1957)	141	(1952)	272	(1957)	372	(1955)	477	(1957)
81	(1956)	142	(1955)	285	(1956)	382	(1957)	495	(1957)
93	(1956)								

Ces titres sont remboursables le 1er juillet 1957 aux caisses de la Société nancéienne de crédit industriel et de la banque R. Varin-Bernier et Cie.

CREDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, PARIS (1er)

TIRAGE DU 22 MAI 1957

Obligations communales de 10.000 F 3 1/2 0/0 1942 regroupées.

L'obligation n° 626 sera remboursée par **deux millions** de francs.
Les obligations n°s 87.157, 95.779 seront remboursées par **400.000 F.**
Les obligations n°s 23.039, 99.322 seront remboursées par **200.000 F.**
Les obligations n°s 90.820, 129.220 seront remboursées par **100.000 F.**
Les obligations n°s 90.815, 90.834, 90.893, 129.215, 129.234, 129.293 seront remboursées par **50.000 F.**

Les 12 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **25.000 F :**

90.819 90.846 90.847 90.888 90.895 90.898 129.219 129.246
129.247 129.288 129.295 129.298

Les titres de 2.000 F ont droit au cinquième du lot.

875 obligations sont appelées au remboursement au pair, savoir : à l'exception des 25 obligations ci-dessus remboursables par un lot, les numéros des neuf séries suivantes.

(Les séries marquées d'un astérisque sont celles qui contiennent un ou plusieurs numéros remboursables par un lot.)

*601 à 700 — 14.101 à 14.200 — *23.001 à 23.100 — 31.001 à 31.100 — *87.101 à 87.200 — *90.801 à 90.900 — *95.701 à 95.800 — *99.301 à 99.400 — *129.201 à 129.300.

Le remboursement de toutes ces obligations sera effectué à partir du 1er août 1957.

Liste récapitulative des séries de cent obligations sorties aux tirages antérieurs et dans lesquelles il reste des numéros à rembourser.

37.201 à 37.300 — 67.801 à 67.900 — 79.701 à 79.800 — 82.601 à 82.700 — 84.601 à 84.700 — 86.601 à 86.700 — 96.301 à 96.400 — 98.801 à 98.900 — 104.801 à 104.900 — 106.101 à 106.200 — 109.401 à 109.500 — 109.901 à 110.000 — 111.201 à 111.300 — 111.901 à 112.000 — 121.101 à 121.200 — 124.501 à 124.600 — 128.301 à 128.400 — 134.601 à 134.700 — 135.301 à 135.400.

FONDERIES et ATELIERS du RHONE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 400.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 45, RUE DE LA CITÉ, LYON
R. C. : Lyon n° 55-B 977.

Obligations 6 0/0 1955 de 10.000 F.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 232 obligations représentant la moitié de l'amortissement prévu pour le 1er juillet 1957.

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série comprenant les 232 obligations représentant l'autre moitié de l'amortissement, sorties au tirage effectué le 28 mai 1957, et remboursables à 10.598 F, à partir du 1er juillet 1957, coupons n° 3 (1er juillet 1958) et suivants attachés ;**

2° **De la série comprenant des obligations amorties le 1er juillet 1956 et non encore remboursées.**

97 à 328 (remboursement le 1er juillet 1957 à 10.598 F).
6.966 à 7.191 (remboursement le 1er juillet 1956 à 10.532 F).

SOCIETE ANONYME FRANÇAISE DU FERODO

CAPITAL : 1.250.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 64, AVENUE DE LA GRANDE-ARMÉE, PARIS (17e)
Registre du commerce : Seine n° 207822 B.

Obligations 3 3/4 0/0 1945.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des obligations amorties au tirage du 3 juin 1957 et remboursables à partir du 1er août 1957 au pair, soit 5.000 F,** aux caisses des établissements ci-après :

Crédit du Nord, place Rihour, à Lille, et 59, boulevard Haussmann, à Paris (8e) ;
Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris,

ainsi qu'à leurs succursales et agences ;

2° **Des séries comprenant des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
147 à 149	57	2.595 à 2.600	56	4.421 à 4.423	55
813 à 820	57	3.094 et 3.095	56	4.983 à 4.990	56
1.341 et 1.342	55	3.592 et 3.593	53	5.274 à 5.280	53
1.422 à 1.430	56	3.671 à 3.680	56	5.357 à 5.360	57
1.540	53	3.681 et 3.682	57	5.361 à 5.366	56
1.615 à 1.620	56	3.686 et 3.687	57	5.802 et 5.803	57
1.913 à 1.920	56	3.707 à 3.710	56	5.859 et 5.860	55
2.261 à 2.270	57	3.734 à 3.740	56	5.891 à 5.900	57
2.469 et 2.470	55	4.370	56		

Les 151 obligations complétant l'annuité de 1957 ont été rachetées en Bourse.

Société Générale des Coopératives de Consommation

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE A CAPITAL VARIABLE
SIÈGE SOCIAL : 61, RUE BOISSIÈRE, PARIS (16e)
R. C. : Seine n° 54-B 1294.

Obligations 3 3/4 0/0 1945 *de* 5.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 32 obligations sorties au tirage au sort du 3 juin 1957 (le douzième amortissement du 15 juillet 1957 a été complété par voie de rachat en Bourse, conformément à la faculté que la société s'était réservée lors de l'émission);

2° De la série comprenant des obligations sorties au tirage précédent et non encore remboursées.

NUMÉROS	DATES de remboursement	NUMÉROS	TITRES à présenter.
8.121 à 8.158	15 juillet 1957.	5.001	Coupon n° 23 attaché.
9.264 à 9.309	15 juillet 1956.	5.000	Coupon n° 22 attaché.

Les remboursements sont effectués par la Caisse centrale des banques populaires, toutes les banques populaires de France et la Banque centrale des coopératives (sièges et agences).

Les amortissements antérieurs à 1954 ont été réalisés intégralement par rachats en Bourse.

Il ne reste aucun titre à rembourser sur ceux sortis aux tirages au sort de 1954 et 1955.

SOCIETE FRANÇAISE DES PETROLES B P

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 11.020.555.000 F
SIÈGE SOCIAL : 21, RUE DE LA BIENFAISANCE, A PARIS (8e)
R. C. : Seine 54-B 3432.

Obligations 6 1/2 0/0 1951 *de* 10.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° Des obligations amorties au tirage du 24 mai 1957 et remboursables à partir du 1er juillet 1957 à 10.000 F;

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
1.577 à 2.620	52	29.266 à 31.086	55
15.648 à 18.694	56	45.783 à 46.971	54
24.966 à 26.916	57		

NOTA. — Pour parfaire l'amortissement au 1er juillet 1957, la société a procédé au rachat en Bourse de 1.018 obligations.

SOCIETE FRANÇAISE DES PETROLES B P

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 11.020.555.000 F
SIÈGE SOCIAL : 21, RUE DE LA BIENFAISANCE, A PARIS (8e)
R. C. : Seine 54-B 3432.

Obligations 5 1/2 0/0 1952 *de* 10.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° Des obligations amorties au tirage du 24 mai 1957 et remboursables à partir du 15 août 1957 à 11.500 F;

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
3.836 à 5.752	56	34.420 à 36.321	55
31.366 à 32.577	57	36.322 à 37.122	57
32.578 à 34.419	54		

NOTA. — Pour parfaire l'amortissement au 15 août 1957, la société a procédé au rachat en Bourse de 683 obligations.

TREFILERIES et LAMINOIRS du HAVRE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5 MILLIARDS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 28, RUE DE MADRID, PARIS (8e).
R. C. : Seine n° 56-B 8975.

Avis aux porteurs d'obligations 2 1/2 0/0 1943.

MM. les obligataires sont informés qu'en raison du rachat par la société des 260 obligations 2 1/2 0/0 1943, regroupées, de 5.000 F, amortissables à la date du 1er juillet 1957, il ne sera procédé cette année, de même que les années précédentes, à aucun tirage au sort.

SOCIETE GENERALE DE MECANIQUE

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 juin 1957 : page 5822, 1re colonne, Obligations 4 1/4 0/0 1944, registre du commerce, au lieu de : « n° 733 », lire : « Troyes n° 733 » ; 9e colonne de chiffres, 5e ligne, au lieu de : « 7.652 », lire : « 6.752 ».

Société du Chemin de Fer de l'Est de Lyon

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 juin 1957 : page 5918, 1re colonne, Obligations 4 0/0 (3e série), 36e ligne de chiffres, au lieu de : « 671 — 1957 — 487,34 », lire : « 671 — 1947 — 487,34 ».

AVIS DIVERS

Avis aux porteurs d'obligations de la tranche française
DE LA
COMPAGNIE des DOCKS de BAHIA

Le fonds d'amortissement ayant été intégralement constitué à la date du 31 mai 1957, les obligations ont cessé d'être productives d'intérêt à partir de cette date. Lorsque la provision aura été transférée, un avis précisera les conditions du remboursement des obligations en francs français, sur la base contractuelle de 322 cruzeiros, montant brut, par titre unitaire.

Les représentants de la masse des obligataires,
22, boulevard de Courcelles, Paris.

Société anonyme de Crédit Immobilier de la Région de Sceaux

MAIRIE DE MONTROUGE
R. C. : Seine n° 56-B 12824.

Convocation.

Les actionnaires de la Société anonyme de crédit immobilier de la région de Sceaux sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 9 juillet 1957, à dix-sept heures trente, à la mairie de Montrouge (Seine).

ORDRE DU JOUR

Compte rendu de l'exercice 1956 ;
Approbation du bilan, compte d'exploitation, compte de pertes et profits 1956 ;
Résolutions à voter ;
Questions diverses.

Le président du conseil d'administration,
J. MONGARD, maire de Montrouge.

Société anonyme de Crédit Immobilier de la Région de Sceaux

MAIRIE DE MONTROUGE
R. C. : Seine n° 56-B 12824.

Convocation.

Les actionnaires de la Société anonyme de crédit immobilier de la région de Sceaux sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le mardi 9 juillet 1957, à dix-huit heures, à la mairie de Montrouge (Seine).

ORDRE DU JOUR

Modification article 20 des statuts.

Le président du conseil d'administration,
J. MONGARD, maire de Montrouge.

Grande Compagnie des Télégraphes du Nord

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL : COPENHAGUE

Résolutions votées à l'assemblée générale ordinaire à Copenhague le 18 juin 1957.

Le rapport et les comptes présentés par le conseil d'administration ont été approuvés.

Le dividende de l'exercice 1956, fixé à 12 0/0, sera payable à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris, contre remise du coupon n° 8, sous déduction de l'impôt français sur le revenu des valeurs étrangères non abonnées.

Comme l'année dernière, les coupons touchés en France seront payés en francs calculés d'après le dividende déclaré en livres sterling, converti en francs au cours du jour.

COMPAGNIE des CHEMINS de FER du MAROC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300.000.000 DE FRANCS

230, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

R. C. : Seine n° 54-B 9417.

Avis aux porteurs d'obligations.

MM. les porteurs d'obligations 6 0/0 1951 de 350 millions de francs de la Compagnie des chemins de fer du Maroc sont informés qu'il sera procédé le 3 juillet 1957, à quinze heures, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, au tirage au sort de 65 obligations de 100.000 F qui doivent être amorties le 1er septembre 1957.

Le conseil d'administration.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Avis de tirage de l'emprunt de l'Afrique occidentale française 3 0/0 1910, à effectuer au Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris, le vendredi 16 août 1957, à partir de quatorze heures.

BILANS

BANQUE DE L'ALGERIE ET DE LA TUNISIE

Situation au 30 avril 1957.

ACTIF

Comptes financiers :			
Numéraire en caisse :			
Or, lingots et monnaies	2.247.399.465		
Divers	2.075.164.021		
		4.322.563.486	
Disponibilités en France		2.306.067.690	
Disponibilités à l'étranger		1.146.340.297	
Correspondants bancaires en France		7.932.264.382	
Correspondants d'Algérie et de Tunisie		1.020.996.748	
Portefeuille		196.276.649.982	
Titres de placement		3.804.003.262	
Titres appartenant à la caisse des retraites		3.955.488.990	
			221.764.374.787
Comptes de tiers :			
Comptes courants garantis par nantissements de titres		2.155.782.616	
Avances à trente jours sur bons du Trésor et effets publics		5.499.800.000	
			7.655.582.616
Valeurs immobilisées :			
Immobilisations (moins amortissements)		4.728.608.703	
Avances à l'Etat		»	
Avances à l'Algérie		1.200.000.000	
Avances à la Tunisie		500.000.000	
Avances à la B. I. A. N.		5.000.000	
Titres de participation		27.216.735	
			6.460.825.438
Comptes de liaison et divers			22.676.586.158
Total de l'actif			258.557.368.999

PASSIF

Capitaux permanents :			
Capital		25.000.000	
Réserves statutaires		563.333.353	
Réserves facultatives		4.934.804.791	
Réserve spéciale de réévaluation		3.615.737.445	
Caisse des retraites des fonctionnaires et agents de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie		4.493.598.902	
			13.632.474.471
Engagements à vue :			
Comptes financiers :			
Billets au porteur en circulation (algériens)	161.443.409.500		
Billets au porteur en circulation (tunisiens)	30.296.265.500		
		191.739.675.000	
Comptes de tiers :			
Trésor public	2.920.042.763		
Trésor algérien	50.738.909		
Trésor tunisien	2.013.125.979		
Comptes courants sur place	10.296.073.191		
Autres engagements à vue	8.278.693.584		
		23.553.674.426	
			215.293.349.426
Comptes de liaison et divers			29.626.545.102
Total du passif			258.557.368.999

Certifié conforme aux écritures :

Le gouverneur de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie,
JEAN WATTEAU.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Georges-Antoine-Bonaventure Albefouille, né à Rivesaltes (Pyrénées-Orientales) le 22 mars 1907 et demeurant à Yaoundé (Cameroun), B. P. n° 203 YDE, tant pour lui que pour ses enfants mineurs : Alain-François-Hubert, né le 18 avril 1946 à Yaoundé ; Patrick-François, né le 30 mai 1947 à Douala ; Bruno-François, né le 1er février 1949 à Yaoundé, et Yves-François, né le 25 avril 1951 à Besançon (Doubs), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Albat.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

21 mai 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances. **Association du concours-foire de Gavray.** But : organiser des concours-foires. Siège social : mairie de Gavray (Manche).

21 mai 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Confolens. **Amicale des chasseurs et propriétaires de Suaux.** But : défense des intérêts agricoles et cynégétiques ; repeuplement ; destruction des nuisibles. Siège social : mairie de Suaux (Charente).

22 mai 1957. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Club athlétique de l'agglomération elbeuvienne.** But : pratique des sports athlétiques. Siège social : mairie d'Elbeuf.

22 mai 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Nantua. **Lumière et sapins.** But : promouvoir, soutenir, favoriser la santé morale et physique de ses membres. Siège social : rue Michelet, Oyonnax (Ain).

23 mai 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Société d'entraide des originaires du Centre.** But : resserrer les liens matériels et moraux entre les adhérents employeurs et employés. Siège social : 1, rue Frédéric-Bastiat, Paris.

24 mai 1957. Déclaration à la préfecture du Gers. **Clairefontaine.** But : organiser les loisirs et la culture de ses membres. Siège social : rue du Foirail, Vic-Fezensac.

27 mai 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Briançon. **Syndicat d'initiative du canton de l'Argentière.** But : développer le tourisme dans le canton. Siège social : chez M. Morand (Joseph), secrétaire-trésorier, Vallouise (Hautes-Alpes).

23 mai 1957. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Foyer culturel de Paizay-Naudouin.** But : formation intellectuelle, artistique, morale, civique et physique de la jeunesse et des enfants d'âge scolaire. Siège social : mairie de Paizay-Naudouin.

28 mai 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Jeunesse rurale du canton de Guitres.** But : promouvoir par tous les moyens l'éducation populaire des jeunes ruraux et rurales du canton de Guitres. Siège social : foyer communal de Guitres (Gironde).

29 mai 1957. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Groupe aérien dompierrois.** But : vulgarisation des sports aériens. Siège social : café Rabiller, Dompierre-sur-Yon.

31 mai 1957. Déclaration à la préfecture de Tours. **L'Essor.** But : aide à toutes personnes n'ayant pas de ressources ainsi qu'aux enfants déficients. Siège social : chez M. Bernardet, 62 *bis*, rue de l'Ermitage, Saint-Symphorien.

3 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil-Essonnes. **Ecole municipale de musique de Viry-Châtillon.** But : propagation du goût de l'enseignement de la musique. Siège social : mairie de Viry-Châtillon (Seine-et-Oise).

3 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-d'Angély. **Société de chasse des bois de la Foye.** But : exercice en commun de la chasse sur les terrains loués ; protection du gibier ; destruction des animaux nuisibles et protection des récoltes. Siège social : chez le président, M. Alloneau, 5, rue Pascal-Bourcy, Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime).

3 juin 1957. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Club sportif avensannais.** But : pratique des sports. Siège social : mairie d'Avensan.

3 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Association d'études pour l'expansion économique « Loire-Saône ».** But : favoriser l'expansion économique régionale en vue de concourir au développement de l'activité industrielle, commerciale et agricole dans les régions comprenant la vallée de la Saône, la vallée de la Loire et les régions intermédiaires ou limitrophes. Siège social : 24, boulevard de la République, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

4 juin 1957. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Football-Club cahuzacois.** But : pratique de tous les sports physiques et en particulier du football association. Siège social : au café Mazel, Cahuzac-sur-Vère.

4 juin 1957. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Lumières du Roussillon.** But : organiser pendant la période d'été, dans les sites du département choisis par le bureau de l'association avec l'aide du département, de l'office départemental du tourisme et des municipalités, des spectacles « Son et Lumière », l'illumination des sites caractéristiques du département, des monuments historiques et réaliser des manifestations artistiques, folkloriques ou théâtrales. Siège social : annexe de la préfecture, hôtel Victoria, rue de l'Ange, Perpignan.

4 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Die. **Amicale laïque de Romeyer.** But : diffuser la pensée laïque et promouvoir l'éducation populaire. Siège social : école publique de Romeyer (Drôme).

5 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Amicale des pêcheurs de Cressy-sur-Somme.** But : alevinage et répression du braconnage. Siège social : mairie de Cressy-sur-Somme (Saône-et-Loire).

5 juin 1957. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. **La Voix des tondus.** But : critiques, informations pour la défense des commerçants et artisans. Siège social : chez M. Massalaz, 52 *bis*, place du 14-Juillet, Agen.

5 juin 1957. Déclaration à la préfecture de Pau. **Tennis-Club orthézien.** But : pratique du jeu de tennis. Siège social : mairie d'Orthez.

6 juin 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Caisse des règlements pécuniaires effectués par les avocats à la cour de Paris (CAREPA).** But : effectuer, pour le compte des avocats à la cour de Paris, les règlements pécuniaires dans les cas prévus par l'article 43 du décret du 10 avril 1954, modifié par le décret du 30 novembre 1956, et conformément aux dispositions de l'article 36 *bis* du règlement intérieur de l'ordre des avocats à la cour de Paris. Siège social : Palais de justice, Paris.

6 juin 1957. Déclaration à la préfecture de Pau. **Avenir sportif de Jurançon.** But : pratique du hand-ball et de l'athlétisme. Siège social : école publique de garçons, Jurançon.

6 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Mirande. **Lous Mirandes.** But : conserver et développer les traditions populaires gasconnes. Siège social : 7, rue du Président-Wilson, Mirande (Gers).

6 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. **La Libellule.** But : pratique de la natation, des sports nautiques et de plein air et de l'éducation physique. Siège social : la Gornière, Châtellerault (Vienne).

7 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. **Groupement de défense sanitaire du cheptel bovin de la région de Millau.** But : assainissement du cheptel bovin ; constitution d'exploitations saines, indemnes de maladies contagieuses ; défense de ces exploitations contre l'infection. Siège social : 3, rue de la Liberté, Millau (Aveyron).

7 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Ecole et famille.** But : aider au fonctionnement matériel des écoles libres et notamment des écoles catholiques. Siège social : route Nationale, Haverskerque (Nord).

7 juin 1957. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Société Dante Alighieri (comité de Toulouse).** But : resserrer les liens culturels franco-italiens. Siège social : 4, rue Gabriel-Péri, Toulouse.

8 juin 1957. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. **Coopérative culturelle des Terrasses.** But : diffusion de la culture populaire par l'image et par le son ; éducation des jeunes spectateurs. Siège social : 57, route de Neufchâtel, Boisguillaume.

11 juin 1957. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Club des supporters de la jeunesse villenavaise « Allez Villenave ».** But : venir en aide à la société de la Jeunesse villenavaise (section football). Siège social : café Trianon, 816, route de Toulouse, Pont-de-la-Maye, commune de Villenave-d'Ornon.

11 juin 1957. Déclaration à la préfecture de Privas. **La Maison des jeunes et de la culture.** But : organisation des loisirs pour tous les jeunes, d'ordre culturel et sportif. Siège social : mairie de la Voulte.

12 juin 1957. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Association pour la protection du sol et du sous-sol aveyronnais.** But : défense des intérêts des propriétaires dont les terrains font l'objet de la prospection minière. Siège social : mairie d'Entraygues.

12 juin 1957. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Mer et montagne.** But : aider les colonies de vacances confessionnelles dans le département de la Vienne. Siège social : 3, rue du Général-Berton, Poitiers.

13 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Section d'Agde de l'Union des vieux de France et des territoires associés.** But : humanitaire, vise à l'amélioration de la vie des vieux. Siège soical : chez M. Bertrand (Lucien), président, 2, rue Chassefières, Agde (Hérault).

MODIFICATIONS

13 juin 1957. Déclaration à la préfecture de police. L'Association pour la défense des intérêts fonciers et locatifs des habitants du plateau Nord de Suresnes change son titre qui devient **Association pour la défense des intérêts fonciers et locatifs des habitants de Suresnes.** Siège social : 93, rue des Bas-Rogers, Suresnes.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

10 mai 1957. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 1er juin 1957.) **Association de psychologie scientifique de langue française.** But : l'étude et la discussion de tous les problèmes de la science psychologique et ses applications, la langue officielle étant le français. Siège social : 46, rue Saint-Jacques, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.